

**Faculté de droit et de criminologie**

**« Comment les professionnels du dispositif DIVICo  
appréhendent-ils le risque de féminicide à travers le  
sentiment d'insécurité qu'il suscite ? ».**

ARIKAN Neslihan – NOMA : 07862401

Promoteur : Xavier De Weirt

Année académique : 2025-2026

LCRIM2200 – Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Master en  
criminologie



## **Plagiat et erreur méthodologique grave**

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 107 à 114 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation\*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

\* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

## **Engagement d'intégrité – Travaux écrits et mémoires d'étudiant.e.s**

Je reconnais avoir pris connaissance des règles d'or de l'honnêteté intellectuelle ainsi que des Lignes directrices sur l'usage responsable des outils d'intelligence artificielle de l'UCLouvain (disponibles sur le site [www.uclouvain.be/drt](http://www.uclouvain.be/drt) - page "règlements") et je m'engage à respecter les valeurs d'intégrité et d'honnêteté qui fondent les règles et recommandations adoptées au sein de la communauté universitaire.

En particulier :

### ***Engagement sur l'authenticité de mon mémoire/travail écrit***

- *Je déclare sur l'honneur que j'ai préparé et rédigé moi-même ce mémoire/travail écrit.*

### ***Reconnaissance du plagiat comme faute***

- Je suis conscient.e que le plagiat consiste à réutiliser d'autres documents et sources, même partiellement, sans mentionner le nom de l'auteur ni/ou de la source. Reproduire littéralement des passages d'un autre document, éventuellement traduits, sans les placer entre guillemets, même si l'auteur et la source de cette œuvre sont mentionnés, constitue également un plagiat.
- *Je reconnais que le plagiat constitue une faute grave qui entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du Règlement général des études et des examens (RGEE).*
- *Je m'engage à ce que mon mémoire/travail ne constitue pas une reprise, même partielle, d'un autre document publié ou non, attribué à une personne ou anonyme.*

### ***Engagement à citer mes sources***

- *Je m'engage à attribuer à leur(s) auteur(s) toutes les idées, informations, données sur lesquelles je m'appuie. Je m'engage à référencer tous les emprunts intégrés au mémoire/travail (sous la forme de phrases, graphes, cartes, schémas, tableaux, etc.). Les références (par exemple, en note de bas de page) sont conformes aux exigences académiques et scientifiques (telles que présentées dans les cours de méthodologie, les séances de formation liées au Séminaire d'accompagnement des mémoires en Master et les guides de citation).*

### **Engagement quant à l'usage d'outils d'intelligence artificielle (IA) générative**

- Je m'engage à utiliser les outils d'IA générative, en particulier les générateurs de textes, de manière responsable, comme complément de mon apprentissage et sans chercher à contourner les exigences académiques.
- Je m'engage à respecter les Lignes directrices relatives à l'usage responsable de l'IA générative. Elles m'obligent notamment à référencer adéquatement les outils d'IA lorsque je reprends de manière littérale les contenus qu'ils ont générés. En revanche, certains usages de ces outils, par exemple comme assistant linguistique (pour corriger l'orthographe, la syntaxe ou le style), ne doivent pas être mentionnés.
- Je suis conscient.e que les contenus générés par ces outils d'IA ne reflètent pas nécessairement les faits/sources et je m'engage donc à toujours vérifier l'exactitude de ces contenus dans une démarche scientifique.
- Je m'engage à respecter toutes les consignes spécifiques pour le travail/mémoire, ainsi que les exigences de transparence et de documentation du processus ayant abouti au travail/mémoire, notamment en sauvegardant les conversations avec ces outils d'IA.
- Je m'engage à fournir, sur demande, des explications sur la manière dont j'ai utilisé ces outils.
- Je reconnais que le non-respect de ces exigences et de l'intégrité académique peut constituer un abus et être considéré comme une irrégularité au titre des articles 107 et suivants du RGEE et entraîner des sanctions telles que prévues aux articles 111 et suivants du RGEE.



## REMERCIEMENTS

*« Ce master en criminologie marque la fin d'un parcours exigeant et profondément enrichissant, tant sur le plan académique que personnel. Reprendre les études tout en jonglant avec mes responsabilités professionnelles et ma vie de famille a représenté un véritable défi.*

*Je souhaite avant tout exprimer ma gratitude à mon époux pour son soutien tout au long de cette période. Son aide et ses encouragements m'ont permis d'avancer, y compris dans les moments les plus difficiles, car avoir un enfant en bas âge et vivre une grossesse imprévue en cours sont des obstacles qui ne sont pas évidents à surmonter seule.*

*J'exprime également mes remerciements à ma famille, et plus particulièrement à mes sœurs pour leur soutien, leurs conseils et les moments de partage qui m'ont aidée à maintenir un équilibre de vie. Ma reconnaissance s'adresse aussi à toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont offert leur soutien, leur écoute et leurs encouragements au fil de ces années.*

*Je tiens à remercier Monsieur De Weirt Xavier pour son accompagnement, ses conseils dans le suivi de ce mémoire et surtout pour sa patience. Ses remarques, sa disponibilité et les nombreuses pistes de réflexion qu'il a proposées ont enrichi mon travail. Je remercie également l'assistant en criminologie, Monsieur Galoul, pour la qualité de nos échanges très constructifs lors des séminaires d'accompagnement de mémoire.*

*Enfin, j'adresse mes remerciements à l'ensemble des enseignants de l'École de criminologie. Leurs enseignements m'ont permis d'acquérir des connaissances solides et de développer une réflexion critique sur la pratique criminologique. Je termine ce parcours avec des acquis précieux que j'espère mettre en pratique dans ma future carrière professionnelle ».*

**Neslihan Arikan.**

# Table des matières

|                                                                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION .....</b>                                                                                         | <b>1</b>  |
| <b>PARTIE 1 – CADRE THÉORIQUE ET INSTITUTIONNEL.....</b>                                                          | <b>8</b>  |
| <b>1.1. Émergence d'un problème social : les violences conjugales et les féminicides en Belgique.....</b>         | <b>9</b>  |
| 1.1.1. Des revendications féministes à la reconnaissance internationale.....                                      | 9         |
| 1.1.2. La 4e Conférence mondiale sur les femmes de Pékin (1995).....                                              | 10        |
| <b>1.2. De la loi sur les violences conjugales à la loi sur le féminicide.....</b>                                | <b>11</b> |
| 1.2.1. Hiérarchie normative : conventions, lois, circulaires et plans d'action .....                              | 11        |
| 1.2.2. La loi du 24 novembre 1997 (loi Lizin) : première loi belge sur les violences conjugales.                  | 13        |
| 1.2.3. Les circulaires de 2006 et leur justification par rapport à la loi de 1997.....                            | 15        |
| 1.2.4. La Convention d'Istanbul et le rapport du GREVIO.....                                                      | 15        |
| 1.2.5. Les plans d'action nationaux :.....                                                                        | 17        |
| <b>1.3. Vers la loi du 13 juillet 2023 sur les féminicides, et la mise en place du DIVICo</b>                     | <b>20</b> |
| 1.3.1. Le DIVICo : de quoi s'agit-il ? .....                                                                      | 24        |
| 1.3.2. L'outil EVIVICO, qu'est-ce que c'est ? .....                                                               | 29        |
| <b>1.4. Les concepts de la violence conjugale en tant qu'outils de travail d'évaluation de la criticité .....</b> | <b>31</b> |
| 1.4.1. La violence conjugale comme contrôle social selon Jalna Hanmer (1977).....                                 | 32        |
| 1.4.2. Le continuum des violences selon Liz Kelly (1987) .....                                                    | 33        |
| 1.4.3. Le contrôle coercitif selon Evan Stark (2007) .....                                                        | 35        |
| 1.4.4. Domination, emprise et distinction entre conflit et violence.....                                          | 37        |
| 1.4.5. Le cycle de la violence selon Lenore Walker, Marianne Kédia et Liliane Daligand.....                       | 39        |
| 1.4.6. Le processus de domination conjugale (PDC).....                                                            | 40        |
| 1.4.7. L'incertitude professionnelle dans l'évaluation du risque de féminicide .....                              | 43        |
| 1.4.8. Le sentiment d'insécurité au travail chez les professionnels .....                                         | 43        |
| <b>PARTIE 2 – EXPLORATION EMPIRIQUE .....</b>                                                                     | <b>46</b> |
| <b>MÉTHODOLOGIE CHOISIE .....</b>                                                                                 | <b>47</b> |
| <b>2.1. Le choix du modèle d'analyse : méthodologie qualitative .....</b>                                         | <b>47</b> |
| <b>2.2. L'objectif de l'étude .....</b>                                                                           | <b>48</b> |

|                                          |                                                                                                                      |            |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2.3.                                     | Le Choix du recueil de données.....                                                                                  | 49         |
| 2.4.                                     | Le terrain de recherche et l'échantillonnage .....                                                                   | 49         |
| 2.5.                                     | La stratégie d'échantillonnage et recrutement des participants .....                                                 | 50         |
| 2.6.                                     | Les entretiens semi-directifs et le guide d'entretien.....                                                           | 51         |
| 2.7.                                     | Éthique et déontologie .....                                                                                         | 52         |
| 2.8.                                     | Analyse des données .....                                                                                            | 53         |
| <b>PARTIE 3 - RESULTATS.....</b>         |                                                                                                                      | <b>55</b>  |
| 3.1.                                     | Analyse individuelle des entretiens .....                                                                            | 56         |
| 3.1.1.                                   | Entretien avec Sophie (DIVICo de Liège) .....                                                                        | 57         |
| 3.1.2.                                   | Entretien avec Marc (DIVICo de Liège) .....                                                                          | 61         |
| 3.1.3.                                   | Entretien avec Marie (DIVICo du Brabant wallon).....                                                                 | 64         |
| 3.1.4.                                   | Entretien avec Amandine (DIVICo du Brabant wallon).....                                                              | 68         |
| 3.2.                                     | Analyse croisée des entretiens .....                                                                                 | 73         |
| 3.2.1.                                   | Une appréhension dynamique du risque de féminicide.....                                                              | 73         |
| 3.2.2.                                   | Un sentiment d'insécurité qui prend plusieurs formes .....                                                           | 74         |
| 3.2.3.                                   | Le collectif comme ressource face à l'insécurité .....                                                               | 74         |
| <b>PARTIE 4 - DISCUSSION .....</b>       |                                                                                                                      | <b>76</b>  |
| 4.1.                                     | Discussion de résultats et articulation théorique .....                                                              | 77         |
| 4.1.1.                                   | Comprendre le risque de féminicide : contrôle coercitif, domination et rupture de l'équilibre relationnel .....      | 78         |
| 4.1.2.                                   | Évaluer la criticité : entre structuration du risque, contextualisation et incertitude .....                         | 81         |
| 4.1.3.                                   | Le sentiment d'insécurité : charge émotionnelle, responsabilité et travail émotionnel..                              | 83         |
| 4.1.4.                                   | Le collectif, l'interdisciplinarité et les limites institutionnelles : contenir l'insécurité sans la supprimer ..... | 86         |
| <b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>          |                                                                                                                      | <b>89</b>  |
| <b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b> |                                                                                                                      | <b>94</b>  |
| 6.1.                                     | OUVRAGES ET ARTICLES SCIENTIFIQUES .....                                                                             | 95         |
| 6.1.1.                                   | MEDIAS ET SOURCES INTERNET.....                                                                                      | 102        |
| 6.1.2.                                   | TEXTES DE LOIS .....                                                                                                 | 104        |
| <b>ANNEXES .....</b>                     |                                                                                                                      | <b>107</b> |

|                                                                        |            |
|------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>GUIDE D'ENTRETIEN .....</b>                                         | <b>109</b> |
| <b><i>Formulaire de consentement et confidentialité.....</i></b>       | <b>111</b> |
| <b><i>Réponses des participants au guide d'entretien.....</i></b>      | <b>112</b> |
| <b><i>(Retranscription intégrale) .....</i></b>                        | <b>112</b> |
| <b><i>Analyse individuelle des entretiens.....</i></b>                 | <b>134</b> |
| <b><i>Analyse croisée des entretiens.....</i></b>                      | <b>148</b> |
| <b><i>Grille d'évaluation de l'outil EVIVICO.....</i></b>              | <b>153</b> |
| <b><i>Brochure de degré de dangerosité : le violentomètre.....</i></b> | <b>154</b> |



## Abstract

Les violences entre partenaires ou ex-partenaires constituent aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique, de sécurité et de justice. Face au risque que certaines situations évoluent vers un féminicide, un homicide ou un suicide, les professionnels sont amenés à évaluer leur criticité afin d'adapter les mesures de protection les plus adéquates. C'est dans cette perspective que s'inscrit le DIVICo, un dispositif visant à soutenir les professionnels et à renforcer la coordination autour des situations les plus préoccupantes.

Ce mémoire s'intéresse à la manière dont les professionnels du DIVICo appréhendent le risque de féminicide à travers le sentiment d'insécurité suscité par l'évaluation de la criticité. La recherche repose sur une méthodologie qualitative et quatre entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de professionnels du dispositif à Liège et du Brabant wallon. Cette étude présente les principaux concepts mobilisés dans la littérature scientifique tels que le contrôle coercitif, le continuum des violences et le cycle de la violence. En outre, ce travail analyse le fonctionnement du DIVICo, son outil EVIVICO ainsi que l'expérience des professionnels confrontés à l'évaluation de la criticité.

**Mots clés : violences conjugales, DIVICo, EVIVICO, criticité, interdisciplinarité, évaluation du risque, féminicide.**

---

Violence between partners or ex-partners is a significant for public health and safety issue. Given, the risk that some situations may escalate into femicide, homicide, or suicide, professionals are required to assess the severity of these situations in order to implement the most appropriate protective measures. Because of these situations, initiatives such as DIVICo (Interdisciplinary System for Combating Violence in Couples) have been established in Belgium. These programs aim to strengthen cooperation among various stakeholders and improve prevention in these sensitive situations.

This thesis examines how DIVICo professionals perceive the risk of femicide through the lens of the sense of insecurity generated by assessing the severity of the situation. The research employs a qualitative methodology; four semi-structured interviews were conducted in the field with DIVICo professionals located in Walloon Brabant and Liège. This study outlines the main concepts used in scientific literature, such as coercive control, the continuum of violence, domination, femicide, and criticality. Furthermore, this work analyzes the functioning of the DIVICo system and its EVIVICO tool, as well as the experiences of professionals involved in risk assessment.

**Keywords: domestic violence, DIVICo, EVIVICO, criticality, interdisciplinarity, risk assessment, femicide.**

# INTRODUCTION

Les violences entre partenaires ou ex-partenaires ne peuvent plus être considérées comme de simples disputes relevant de la sphère privée. Leur reconnaissance en tant qu'enjeu majeur de santé publique, de sécurité et de justice résulte d'une transformation sociale, politique et institutionnelle, portée par les mouvements féministes et les travaux scientifiques qui ont permis de briser le silence entourant la sphère intime (Delage, 2017). Ce que l'on qualifiait autrefois pudiquement de « drames passionnels » est aujourd'hui compris comme relevant de rapports de pouvoir, de domination et de contrôle coercitif, dont les femmes constituent les principales victimes (Stark, 2007). Comme le souligne Pauline Delage (2017), l'analyse genrée de ces violences comporte une double dimension. Elle est d'abord quantitative, puisque les femmes en sont très majoritairement victimes. Elle est également qualitative, car ces violences s'inscrivent dans les dynamiques de contrôle coercitif, de domination et de répétition des actes violents dans le temps (Delage, P., pp.169-224).

En Belgique, les données disponibles sur les féminicides et des homicides entre partenaires intimes mettent en évidence leur dimension genrée. En effet, dans plus de 80% des cas, les victimes d'homicide au sein du couple sont des femmes tuées par un homme (Plavsic & Sanderson, 2020). Une étude démontre par ailleurs que les femmes présente un risque six fois plus élevé d'être tuées par leur conjoint que les hommes par leur conjointe (Stockl et al., 2013). Entre 2017 et 2023, 176 féminicides ont été recensés en Belgique, dont 85% seraient survenus dans le cadre d'une relation intime (Plavsic, 2024).

Toutefois, la mesure précise de ces violences se heurte à d'importantes difficultés méthodologiques. Les plaintes enregistrées ne reflètent qu'une part approximative du phénomène (le « chiffre noir »)<sup>1</sup>, faisant de l'homicide conjugal le seul indicateur quantifiable (Plavsic, 2024). L'accès à des données officielles fiables pose plusieurs difficultés : les bulletins de décès ne précisent pas toujours le cadre conjugal du meurtre, et les fichiers judiciaires manquent de suivi lors de la requalification des faits.

---

<sup>1</sup> En criminologie, le « chiffre noir » désigne l'ensemble des faits qui ne sont pas portés à la connaissance de la police ou de la justice. Le chiffre noir est donc l'écart entre la criminalité réelle et les infractions enregistrées par les services de police et de justice (Gassin et al., 2011).

C'est pourquoi, jusqu'à l'adoption de la loi du 13 juillet 2023, les chercheurs et les associations devaient s'appuyer sur la presse en la croisant avec les données judiciaires disponibles (Plavsic, 2024 ; Vanneste et al., 2022). Selon les recensements associatifs disponibles, au moins 26 féminicides ont été comptabilisés en Belgique en 2023 et au moins 25 en 2024. Ces chiffres constituent des estimations recensées par des associations ou des collectifs à partir de sources publiques. Ils ne peuvent donc pas être assimilés à une statistique officielle exhaustive. Ils doivent être interprétés avec prudence. Ils peuvent dès lors être affectés par des retards de confirmation, des informations incomplètes ou des divergences de définition du féminicide (BeSafe, 2025 ; Province du Brabant wallon, 2024).

La période de la Covid-19 doit également être prise en compte. Les confinements ont renforcé l'isolement de certaines victimes et leur exposition à un partenaire violent, tout en limitant parfois l'accès aux services d'aide. ONU Femmes a ainsi mis en évidence une aggravation des violences faites aux femmes durant cette période (ONU Femmes, 2020).

Par ailleurs, en Belgique, cette situation ne s'est pas traduite par une hausse équivalente des féminicides recensés, ce qui invite à rester prudent dans l'interprétation de leur évolution.

Parallèlement, cette prise de conscience s'est matérialisée par un renforcement considérable du cadre législatif et par l'adoption de plans d'action nationaux successifs, comme la loi du 13 juillet 2023 (dite loi « stop féminicide »), visant à prévenir et lutter contre les féminicides et les violences de genre. Cette législation définit officiellement le féminicide comme l'homicide intentionnel d'une femme en raison de son genre, sous trois catégories légales (intime, non intime, indirect). Mais l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) distingue quatre types de féminicide, chacun manifestant une forme de domination masculine. *Le féminicide intime* est commis par un (ex)-partenaire, dans un contexte au sein du couple. *Le féminicide non intime* désigne les meurtres de femmes commis dans le cadre de la prostitution ou de la criminalité ou par un inconnu sans lien intime avec elles. *Le féminicide indirect* résulte de pratiques culturelles nocives telles que les avortements forcés ou les mutilations génitales. Enfin, le *féminicide dit « d'honneur »*, visant les femmes accusées d'avoir trahi l'honneur de la famille, est perpétré par des membres de leur famille (OMS, 2012).

Cette législation marque une avancée importante en inscrivant officiellement la notion de contrôle coercitif dans le cadre juridique. Toutefois, comme le soulignent les professionnels<sup>2</sup> du terrain, ce concept n'est pas encore expressément incriminé dans le Code pénal, ce qui crée une zone de flou quant à la qualification des comportements d'emprise avant l'escalade physique. Les féminicides peuvent être analysés comme s'inscrivant dans une structure sociale fondée sur la hiérarchie des genres et des représentations des rapports de domination. Ces violences graves, pouvant s'accompagner d'infanticides ou mener au suicide, s'inscrivent dans un continuum de violences liées au genre dont elles représentent la forme la plus extrême (Aubert, 2019).

Cette dimension genrée du féminicide reste difficile à appréhender pour certains acteurs politiques. Les débats parlementaires révèlent des divergences quant à la nécessité de reconnaître le féminicide comme une infraction autonome. Alors que certains parlementaires l'envisagent comme l'expression extrême d'inégalités structurelles et de rapports de domination fondés sur le genre, tandis que d'autres estiment qu'il ne doit pas être distingué des homicides motivés par des discriminations (Chambre des représentants de Belgique, 2025).

Cette évolution s'est également accompagnée du développement d'initiatives spécialisées dans l'accompagnement des auteurs de violences conjugales. Créée en 1992, l'ASBL Praxis s'est spécialisée à partir de 1999 dans la responsabilisation des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Son action illustre l'élargissement progressif de la réponse institutionnelle belge, qui tend à articuler protection des victimes, prévention et responsabilisation des auteurs (Praxis, s.d.).

Dès lors, une question centrale reste très difficile à résoudre pour les professionnels de terrain : comment repérer à l'avance les situations qui risquent de se terminer par un meurtre entre partenaires intimes (un féminicide), ce dernier constituant bien souvent l'issue d'un continuum de violences (Kelly, 1987) ?

---

<sup>2</sup> Dans ce mémoire, le masculin est utilisé comme forme générique afin d'alléger la lecture. Il désigne indistinctement les femmes et les hommes. Ce choix est uniquement rédactionnel et ne reflète pas la composition des équipes du dispositif DIVICo.

Certes, empêcher un féminicide est une tâche très complexe. Qu'ils soient policiers, magistrats, travailleurs sociaux ou médecins, les professionnels doivent souvent prendre des décisions urgentes avec peu d'informations et dans des situations très tendues. Évaluer le danger ne se résume pas à cocher des cases sur un formulaire : c'est un choix lourd de responsabilités (Kropp & Hart, 2000).

Pourtant, si la littérature scientifique s'est abondamment penchée sur les profils des auteurs, des victimes ou sur le cadre légal des féminicides, les recherches centrées sur le vécu et le ressenti des professionnels de terrain confrontés à ces violences constituent un champ en plein développement et mettent en évidence leurs enjeux réels. En effet, quelques travaux majeurs soulignent déjà que porter la responsabilité de la sécurité d'une personne en danger génère un stress important, de l'incertitude professionnelle et un risque de traumatisme vicariant (Figley, 1995 ; Marwood, 2020). Ce sont précisément les conditions et les dimensions de ce ressenti, ce stress et cette charge émotionnelle que ce mémoire cherche à explorer.

Sur le plan institutionnel, la prise en charge des violences au sein du couple s'appuie sur un réseau institutionnel diversifié comprenant notamment les Centres de Prise en Charge des Violence Sexuelles (CPVS), les maisons d'accueil pour femmes victimes, les services d'aide aux victimes (police et maison de justice) ainsi que les pôles locaux de concertation sur les Violences Intrafamiliales (VIF) (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2021).

Afin de renforcer le maillage existant pour les cas d'urgence absolue, le Dispositif Interdisciplinaire de lutte contre les Violences dans le Couple (DIVICo) a été initié à Liège en 2020 sous la forme d'un projet pilote porté conjointement par la Ville et la Province de Liège, en collaboration avec le pôle de Ressources Spécialisées en Violences Conjugales et intrafamiliales. Ce dernier constitue un centre de ressources et d'expertise destiné notamment aux professionnels confrontés aux violences conjugales. Il développe des outils, des formations et des supervisions afin de favoriser une approche intersectorielle et intégrée de ces situations. Il a ensuite été officiellement mis en place et expérimenté sur le terrain liégeois à partir de septembre 2023, avant d'être progressivement étendu à d'autres territoires wallons, notamment le Brabant wallon (BeSafe – SPF Intérieur, 2025 ; Province du Brabant wallon, 2024).

Ce dispositif a été mis en place pour faire face à l'isolement des intervenants de première ligne (policiers, magistrats, travailleurs sociaux, assistants de justice ou professionnels de santé) qui se sentent parfois seuls ou dépassés face à des dossiers très lourds. Le DIVICo vise à briser ce travail en « silos » en proposant une plateforme d'évaluation partagée du risque à l'aide d'outils d'analyse de la criticité, tels que le système EVIVICO. Ce dispositif est soutenu par la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public Fédéral Intérieur (Collège des Procureurs Généraux, 2020 ; Pôle de Ressources Spécialisées, s.d.).

Le DIVICo réunit des professionnels issus des secteurs psycho-médico-social, policier, judiciaire et de la santé. Il vise à croiser les informations disponibles afin d'évaluer collectivement la criticité d'une situation et, lorsque le risque est élevé, de construire des mesures de mise en sécurité adaptées. Il intervient ainsi en soutien des professionnels de première ligne, sans se substituer à eux. L'évaluation d'un risque de féminicide reste toutefois marquée par l'incertitude. Les professionnels doivent interpréter des informations parfois incomplètes ou contradictoires et prendre des décisions pouvant avoir des conséquences importantes pour la sécurité de la victime et de ses enfants. Comprendre leur sentiment d'insécurité permet dès lors de mieux identifier les conditions favorisant une évaluation partagée, une circulation plus fluide de l'information et une réponse collective mieux adaptée aux situations les plus critiques.

Dans le cadre de cette recherche, l'incertitude signifie que les professionnels ne disposent jamais de toutes les informations nécessaires pour savoir avec certitude comment une situation de violences entre partenaires va évoluer. Le risque correspond à la possibilité qu'un événement grave se produise. Le danger renvoie, quant à lui, à une menace plus concrète et parfois immédiate pour la sécurité de la victime mais aussi de ses enfants.

Cette incertitude peut provoquer un sentiment d'insécurité chez les professionnels, notamment lorsqu'ils craignent de ne pas avoir repéré un signal important ou de sous-estimer la gravité d'une situation. Mieux identifier les facteurs de risque et les signes de danger permet donc d'évaluer plus précisément la criticité, de faciliter les échanges entre professionnels et de mieux repérer les situations qui pourraient évoluer vers un féminicide (État belge, 2024 ; DIVICo, s.d.).

C'est dans ce cadre que s'inscrit la question centrale de ce travail :

***« Comment les professionnels du dispositif DIVICo appréhendent-ils le risque de féminicide à travers le sentiment d'insécurité qu'il suscite ? »***

Dès lors, ce travail ne cherche pas à mesurer si le DIVICo fonctionne bien sur un plan purement administratif. Il vise plutôt à comprendre comment les professionnels qui y travaillent vivent la peur et le stress liés à l'évaluation du risque de féminicide. Pour répondre à cette question, une méthode qualitative a été choisie. Des entretiens ont été menés avec des professionnels du DIVICo à Liège et dans le Brabant wallon pour leur donner la parole, analyser leurs émotions, observer la gestion de leurs difficultés et comprendre les tensions inhérentes à l'exercice de leur métier.

L'intérêt scientifique de cette recherche réside dans le déplacement du regard porté sur l'évaluation du risque de féminicide. Une grande partie de la littérature s'intéresse aux caractéristiques des victimes, aux comportements des auteurs, aux facteurs de risque ou aux instruments d'évaluation. Ces travaux sont indispensables, mais ils rendent moins visibles les professionnels qui utilisent ces outils et qui doivent prendre des décisions dans des contextes marqués par l'urgence, l'incertitude et la responsabilité.

Étudier le vécu des professionnels du DIVICo permet dès lors de mieux comprendre ce que signifie, concrètement, évaluer une situation susceptible d'évoluer vers un événement léthal. Cette approche permet d'analyser la manière dont les intervenants interprètent les indices de danger, mobilisent l'outil EVIVICO, confrontent leur point de vue et gèrent la possibilité d'une erreur d'appréciation. Elle met également en évidence le rôle du collectif et de l'interdisciplinarité dans la répartition de la responsabilité décisionnelle.

Cette recherche contribue ainsi à trois niveaux. Premièrement, elle documente une expérience professionnelle encore peu étudiée : le sentiment d'insécurité ressenti par les intervenants chargés d'évaluer la criticité.

Deuxièmement, elle analyse la manière dont les professionnels s'approprient les outils institutionnels dans leur pratique quotidienne.

Troisièmement, elle ouvre une réflexion sur les conditions organisationnelles nécessaires à une prise en charge plus cohérente des situations à haut risque, notamment en matière de concertation, de supervision, de formation et de soutien aux professionnels.

L'objectif n'est donc pas de déterminer si le DIVICo permet mécaniquement d'empêcher les féminicides. Il s'agit plutôt de comprendre comment le dispositif transforme le travail d'évaluation, comment il distribue la responsabilité entre les acteurs et comment les professionnels vivent les limites inhérentes à toute décision prise dans un contexte d'incertitude.

Ce mémoire se structure en quatre grandes parties. La première partie pose les bases théoriques et institutionnelles du sujet : elle retrace l'histoire de la lutte contre les violences conjugales et le féminicide, présente en détail le dispositif DIVICo et l'outil EVIVICO, définit les concepts clés, et aborde la question de l'incertitude et de l'insécurité professionnelle face au danger.

La deuxième partie est consacrée à l'exploration empirique, détaillant la méthodologie choisie, le terrain de recherche, les entretiens réalisés et la question de l'interdisciplinarité.

La troisième partie expose l'analyse concrète des entretiens menés auprès des professionnels.

Enfin, la quatrième partie est consacrée à l'analyse des résultats issus du terrain. Les témoignages recueillis y sont articulés aux apports théoriques afin de mettre en lumière la souffrance au travail, la charge émotionnelle et les dilemmes vécus par les professionnels, avant de conclure sur des pistes de réflexion.

## **PARTIE 1 – CADRE THÉORIQUE ET INSTITUTIONNEL**

## **1.1. Émergence d'un problème social : les violences conjugales et les féminicides en Belgique**

### **1.1.1 Des revendications féministes à la reconnaissance internationale**

Pauline Delage (2017) est une sociologue et politiste française. Son livre intitulé « *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique* », constitue une référence importante pour comprendre la manière dont les violences conjugales ont été reconnues comme un problème public par les institutions.

Historiquement, les violences au sein des couples ont longtemps été reléguées à la sphère privée. Cette invisibilisation s'expliquait par une organisation sociale patriarcale légitimant l'autorité masculine au sein du foyer. Ces violences sont progressivement devenues un problème public et politique grâce à l'action conjointe de militantes féministes radicales dès la fin des années 1960 (Delage, P., 2017).

Cette évolution s'explique notamment par l'action de ce que le sociologue Howard Becker (1985) qualifie de « claims-makers », ou « d'entrepreneurs de morale », c'est-à-dire des groupes sociaux qui se mobilisent pour attirer l'attention de la société et des pouvoirs publics sur une situation qu'ils considèrent comme problématique afin d'en modifier les normes (Becker, H., 1985). Dans le cas des violences conjugales, ce rôle a été principalement endossé par les mouvements féministes de la deuxième vague des années 1970, rejoints plus tard par des professionnelles de terrain telles que des travailleuses sociales, juristes et chercheuses.

En effet, ces militantes ont réussi à s'imposer comme des interlocutrices en structurant des revendications claires visant à sortir les violences masculines de l'ombre de la sphère privée, à en dénoncer le caractère systémique, à exiger leur incrimination pénale et à réclamer des moyens pour la protection des victimes.

Pour se faire entendre et transformer ces faits en enjeu politique et judiciaire majeur, ces collectifs ont combiné divers modes d'action tels que la publication de témoignages, des manifestations et la création des premiers refuges d'urgence.

L'action de ces associations s'est transformée à travers un processus d'institutionnalisation, les militantes devenant de véritables partenaires de l'action publique en collaborant étroitement avec les forces de l'ordre, la magistrature, le secteur médical et les représentants politiques pour élaborer les dispositifs de prise en charge (Delage, 2017, pp. 113-168).

C'est ainsi que la reconnaissance des violences entre (ex)-partenaires, qui touchent majoritairement des femmes, comme un enjeu majeur de santé publique et de justice ne provient pas seulement de la réalité des faits, mais plutôt d'un long processus de politisation, de visibilisation et de co-construction des politiques publiques (Delage, P., 2017).

La reconnaissance des violences conjugales comme problème public ne s'est pas limitée aux mobilisations féministes et aux travaux scientifiques. Elle s'est progressivement traduite dans les politiques internationales, puis dans les différents droits nationaux et notamment dans le droit belge, à travers divers canaux juridiques et institutionnels, tels que des conventions internationales contraignantes, des recommandations, des réformes législatives et des instruments d'action publique. Les développements qui suivent retracent les principales étapes de cette institutionnalisation, en présentant successivement les initiatives internationales, les évolutions législatives, les circulaires de politique criminelle, les plans d'action nationaux ainsi que les réformes les plus récentes, jusqu'à la loi du 13 juillet 2023 et à la création du dispositif DIVICo.

### **1.1.2 La 4e Conférence mondiale sur les femmes de Pékin (1995)**

La reconnaissance des violences conjugales est le résultat d'un long parcours. Dans les années 1970, ce sont d'abord les mouvements féministes qui ont brisé le silence pour démontrer que ces violences n'étaient pas des problèmes privés, mais un réel enjeu de société (Delage, 2017). Entre 1970 et 1995, cette mobilisation de terrain a progressivement convaincu les institutions internationales.

Au fil des années, l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est emparée du sujet, transformant les revendications associatives en une priorité politique globale. La 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Pékin en 1995, marque alors l'aboutissement de ce processus, en demandant officiellement aux États de créer des politiques publiques pour protéger les victimes de violences.

Organisée en septembre 1995 sous l'égide de l'ONU, la Conférence de Pékin a affirmé avec force que les violences faites aux femmes constituent une violation majeure des droits humains. Son plan d'action demande officiellement à tous les gouvernements de faire de la lutte contre ces violences une priorité (Nations Unies, 1995).

Au-delà de sa portée politique, cette conférence marque une véritable évolution dans la manière d'appréhender ces violences, en cherchant à mieux protéger les victimes et à agir en amont par la prévention. En donnant cette légitimité internationale à la cause, l'événement a créé une dynamique dont les parlementaires belges se sont rapidement saisis, débouchant deux ans plus tard sur l'adoption de leur première loi (Loi du 24 novembre 1997), spécifiquement dédiée aux violences au sein du couple en Belgique (ONU, 1995).

## **1.2. De la loi sur les violences conjugales à la loi sur le féminicide**

### **1.2.1 Hiérarchie normative : conventions, lois, circulaires et plans d'action**

La lutte contre les violences conjugales, les violences faites aux femmes et les féminicides repose sur plusieurs instruments juridiques et politiques. Ceux-ci n'ont pas tous la même valeur normative. Il convient donc de les distinguer selon leur place dans la hiérarchie des normes.

Les conventions internationales, comme la Convention d'Istanbul, se situent au niveau international. Lorsqu'elles sont ratifiées par la Belgique, elles s'imposent aux autorités belges et constituent un cadre de référence pour les politiques nationales. La Convention d'Istanbul, adoptée en 2011 et ratifiée par la Belgique en 2016, impose notamment de prévenir les violences, de protéger les victimes, de poursuivre les auteurs et de mettre en place des politiques coordonnées (Conseil de l'Europe, 2011).

Les lois sont adoptées par le Parlement fédéral. Elles ont une force obligatoire et peuvent modifier le Code pénal, reconnaître certaines formes de violence, prévoir des mesures de protection ou organiser le fonctionnement des autorités.

Dans le domaine des violences conjugales, on peut notamment citer la loi du 24 novembre 1997, la loi dite « loi Lizin » de 1998, la loi du 28 janvier 2003 relative au logement familial et plus récemment, la loi du 13 juillet 2023 relative à la prévention et à la lutte contre les féminicides (Loi du 28 novembre 1998, 1998 ; Loi du 28 janvier 2003, 2003 ; Loi du 13 juillet 2023, 2023).

Les circulaires sont des instruments administratifs et judiciaires qui précisent la manière dont les lois doivent être appliquées par les services concernés. Elles s'adressent notamment à la police et aux parquets. Les circulaires COL3/2006 et COL4/2006 ont contribué à harmoniser le traitement des situations de violence intrafamiliale et de violence dans le couple. Elles concernent notamment l'accueil des victimes, l'enregistrement des faits, l'échange d'informations et la politique de poursuite. Elles ne possèdent toutefois pas la même valeur juridique qu'une loi (Collège des procureurs généraux, 2006a, 2006b).

Les plans d'actions nationaux sont des instruments de politique publique. Ils ne créent pas directement de nouvelles infractions, mais ils organisent des mesures concrètes à mettre en œuvre par les différents niveaux de pouvoir. Depuis 2001, plusieurs plans d'actions nationaux se sont succédé en Belgique. Ils portent notamment sur la prévention, la formation des professionnels, la protection et l'accompagnement des victimes, la poursuite des auteurs ainsi que la collecte de données (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2021).

Dans l'ordre chronologique, cette évolution commence avec les premières lois consacrées aux violences au sein du couple, se poursuit avec les circulaires de 2006 qui encadrent les pratiques policières et judiciaires. Puis s'inscrit dans le cadre international de la Convention d'Istanbul, ratifiée en 2016. Elle se poursuit avec les différents plans d'action nationaux, dont le PAN 2021- 2025, et aboutit à la loi du 13 juillet 2023, dite loi « Stop féminicide », qui définit légalement le féminicide et prévoit des mécanismes de prévention, d'analyse et de suivi (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2021 ; Loi du 13 juillet 2023, 2023 ; Conseil de l'Europe, 2011).

### 1.2.2 La loi du 24 novembre 1997 (loi Lizin) : première loi belge sur les violences conjugales

Dans le domaine des violences entre partenaires, les interventions législatives ont permis de renforcer la protection des victimes et la réponse pénale apportée aux actes de violence (Belgique, 1997, Loi du 24 novembre 1997, 1998).

À la différence des autres instruments, la loi constitue l'instrument juridique le plus contraignant. Elle s'impose à l'ensemble des citoyens, qui sont tenus de respecter les dispositions qu'elle édicte, mais également aux autorités judiciaires chargées d'en assurer l'application. Les magistrats, les services de police et les juridictions doivent dès lors inscrire leurs pratiques dans le cadre fixé par le législateur (Loi du 24 novembre 1997, 1998).

Cette loi porte le nom de la sénatrice, Anne-Marie Lizin<sup>3</sup>, première femme à accéder à la présidence du Sénat de Belgique, du 20 juillet 2004 au 12 juillet 2007. Audacieuse et tenace, elle fut une pionnière institutionnelle en déposant la proposition de loi visant à combattre la violence au sein du couple. Cette initiative s'inscrivait directement dans le prolongement de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995 (ONU, 1995). Cette loi a imposé l'idée que, même si elle survient essentiellement dans la sphère privée, la violence conjugale ne peut en aucun cas rester impunie.

Sur le plan juridique, la proposition entre dans le champ d'intervention de la justice. Le procureur du Roi peut désormais ordonner des poursuites pour coups et blessures sans qu'une plainte préalable de la victime soit nécessaire, dépassant ainsi la règle jusque-là implicite de l'inviolabilité du domicile conjugal. La loi du 24 novembre 1997 abroge l'ancien article 413 du Code pénal, qui faisait du flagrant délit d'adultère une cause d'excuse pour les coups et blessures, voire pour l'homicide (Moniteur belge, p.3353, 1998). Masset (2009) précise que cette abrogation a été faite en « *supprimant cette cause d'excuse légale qui peut cependant encore être prise en considération par le mécanisme des circonstances atténuantes* » (Masset, 2009, p. 231).

---

<sup>3</sup> Courte biographie d'AM Lizin. Elle était aussi, au moment de la loi, présidente du conseil des femmes francophones de Belgique.

Ainsi, l'adoption de cette loi marque une étape importante dans la manière dont les violences entre (ex)-partenaires sont prises en charge en Belgique. C'est dans cette logique que s'inscriront les premières circulaires de politique criminelle « dites de tolérance zéro ».

Depuis l'adoption de la loi du 24 novembre 1997, la Belgique s'appuie sur trois principaux types d'instruments pour encadrer la lutte contre les violences conjugales : les lois, les circulaires et les plans d'action nationaux. Bien qu'ils poursuivent une finalité commune, chacun intervient à un niveau différent et exerce une influence spécifique sur les acteurs concernés.

4



Les circulaires relèvent du pouvoir exécutif et s'adressent aux magistrats du ministère public ainsi qu'aux services de police. En l'occurrence, le Collège des procureurs généraux précise la mise en œuvre concrète de la loi sur le terrain, sans créer de nouvelle infraction (Collège des procureurs généraux, 2006).

Contrairement à la loi, les circulaires n'imposent pas directement des obligations aux citoyens. Leur pouvoir de contrainte s'exerce sur les professionnels auxquels elles sont destinées. Elles harmonisent les pratiques des parquets et des services de police afin de garantir une application cohérente de la politique criminelle sur l'ensemble du territoire belge (Renders. D, 2022 ; Goffaux, P. 2022).

---

<sup>4</sup> Image de la loi Lizin.

### **1.2.3 Les circulaires de 2006 et leur justification par rapport à la loi de 1997**

En 2006, le Collège des procureurs généraux, en concertation avec des ministres fédéraux, régionaux et communautaires, adopte deux circulaires. La COL 3/2006 constitue la première directive importante en matière de violences intrafamiliales, qui traite de toute forme de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique entre les membres d'une même famille.

Dans son prolongement, la circulaire COL 4/2006 a posé une première définition juridique des violences conjugales : « *Les violences dans les relations intimes engendrent un ensemble de comportements, d'actes et d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires visant à contrôler et dominer l'autre* » (Collège des procureurs généraux, 2006).

Au-delà de la définition qu'elle propose, la circulaire COL 4/2006 marque une étape fondamentale dans l'évolution de la politique criminelle belge. Elle traduit la volonté d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire afin que les situations de violences entre (ex)-partenaires soient prises en charge de manière plus cohérente. Elle rappelle également que ces situations nécessitent une intervention rapide, une évaluation attentive des risques ainsi qu'une collaboration entre les services et intervenants spécialisés (Collège des Procureurs Généraux, 2006).

### **1.2.4 La Convention d'Istanbul et le rapport du GREVIO**

Cette dynamique nationale s'est rapidement inscrite dans un mouvement international plus large. En effet, l'adoption de la Convention du Conseil de l'Europe relative à la prévention et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « Convention d'Istanbul », le 7 avril 2011 par le Comité des Ministres, (ouverte à la signature le 11 mai 2011 à Istanbul et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2014), a exercé une influence déterminante sur l'évolution du cadre juridique et judiciaire belge. Ce traité cite et différencie plusieurs formes de violences, parmi lesquelles on retrouve la violence physique, la violence sexuelle, le mariage forcé, les mutilations génitales féminines, le harcèlement, ainsi que les violences psychologiques et économiques.

L'accord s'organise autour de quatre piliers, dits « 4P », que sont la prévention, la protection, la poursuite et les politiques intégrées. La mise en œuvre de ces piliers requiert une coordination entre les acteurs associatifs et les services de police, de justice et de santé (Conseil de l'Europe, 2011).

La Belgique a signé la Convention d'Istanbul le 11 septembre 2012, avant de la ratifier le 14 mars 2016. En amont de son adoption, le Conseil de l'Europe avait chargé un comité d'experts intergouvernemental, le CAHVIO (Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), d'élaborer le texte de la convention. Une fois le traité entré en vigueur, le suivi de son application a été confié au GREVIO (Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), un organe indépendant chargé de veiller au respect et d'évaluer la mise en œuvre du texte par les États parties (Conseil de l'Europe, 2011).

Dans son premier rapport d'évaluation consacré à la Belgique, publié en 2020, le GREVIO souligne les avancées réalisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment grâce aux plans d'action nationaux et à une meilleure coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Il relève toutefois encore plusieurs difficultés dans l'application concrète de la convention, ce qui montre que l'adoption de normes ne suffit pas à garantir une prise en charge uniforme et effective des victimes (GREVIO, 2020).

Afin de répondre aux exigences de la Convention d'Istanbul et à son approche intégrée, la Belgique a adapté ses instruments nationaux. C'est dans cette logique d'harmonisation internationale que la circulaire COL 4/2006 a été révisée en 2015. Actualisée pour intégrer ces standards européens, elle précise désormais que les violences englobent des agressions, des menaces et des contraintes répétées ou isolées, de nature verbale, physique, sexuelle ou économique. Elle souligne par ailleurs qu'elles affectent aussi l'entourage des victimes, et plus particulièrement les enfants (Collège des Procureurs Généraux, 2006, 2015).

Dans la continuité de ces réflexions, le Collège des procureurs généraux a franchi une étape décisive le 26 juin 2020 avec l'adoption de la circulaire COL 15/2020, qui vise à généraliser l'utilisation d'un outil d'évaluation du risque de première ligne en matière de violence dans le couple. Cette directive dote la police et les parquets d'une grille d'analyse standardisée.

En instaurant un instrument d'évaluation de la dangerosité, la COL 15/2020 marque le passage d'une réponse purement répressive à une gestion proactive et préventive du risque de récidive ou d'escalade mortelle. Cet outil s'inspire du Processus de Domination Conjugale (PDC)<sup>5</sup>, un modèle d'analyse permettant de comprendre les mécanismes de contrôle et de domination à l'œuvre dans les violences conjugales (Collège des Procureurs Généraux, 2020).

L'évolution du cadre belge ne repose toutefois pas uniquement sur les instruments judiciaires. La mise en œuvre d'une approche intégrée implique également une coordination politique et intersectorielle plus large, notamment à travers les plans d'action nationaux.

### **1.2.5 Les plans d'action nationaux :**

Depuis 2001, la Belgique élabore des plans d'action nationaux (PAN) dans le domaine des violences fondées sur le genre. Ces plans définissent, pour une période déterminée, des objectifs, des mesures et des responsabilités réparties entre l'État fédéral, les communautés et les régions. C'est d'ailleurs précisément pour coordonner ces différents plans d'action et en assurer le suivi entre les différents niveaux de pouvoir qu'a été créé l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH). Le Plan d'action national ne crée pas directement d'infraction ou de sanction. Il permet d'organiser l'action des pouvoirs publics, de mobiliser des moyens financiers et d'orienter les réformes législatives, la prévention, la formation des professionnels et la protection des victimes (Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2001).

Son influence ne repose donc pas sur une contrainte juridique comparable à celle d'une loi. En revanche, il exerce un pouvoir d'orientation sur les administrations et les institutions publiques en fixant des priorités communes et en favorisant la coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Cette logique de coordination a progressivement permis le développement de dispositifs interdisciplinaires destinés à améliorer la prise en charge des situations complexes, parmi lesquels figure notamment le DIVICo.

---

<sup>5</sup> Le Processus de Domination Conjugale (PDC) sera présenté plus loin en détail, dans le cadre théorique consacré aux dynamiques de violences conjugales.

En Belgique, à partir des années 2000, des plans d'action nationaux contre les violences faites aux femmes ont été élaborés en complément des lois et des circulaires, et leur contenu s'affine à chaque nouvelle édition (Pieters et al., 2010). Les PAN ne constituent pas des normes juridiques contraignantes, mais orientent néanmoins, au fil des années, les moyens budgétaires et institutionnels consacrés à cette lutte. Au fil de leurs éditions successives, les plans d'action nationaux ont progressivement élargi leur champ d'intervention (Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2015).

Le premier PAN (2001-2003), lancé à l'initiative de la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, Laurette Onkelinx, ne concernait que le niveau fédéral et avait un champ assez large. En effet, il englobait non seulement la violence au sein du couple, mais aussi la violence sexuelle, la violence au travail et la traite des êtres humains (Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2015).

Le deuxième PAN (2004-2007), coordonné par Christian Dupont, alors ministre fédéral de l'Égalité des chances du 18 juillet 2004 au 20 décembre 2007, met davantage l'accent sur la violence entre partenaires tout en intégrant, pour la première fois, les communautés et les régions (Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2015 ; Parlement de Wallonie, s.d.).

Le troisième PAN (2008-2009) reprend les avancées précédentes et sert de plan de transition. Ensuite, le quatrième PAN (2010- 2014) élargit son champ d'action en y intégrant la lutte contre les mariages forcés, les mutilations génitales féminines et les violences liées à l'honneur (Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2015).

Le cinquième PAN (2015-2019) met l'accent sur les violences sexuelles tout en maintenant une approche commune à l'ensemble des formes de violences basées sur le genre. C'est également à partir de ce plan que la question de l'accès aux droits des femmes migrantes victimes de violences est intégrée (Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2015).

En 2017, la vague internationale « #MeToo » a donné une visibilité importante aux violences sexuelles, au harcèlement sexuel et aux rapports de domination fondés sur le genre. En Belgique, cette mobilisation a contribué à renforcer la prise de conscience collective et à inscrire davantage la lutte contre les violences faites aux femmes à l'agenda politique et institutionnel.

Sans constituer une norme juridique, elle a également participé à l'évolution des mentalités, des pratiques professionnelles et des politiques publiques (Amnesty International Belgique, 2021 ; Parlement européen, 2023).

Enfin, le PAN récent (2021-2025) s'est inscrit quant à lui dans un contexte particulier, marqué par la pandémie de COVID-19. Les mesures de confinement associées ont provoqué une hausse des violences intrafamiliales largement documentée par les rapports institutionnels (Amnesty International Belgique, 2020 ; Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2021), et ont fortement sollicité les refuges ainsi que les lignes d'écoute du pays

Pour conclure ce chapitre portant sur les différents instruments dont s'est dotée la Belgique, ces trois instruments n'interviennent donc pas au même niveau, mais ils poursuivent un objectif commun : améliorer progressivement la réponse apportée aux violences entre (ex)-partenaires. La loi constitue le cadre juridique contraignant de l'action publique.

Les circulaires assurent une mise en œuvre harmonisée de cette politique auprès des magistrats et des services de police, tandis que les plans d'action nationaux orientent les priorités politiques et renforcent la coordination entre les différents niveaux de pouvoir. La Convention d'Istanbul occupe une place centrale dans cet ensemble, puisqu'elle constitue un cadre de référence international auquel les lois, les circulaires et les plans d'action nationaux viennent progressivement s'articuler. Les mécanismes de suivi du GREVIO participent également à ce dialogue, en évaluant la mise en œuvre de ces engagements par la Belgique.

Ensemble, ces évolutions illustrent la manière avec laquelle la Belgique a progressivement construit une réponse institutionnelle aux violences entre partenaires, dont elle a toujours cherché à préciser les contours. Partant d'une législation orientée sur les violences conjugales au sens large à la fin des années 1990, elle a depuis intégré dans son arsenal juridique les principaux concepts et théories criminologique et féministe pour considérer et encadrer aujourd'hui les risques de féminicide.

### 1.3. Vers la loi du 13 juillet 2023 sur les féminicides, et la mise en place du DIVICo

Malgré les nombreuses réformes engagées en Belgique, depuis la fin des années 1990, les violences entre (ex)-partenaires continuent de représenter un enjeu majeur de santé publique, de sécurité et de justice.

Si les circulaires du Collège des procureurs généraux, les plans d'action nationaux ainsi que la ratification de la Convention d'Istanbul ont progressivement renforcé les politiques de prévention, de protection des victimes et de poursuite des auteurs, les professionnels de terrain sont restés confrontés à des situations d'une grande complexité. L'identification des situations les plus critiques, l'évaluation du risque de récidive ou de passage à l'acte létal, ainsi que la coordination entre les différents intervenants demeuraient des défis importants (Belgique, 2023).

Les évolutions législatives et institutionnelles qui ont abouti à l'adoption de la loi du 13 juillet 2023 et à la création du dispositif DIVICo s'inscrivent précisément dans cette volonté d'améliorer la prévention des violences les plus graves et de renforcer la sécurité des victimes.

À partir de 2017, les recensements réalisés par le collectif *Stop Féminicide* permettent de mieux documenter l'évolution du phénomène en Belgique. Selon ce recensement, le collectif a comptabilisé au moins 45 féminicides en 2017, 40 en 2018, 28 en 2019, 27 en 2020, 25 en 2021, 27 en 2022, 28 en 2023, 27 en 2024 et 27 en 2025 (Stop Féminicide, 2026). Ces données doivent toutefois être interprétées avec prudence, car elles reposent principalement sur le dépouillement d'articles de presse et ne constituent pas une statistique officielle et harmonisée du féminicide en Belgique. En l'absence de données officielles, les chiffres publiés par les associations peuvent donc varier selon les critères de recensement retenus.

Pour les périodes antérieures, les données disponibles concernent essentiellement les décès par homicide ventilés selon le sexe et ne permettent pas d'identifier rétrospectivement l'ensemble des féminicides au sens contemporain du terme. Les travaux de Van Cleemput et Plavsic (2020) montrent néanmoins que les homicides de femmes constituent une réalité ancienne en Belgique et que leur évolution diffère de celle observée chez les hommes.

Ces auteurs s'appuient sur des données, notamment les registres des causes de décès communaux, les annuaires de santé publique et les bulletins de décès (Van Cleemput et Plavsic, 2020). Jusqu'au début du 21<sup>e</sup> siècle, ces homicides ont souvent été présentés comme de simples faits divers, des drames familiaux, des violences de couple ou encore des « crimes passionnels ». Ces représentations ont contribué à individualiser les faits et à en masquer la dimension structurelle, liée aux rapports de domination entre les femmes et les hommes, comme le montrent notamment les travaux de Giacinti (2020) sur l'émergence du concept de féminicide et ceux de Sapio (2019) sur la construction médiatique du « crime passionnel » (Giacinti, 2020 ; Sapio, 2019).

Des associations féministes, des chercheurs et plusieurs institutions internationales ont dénoncé cette invisibilisation et plaidé pour une reconnaissance juridique des féminicides. Cette évolution s'inscrit également dans le prolongement de la Convention d'Istanbul, qui incite les États à renforcer leurs politiques de prévention, de protection et de poursuites pénales des violences fondées sur le genre (Giacinti, 2020).

En 1992, Jill Radford et Diana Russell introduisent pour la première fois le concept de féminicide, défini comme « *le meurtre de femmes commis par des hommes parce que ce sont des femmes* ». Ce terme, aujourd'hui largement repris dans les médias, désigne l'issue fatale du continuum des violences conjugales (Radford & Russell, 1992, p.3).

Margot Giacinti, chercheuse française en sciences politiques et socio-histoire, spécialisée dans l'étude des féminicides, défend l'idée que la notion de féminicide est le résultat d'une évolution portée par les mouvements féministes. Bien que la conceptualisation féministe du féminicide soit récente, l'analyse des archives de presse montre que les homicides de femmes préexistaient sous d'autres qualifications et constituent un phénomène bien plus ancien. Son travail met ainsi en évidence le décalage entre l'ancienneté de ces violences et leur reconnaissance tardive comme un phénomène structurel et genré (Giacinti, 2020).

En Belgique, la littérature juridique et la doctrine pénaliste du XX<sup>e</sup> siècle utilisaient tout autant la notion de « crime d'amour ». L'analyse de cette rhétorique judiciaire montre comment l'appareil répressif et la doctrine ont longtemps appréhendées ces homicides à travers le prisme du sentiment ou du drame individuel. Ces différentes appellations minimisaient la gravité des faits et masquaient les rapports de domination ainsi que les violences de genre dans ces situations (Revue de droit pénal et de criminologie, 1976. p. 477).

Par ailleurs, l'homicide commis par un partenaire intime reste dans sa majorité masculin. En effet, dans 78% des cas, l'auteur est un homme tandis que les 22% restants sont commis par des femmes. Le meurtre du conjoint fait partie des violences conjugales. Ce type d'homicide en constitue la forme la plus extrême (Houel, 2013).

Bien qu'il ne se limite pas au cadre conjugal ou intime, le concept de « *fémicide* » revêt une importance centrale pour les mouvements féministes dans leur combat visant à révéler sa réalité sociale : la domination patriarcale.

Au-delà de leur travail de dénonciation, les mouvements féministes ont progressivement imposé cette problématique au cœur de la politique et de la justice. En Belgique, l'absence du mot « *fémicide* » dans le Code pénal a longtemps suscité des critiques de la part des acteurs de terrain.

Comme le soulignait la directrice de l'ASBL Solidarité Femmes, Josiane Coruzzi, l'inscription légale du terme revêtait une valeur symbolique : « *C'est vraiment un symbole. C'est important de dire que des femmes se font assassiner tous les jours parce qu'elles vivent de la violence conjugale, que les féminicides sont la pointe émergée de l'iceberg et qu'il faut traiter cette problématique avec sérieux. C'est ça pour moi que l'inscription du féminicide dans la loi veut dire. Si la loi décide que c'est un crime sérieux, grave, c'est un message fort à la société. Pour cela il faut que l'on inscrive le mot « féminicide » dans la loi, sinon ça n'a pas de sens* » (A.F., RTBF, 2020).

Historiquement, le droit pénal belge appréhendait les violences conjugales et les meurtres de partenaires principalement par le biais de circonstances aggravantes. D'une part, depuis la loi du 24 novembre 1997, l'article 410 §2 du Code pénal punit plus sévèrement le meurtre, les coups et blessures s'ils sont commis contre un époux ou un partenaire intime. D'autre part, le législateur a intégré d'autres circonstances aggravantes générales, notamment l'article 405 bis prenant en compte la vulnérabilité de la victime ou l'état de grossesse, ce dernier étant identifié comme une période importante dans les violences au sein du couple. Enfin la loi du 10 mai 2007 a introduit l'article 405 *quater* du Code pénal, réprimant les motifs discriminatoires ou de haine liés au sexe de la victime (Code pénal belge, 1867/1997).

Cependant, ces dispositions ne permettaient pas encore de saisir pleinement la dynamique spécifique du féminicide intime. Une étape fondamentale a été franchie avec l'adoption de la loi du 13 juillet 2023 relative à la prévention et à la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences qui y sont liées (dite « loi Stop Féminicide »). Pour la première fois, le législateur belge offre un cadre juridique global qui consacre une définition légale du féminicide, intègre la notion de contrôle coercitif dans le cadre juridique et impose une évaluation systématique des risques ainsi qu'une coordination renforcée entre les services de protection, de police et de justice. Cette loi affirme que certains homicides s'enracinent dans des rapports de domination de genre et ne peuvent être réduits à de simples violences intrafamiliales (Direction de l'Égalité des chances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2023).

C'est précisément dans la continuité de cet ancrage législatif national qu'a été créé et expérimenté, à Liège, à partir de septembre 2023, le Dispositif Interdisciplinaire de lutte contre les Violences dans le Couple (DIVICo). Loin de constituer une initiative isolée, le DIVICo incarne l'opérationnalisation locale des principes portés par la loi du 13 juillet 2023. En effet, si la loi impose désormais une évaluation systématique du danger et une coordination renforcée des services, la prise en charge des violences s'est longtemps heurtée sur le terrain à une fragmentation persistante entre les secteurs social, judiciaire, médical et policier. Cette dispersion entraînait un manque de centralisation des données, contraignant les victimes à naviguer entre des procédures parallèles sans communication et laissant les intervenants face à des informations incomplètes. Le manque de partage d'informations peut limiter une évaluation globale de la criticité et compliquer l'appréciation de la gravité réelle d'une situation. Cette difficulté d'évaluation peut nourrir, chez certains professionnels, un sentiment d'incertitude et d'insécurité face aux décisions à prendre. C'est précisément à ce constat que répond ce mémoire : c'est-à-dire en développant un modèle intégré d'interaction et d'évaluation partagée entre les intervenants, le dispositif ne cherche pas seulement à fluidifier la communication. Le partage de la responsabilité décisionnelle peut ainsi contribuer à réduire la charge ressentie par les professionnels, lorsqu'ils sont confrontés à des situations présentant un risque élevé de féminicide.

Au-delà des définitions légales et des cadres internationaux tels que la Convention d'Istanbul ou les circulaires COL, le dispositif DIVICo s'appuie sur une définition propre des violences dans le couple, énoncée dans sa charte officielle.

Celle-ci définit les violences dans le couple comme : « *Toute forme de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique entre des époux ou personnes entretenant ou ayant entretenu une relation affective et sexuelle durable.* » (Charte DIVICo, p. 1). Cette définition met l'accent sur la pluralité des formes de violence et sur la persistance des dynamiques de pouvoir, même après la rupture de la relation affective et sexuelle.

### **1.3.1 Le DIVICo : de quoi s'agit-il ?**

Le Dispositif Interdisciplinaire de lutte contre les Violences dans le Couple repose sur un modèle de coordination créé en 2023, en province de Liège. Ce dispositif a permis d'articuler l'action du secteur de l'aide psycho-médicosociale et celle de la justice (François, 2024). Le DIVICo est né du constat partagé par les acteurs judiciaires et sociaux que la réponse pénale traditionnelle et les prises en charge cloisonnées peinaient à prévenir efficacement les récidives et les formes les plus aiguës de violences au sein du couple (François, 2024 ; Vanneste, 2017).

Le dispositif DIVICo a progressivement été étendu à d'autres zones du territoire, notamment à Verviers ainsi qu'au sein de la province du Brabant wallon. À Wavre, la mise en place du dispositif s'appuie sur un partenariat étroit entre la police fédérale du Brabant wallon et le service d'aide sociale aux justiciables (La Touline).

Ces institutions ont uni leurs compétences afin de lutter de manière concertée contre les manifestations les plus extrêmes des violences conjugales et intrafamiliales, incluant les féminicides, les infanticides, les suicides et les enlèvements d'enfants (Fédération Wallonie-Bruxelles, s. d. ; François, 2024, p. 144).

Conformément à la charte du dispositif, cette structure poursuit plusieurs objectifs fondamentaux, parmi lesquels le renforcement de la sécurité des victimes et de leurs enfants, la prévention des actes de violence grave, le soutien aux professionnels dans l'analyse de situation et la coordination des interventions entre les différentes institutions (DIVICo, s. d. ; François, 2024, p.143).

S'inspirant directement du modèle québécois intersectoriel<sup>6</sup>, le dispositif fonctionne sur le terrain à la manière d'une « unité de soins intensifs » dédiée aux situations critiques. Les institutions partenaires, notamment les services de police, les parquets, les services d'aide aux victimes, les acteurs psycho-médico-sociaux et les services de santé, travaillent en réseau afin de décroiser l'évaluation des situations critiques et d'adopter les mesures de protection les plus adéquates pour assurer la sécurité des personnes.

Le DIVICo se positionne explicitement comme un dispositif de seconde ligne (François, 2024, p. 143). Cela signifie qu'il n'assure pas un accompagnement direct des auteurs ou des victimes. Son rôle est d'intervenir en soutien des professionnels de première ligne déjà engagés sur le terrain, tels que les assistants sociaux, les forces de l'ordre, les intervenants psycho-médicaux ou les acteurs judiciaires, lorsqu'ils sont confrontés à une situation complexe dont l'évaluation fait apparaître un niveau de danger ou de criticité élevé (François, 2024, p. 143).

Ainsi, tout professionnel qui éprouve des inquiétudes face à une situation de violence au sein du couple jugée critique ou dangereuse pour la sécurité de la victime, de l'auteur ou des enfants, peut solliciter le dispositif DIVICo, soit par téléphone, soit par voie électronique. Le DIVICo peut aussi être sollicité de manière préventive, lorsque certains éléments font craindre une aggravation de la situation.

Cette démarche s'effectue dans le respect des règles relatives au secret professionnel partagé et à l'état de nécessité, permettant d'exposer la situation et d'évaluer de manière pluridisciplinaire la sévérité du danger (François, 2024, pp. 143-144).

#### **1.3.1.1. Missions principales**

Les missions du DIVICo se concentrent sur l'évaluation des situations critiques et dangereuses, le soutien aux professionnels et la coordination entre les institutions (François, 2024, p. 143).

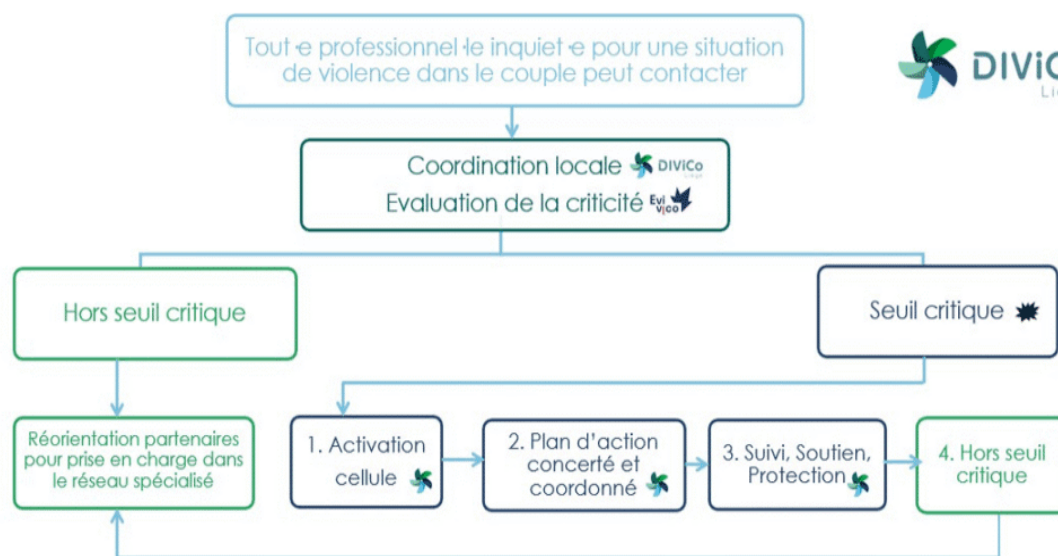
---

<sup>6</sup> Par « *intersectoriel* », on entend une collaboration organisée entre les acteurs issus de secteurs différents, notamment judiciaire, policier, social et de la santé, afin de coordonner leur intervention autour d'une même situation de violence conjugale (Rondeau et al., 2000).

Lorsqu'une situation est jugée critique, le dispositif propose de mettre en place une cellule interdisciplinaire rassemblant les différents acteurs concernés. Le dispositif fait une distinction entre deux niveaux : les cellules psycho médico-sociales de niveau 1, qui fonctionnent dans le cadre du secret partagé, et les cellules judiciairisées de niveau 2, qui incluent la police, le parquet et certains magistrats, en s'appuyant sur les articles 458bis ou 458ter du Code pénal belge en cas de danger grave et imminent (François, 2024, p. 144).

En effet, les articles « 458bis et 458ter du Code pénal » aménagent le principe du secret professionnel afin de permettre la protection des personnes dans certaines situations graves. L'article 458bis autorise, sous certaines conditions, la communication d'informations au procureur du Roi lorsqu'une personne est exposée à un danger grave. L'article 458ter permet quant à lui, une concertation de cas entre professionnels lorsqu'elle est prévue par un cadre légal, les informations échangées restent pertinentes et proportionnées à l'objet poursuivi. Ces dispositions traduisent ainsi une logique de responsabilité partagée : le secret professionnel demeure la règle, mais il peut être aménagé lorsque la protection d'une personne nécessite une coordination entre intervenants (Belgique, 1867, art.458bis et 458ter).

7



<sup>7</sup> Image du site DIViCo Liège. (S.d.).

Les professionnels portent une attention particulière aux événements qui peuvent soudainement amener une situation de crise, tels que les séparations, l'apparition de nouvelles relations confrontées à de la violence, des conflits concernant les enfants, ou encore les menaces de tentative de suicide et/ou de meurtres (François, 2024, p. 144 ; Léveillé & Lévesque, 2021).

Le Pôle de Ressources spécialisées en Violences Conjugales et Intrafamiliales est une ASBL<sup>8</sup> qui rassemble des compétences et des pratiques issues de plusieurs associations spécialisées dans les violences conjugales. Il fonctionne comme un centre de ressources et d'expertise destiné aux professionnels, en proposant notamment des formations, des supervisions et des outils d'analyse.

Parmi les outils développés par le Pôle, l'EVIVICO permet d'évaluer le risque de passage à l'acte irréversible dans les situations de violence au sein du couple, en déterminant le niveau de criticité de chaque situation. Basé sur une logique de prévention, son principe d'action se résume par cette formule particulière : « Notre mission est de créer des non-événements », (Pôle de Ressources Spécialisées, s.d.). Cette formule renvoie à une logique d'anticipation : il s'agit de repérer les signes de danger, d'évaluer la criticité d'une situation et de coordonner les intervenants suffisamment tôt afin d'éviter qu'elle n'évolue vers un passage à l'acte grave.

Le DIVICo repose sur une organisation interdisciplinaire destinée à soutenir les professionnels de première ligne confrontés à des situations de violences entre partenaires jugées particulièrement préoccupantes. Son fonctionnement implique la mise en relation de plusieurs secteurs professionnels, notamment les domaines psycho-médicosocial, policier, judiciaire et criminologique. Cette diversité permet de confronter des informations, des expériences et des grilles de lecture différentes afin de construire une appréciation plus globale de la situation.

Les professionnels issus du secteur psycho-médicosocial contribuent principalement à l'analyse des violences, de la dynamique relationnelle, des besoins de la victime et des facteurs de protection.

---

<sup>8</sup> Une association sans but lucratif (ASBL) est un groupement de personnes physiques ou morales poursuivant un but désintéressé. Ses membres ne peuvent recevoir d'avantage patrimonial provenant de l'association (SPF Justice, s.d.).

Les acteurs policiers apportent des informations relatives aux interventions, aux plaintes, aux menaces, aux comportements observés et aux éventuels antécédents connus. Les professionnels du secteur judiciaire participent à l'évaluation des possibilités d'intervention et aux décisions relevant de la protection, de la procédure pénale ou du partage d'informations. Le regard criminologique peut, quant à lui, contribuer à la mise en perspective des facteurs de risque, des mécanismes de domination et de l'évolution possible de la situation.

Ces fonctions ne sont pas séparées de manière étanche. Elles s'articulent dans des échanges visant à croiser les informations disponibles et à réduire les angles morts de l'évaluation. Le DIVICO ne remplace donc pas les services de première ligne, mais il intervient en soutien lorsque la situation apparaît trop complexe, trop urgente ou trop dangereuse pour être traitée par un seul professionnel ou une seule institution.

La composition des équipes constitue également un élément important pour comprendre le terrain de cette recherche. Les entretiens réalisés dans le cadre de ce mémoire ont été menés auprès d'un criminologue (Marc)<sup>9</sup>, de deux psychologues (Marie et Amandine) et d'une assistante sociale (Sophie). Les personnes interrogées appartiennent ainsi principalement aux champs psychosociaux et criminologiques. La présence majoritaire de femmes parmi les professionnels rencontrés doit être signalée comme une caractéristique du terrain. Elle ne permet toutefois pas, à elle seule, de conclure à une relation de causalité entre le genre des intervenantes et leur manière de ressentir ou d'évaluer le risque. Elle invite néanmoins à interroger la dimension genrée du travail, notamment lorsque ces professionnelles sont confrontées à des violences majoritairement exercées par des hommes contre des femmes.

Cette présentation du personnel permet de mieux comprendre l'origine des témoignages analysés, dans la partie empirique. Elle montre également que le vécu de l'insécurité professionnelle ne se construit pas uniquement, à partir des caractéristiques individuelles des intervenants. Il dépend aussi de leur position institutionnelle, de leurs responsabilités, des informations auxquelles ils ont accès et de la manière dont leur expertise est articulée à celle des autres membres du réseau.

---

<sup>9</sup> Les prénoms « Marc », « Sophie », « Marie » et « Amandine » sont des noms d'emprunts utilisés afin de préserver l'anonymat des participants.

### 1.3.2 L’outil EVIVICO, qu’est-ce que c’est ?

L’outil EVIVICO signifie Évaluation Intersectorielle des Violences dans le Couple. C’est le principal instrument opérationnel du DIVICo conçu par Mathilde Grogna, psychologue et chargée de projet au Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales. Cette dernière travaille au sein du dispositif DIVICo du Brabant wallon. Cet outil a été élaboré en partenariat avec l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes et avec le Parquet général afin d’évaluer la gravité des violences dans le couple (Grogna, Dispositif DIVICo, 2023).

Comme le rappelle la Charte du DIVICo, cet instrument ne vise pas à prédire avec certitude la survenue d’un passage à l’acte, mais à apprécier la criticité globale d’une situation. La criticité correspond à l’appréciation croisée de la probabilité qu’un événement grave survienne et du niveau de dangerosité de la situation. En orientant l’analyse des professionnels vers la modélisation de scénarios d’alerte (féminicide, homicide ou suicide), l’outil s’inscrit pleinement dans la mission première du dispositif : optimiser la protection des victimes, diminuer la dangerosité, anticiper les risques graves et assurer un soutien aux victimes, à leurs proches ainsi qu’aux intervenants (Charte du dispositif DIVICo, 2023).

L’outil EVIVICO s’inscrit dans la continuité de la circulaire COL15/2020, relative à l’évaluation du risque en matière de violences dans le couple, tout en proposant une approche plus systémique fondée sur le contrôle coercitif, le cycle de la violence et le processus de domination conjugale. Cette grille d’évaluation fournit aux intervenants des balises d’évaluation directement applicables sur le terrain (Collège des Procureurs Généraux, 2020 & Dispositif DIVICo, 2023).

Sur le plan matériel et méthodologique, l’outil met à la disposition des acteurs de terrain une grille d’évaluation détaillée en six dimensions, conçue pour analyser l’interaction entre les facteurs de risque ainsi que les facteurs de protection. L’outil est également accompagné d’un livret explicatif et d’une fiche de synthèse. Cette approche graduée permet d’autant plus d’affiner l’analyse et d’éviter une interprétation simpliste afin d’offrir une vision globale des situations (Dispositif DIVICo, 2023).

### 1.3.2.1 La criticité et l'évaluation du risque

L'évaluation de la criticité occupe une place importante dans la prévention des violences entre (ex)-partenaires. Son objectif n'est pas uniquement de déterminer si une situation est simplement « grave », mais d'apprécier la probabilité qu'elle évolue vers un événement critique, tel qu'un féminicide, un homicide ou un suicide.

Jacquelyn C. Campbell, chercheuse américaine spécialisée dans les violences entre partenaires, est une référence majeure dans l'étude du risque d'homicide conjugal. Elle est notamment à l'origine du *Danger Assessment*, un outil développé pour évaluer le risque de létalité dans les situations de violences conjugales (Campbell et al., 2009).

Parmi les recherches ayant conduit au développement des outils d'évaluation du risque, les travaux de Campbell ont permis d'identifier plusieurs facteurs de risque liés au féminicide. Ils s'agit notamment des antécédents de violences, des menaces de mort, du contrôle coercitif, de l'accès à une arme, des tentatives de strangulation, d'une séparation récente, des comportements suicidaires, des violences envers les animaux ainsi que de l'isolement progressif de la victime. Ces facteurs ne permettent toutefois pas de prédictions certaines. Ils représentent des indicateurs de vigilance qui doivent toujours être interprétés à la lumière du contexte propre à chaque situation rencontrée (Campbell et al., 2009).

La littérature distingue trois grandes approches de l'évaluation du risque : le jugement clinique non structuré, fondé sur l'expérience du professionnel ; les méthodes actuarielles, qui utilisent des grilles de cotation standardisées afin d'estimer statistiquement le risque ; et le jugement professionnel structuré, qui combine les connaissances scientifiques relatives aux facteurs de risque avec l'appréciation clinique du professionnel (Kropp et al., 2000, pp. 101-118).

Cette logique se retrouve dans l'approche développée par le dispositif DIVICo. Autrement dit, les professionnels ne se contentent pas d'attribuer un niveau de risque à partir d'une grille. Ils mettent en relation plusieurs éléments de la situation, notamment les comportements de l'auteur, les signes d'aggravation, les ressources de la victime et le contexte, afin d'estimer à quel point la situation nécessite une intervention rapide et coordonnée.

Toutefois, ce panorama institutionnel soulève plusieurs questionnements quant à la mise en œuvre pratique de l'évaluation critique du risque de féminicide et l'insécurité qu'elle engendre pour les professionnels chargés de son application. Pour appréhender cette complexité, les grilles d'analyse issues des théories féministes développées dans la suite de ce travail s'avèrent fondamentales pour éclairer et guider le travail quotidien des intervenants de terrain. C'est dans cette perspective que ce mémoire pose la question de recherche suivante :

**« Comment les professionnels du dispositif DIVICo appréhendent-ils le risque de féminicide à travers le sentiment d'insécurité qu'il suscite ? ».**

Pour comprendre la manière dont les professionnels du DIVICo appréhendent le risque de féminicide, il est nécessaire de dépasser une lecture centrée uniquement sur des actes de violence isolés. Les concepts féministes permettent de replacer ces actes dans une dynamique plus large de domination, de contrôle et de répétition des violences. Ils offrent ainsi aux professionnels des repères pour comprendre des situations parfois difficiles à évaluer, notamment lorsque le danger n'est pas immédiatement visible. Leur mobilisation permet dès lors d'éclairer à la fois l'évaluation du risque de féminicide et le sentiment d'insécurité que cette évaluation peut susciter chez les professionnels.

#### **1.4. Les concepts de la violence conjugale en tant qu'outils de travail d'évaluation de la criticité**

Pour analyser la manière dont les professionnels du DIVICo appréhendent le risque de féminicide et le sentiment d'insécurité qui en découle, il est indispensable de mobiliser différentes théories féministes fondamentales. L'évaluation de la dangerosité ne repose pas uniquement sur des indicateurs objectifs, mais sur la compréhension de dynamiques complexes qui génèrent une forte incertitude sur le terrain.

Les notions de contrôle social des femmes, de continuum des violences et de contrôle coercitif permettent de saisir comment des tactiques insidieuses de domination créent un danger diffus, difficile à mesurer et qui est souvent source d'insécurité professionnelle. De même, la modélisation du cycle de la violence et le processus de domination conjugale offrent des repères pour repérer les phases d'escalade et guider la prise de décision.

L'étude de ces concepts démontre ainsi comment l'outillage théorique permet aux intervenants de décoder la complexité des situations, de partager le diagnostic et de mieux canaliser le sentiment d'insécurité que suscite la gestion du risque de féminicide.

Reprenons le texte de la Convention d'Istanbul, présenté au chapitre 1, qui distingue plusieurs formes de violences entre (ex)-partenaires, telles que les atteintes physiques, sexuelles, psychologiques et économiques, auxquelles s'ajoutent le contrôle et la surveillance des déplacements.

Cette typologie, bien qu'essentielle, demeure abstraite sans recourir aux notions qui en éclairent les logiques sous-jacentes à ces formes d'agressions : le contrôle coercitif, l'emprise et le continuum des violences (Conseil de l'Europe, 2011 et Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2023).

#### **1.4.1 La violence conjugale comme contrôle social selon Jalna Hanmer (1977)**

Dès la fin des années 1970, la sociologue britannique Jalna Hanmer (1977) pose l'une des premières bases théoriques de ce champ d'étude en analysant la violence des hommes contre les femmes comme une forme de contrôle social. Cette perspective pionnière montre que ces violences masculines ne relèvent pas uniquement de comportements individuels ou d'incidents isolés, mais participent plus largement au maintien de rapports de domination des hommes sur les femmes (Hanmer, 1977).

C'est dans ce contexte féministe des années 1970 qu'émerge un intérêt scientifique et militant pour la situation des femmes battues en Europe. En Belgique, le combat est mené par le Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion, conduisant à la création du premier collectif pour femmes battues à Bruxelles en 1977, puis à l'ouverture des refuges de Liège et de La Louvière l'année suivante. Cet élan s'inscrit dans un mouvement féministe international marqué notamment par le Tribunal international des crimes contre les femmes, tenu à Bruxelles en 1976. Cet événement constitue un moment important dans l'histoire de la réflexion sur les violences faites aux femmes et sur l'émergence de la notion de féminicide, notamment sous l'impulsion de Diana Russell (Giacinti, 2022).

Dans son article fondateur intitulé « *Violence et contrôle social des femmes* » (1977), l'autrice défend l'idée que les agressions exercées par les hommes à l'encontre des femmes ne peuvent être réduites à une succession d'actes individuels, à des conflits conjugaux ou à des comportements pathologiques, mais que tous ces actes constituent une forme de contrôle et de domination, annonçant ainsi le concept de continuum formalisé plus tard par Liz Kelly. Son analyse met en évidence que ces violences reposent sur des inégalités structurelles, principalement entretenues par la division sexuelle du travail et l'assignation des femmes à leur rôle reproductif (Hanmer, 1977, pp. 69-70).

Par ailleurs, Hanmer (1977) montre que le contrôle social s'exerce aussi par la menace et la peur de la violence, lesquelles influencent les comportements quotidiens des femmes, par des stratégies d'évitement, comme la restriction des déplacements à certaines heures ou dans certains lieux de l'espace public. La violence agit ainsi comme un mécanisme de régulation sociale qui restreint la liberté des femmes, même lorsqu'aucune atteinte physique n'est présente (Hanmer, 1977, pp. 71-72).

Enfin, l'autrice souligne que les institutions publiques ne sont pas neutres face aux violences conjugales faites aux femmes. En effet, elle montre que les réponses historiquement apportées par la police, la justice ou les services sociaux tendent à reléguer ces abus au rang des affaires privées plutôt que de les traiter comme un problème social. Cela limite la protection des femmes et tend à renforcer la domination du conjoint violent. Hanmer reprend d'ailleurs dans son texte la phrase suivante : « *Dans cette perspective... la loi est défendue impartialement puisque l'État définit les femmes comme, « moins égales »* » (Hanmer, 1977, pp. 76-80).

Cette analyse institutionnelle illustre précisément la nécessité de dispositifs intégrés tels que le DIVICo pour rompre avec cette privatisation de la brutalité, en permettant aux professionnels de mieux appréhender les indicateurs de la dangerosité et le sentiment d'insécurité face au risque de féminicide.

#### **1.4.2 Le continuum des violences selon Liz Kelly (1987)**

Élaborée par Liz Kelly, cette notion a été publiée en 1987 puis traduite en français en 2019 dans les Cahiers du Genre. Le concept de continuum de la violence constitue une contribution importante des recherches féministes sur les violences faites aux femmes.

Cette grille d'analyse invite à ne plus isoler les faits les uns des autres, mais à comprendre ce qui les relie. Elle permet ainsi de déplacer des comportements souvent banalisés ou jugés secondaires dans un ensemble plus vaste englobant diverses formes de contrôle, de contraintes, d'atteintes psychologiques et d'agressions physiques ou sexuelles.

Cette idée de continuum ne veut pas dire que la violence suit une ligne droite qui irait forcément du fait le moins grave vers le plus grave. Son intérêt est plutôt de montrer ce qui rapproche des expériences qui, prises isolément, semblent très différentes. Comme le souligne Liz Kelly, la frontière entre ce que la société considère comme « normal » et ce qu'elle désigne comme violent n'est pas toujours évidente. La notion de continuum aide ainsi à repérer comment ces agissements s'inscrivent dans des rapports de pouvoir plus larges entre les femmes et les hommes. Cette vision s'inscrit directement dans la lignée des travaux féministes des années 1970 et 1980, qui ont permis de penser ensemble des formes de violence autrefois cloisonnées.

En contribuant à constituer les violences de genre en objet d'analyse à part entière, le continuum a d'abord émergé dans le monde militant pour unifier l'expérience des femmes et dénoncer le rôle structurant de la domination patriarcale et de l'appropriation du corps des femmes.

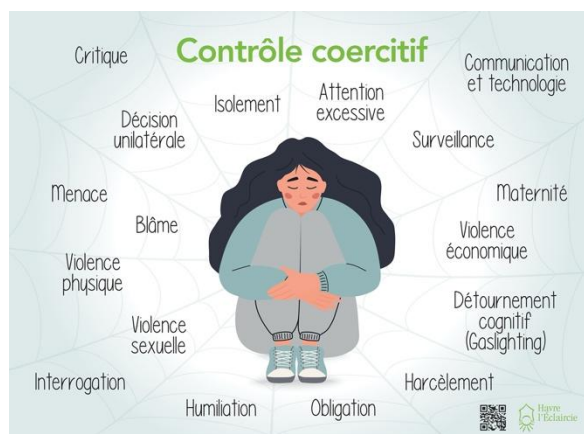
Il convient toutefois de nuancer cette approche pour ne pas lisser le vécu des victimes. Toutes les femmes ne font pas face à la brutalité dans les mêmes conditions et n'ont pas les mêmes moyens de s'en protéger. Les positions sociales, les conditions économiques ou encore les trajectoires migratoires peuvent en effet différencier les expériences de violence ainsi que les ressources disponibles pour y faire face. Mobiliser le continuum demande donc de rester attentif à ces différentes réalités sans réduire toutes les trajectoires à un modèle unique.

Dans le contexte des violences conjugales, la théorie de Kelly est particulièrement précieuse car elle permet de ne pas se focaliser uniquement sur les coups ou les blessures. En effet, une situation s'accompagne souvent de surveillance, d'humiliations, de contraintes financières, psychologiques ou sexuelles.

L'intégration de la notion de continuum du champ militant vers le monde institutionnel et professionnel s'avère extrêmement pertinente dans le contexte des violences conjugales. Pour les intervenants de terrain, ce cadre ne sert pas à niveler la gravité des actes ni à mettre sur un même plan un geste du quotidien et un homicide. Son intérêt institutionnel est de rappeler que l'absence temporaire de violences physiques ne signifie pas la disparition du rapport de domination. Cette perspective permet aux professionnels de ne pas se focaliser uniquement sur l'incident isolé, mais de saisir la dynamique globale de dangerosité nécessaire à l'évaluation de la criticité (Kelly, 2019).

### 1.4.3 Le contrôle coercitif selon Evan Stark (2007)

10



Le concept de contrôle coercitif, développé par le sociologue américain Evan Stark (2007) dans son ouvrage fondateur *Coercitive Control : How Men Entrap Women in Personal Life*, représente l'un des cadres théoriques majeurs pour analyser la dynamique complexe des violences conjugales.

L'idée principale repose sur le fait que ces violences ne se réduisent pas simplement à une série d'actes isolés, mais s'organisent comme un mécanisme de domination global et continu visant surtout à détruire au fur et à mesure l'autonomie et la liberté de la victime. Cette perspective s'inscrit dans la filiation directe des travaux sociologiques pionniers de Rebecca et Russell Dobash (1979), qui ont été les premiers à replacer les agressions au sein du couple dans le cadre plus large des rapports de pouvoir genrés et des structures d'oppression sociétales.

<sup>10</sup> Image de Havre l'Éclaircie. (s.d.). *Le contrôle coercitif*.

Stark (2007) opère une distinction fondamentale entre deux mécanismes liés mais distincts, à savoir la coercition et le contrôle. La coercition regroupe l'ensemble des tactiques explicites basées sur la force physique, les agressions, les menaces directes ou la création d'un climat d'intimidation (Hamberger et al., 2017 ; Stark 2007). Si ces actes violents représentent la face la plus visible de la domination, Stark souligne qu'ils ne constituent pas le cœur du problème. Le noyau central du dispositif réside dans le contrôle lui-même, une dimension plus discrète et souvent difficile à déceler pour l'entourage comme pour les institutions (Dichter et al., 2018).

Ce contrôle s'exerce par le biais d'un ensemble de stratégies cumulatives et systématiques. L'auteur met en avant la notion de « micro-régulations », c'est-à-dire l'imposition de règles strictes et arbitraires régissant la vie quotidienne de la victime. Cette tactique inclut l'isolement social et familial, la surveillance constante des déplacements et des communications, le contrôle financier, le dénigrement systématique ainsi que des formes variées de manipulation psychologique (Gruev-Vintila, 2023). À travers la métaphore centrale de la « cage invisible », Stark explique que l'emprise ne se voit pas de l'extérieur, tissée au fil de micro-interdictions quotidiennes qui, bout à bout, emprisonnent la victime (Anderson, 2009).

Pour Stark, la violence au sein du couple doit être considérée comme « un crime de liberté », dont l'objectif est de créer une dépendance durable et une emprise totale chez la victime. Cette perspective permet d'expliquer pourquoi certaines femmes restent dans des relations abusives, malgré la gravité de ce qu'elles subissent au quotidien. En mettant en lumière ces mécanismes, la pensée d'Evan Stark fait directement écho aux analyses féministes de Jalna Hanmer (1977) sur le contrôle social et au continuum des violences de Liz Kelly. Cette filiation théorique réaffirme que la domination au sein du couple dépasse le cadre strictement privé pour participer au maintien des inégalités structurelles de genre.

L'analyse de Hanmer décrit la violence comme un moyen de contrôle social des femmes et met en lumière les pressions sociales, communautaires et culturelles exercées sur la victime par le biais de son réseau social. Le contrôle coercitif de Stark se reflète, quant à lui, dans l'évaluation de l'agresseur avec des éléments tels que la jalousie excessive, le contrôle social, la surveillance numérique, la séquestration et le contrôle économique, mais également dans la dimension de la victime à travers l'évaluation de l'isolement et des différentes formes de dépendance.

Enfin, le continuum de Kelly se manifeste dans l'évaluation progressive des menaces de mort et dans l'attention portée à l'évolution et à l'intensification des violences au fil du temps.

#### **1.4.4 Domination, emprise et distinction entre conflit et violence**

Les violences conjugales ne se résument pas à des faits ponctuels ou à une succession d'actes isolés. Elles émergent le plus souvent dans une interaction durable dans laquelle s'installe un déséquilibre de pouvoir entre les (ex)-partenaires. Dans cette perspective, la notion de domination occupe une place centrale.

Elle renvoie à un lien inégalitaire par lequel l'un des partenaires maintient une emprise sur l'autre, réduisant progressivement son autonomie, sa liberté d'action et sa capacité de décision (Hirigoyen, 2005).

Marie-France Hirigoyen (2005) souligne que l'emprise se met en place par étapes et s'installe le plus souvent de façon insidieuse et difficile à repérer. Par le biais de comportements de contrôle, d'isolement, de dénigrement, de surveillance ou d'intimidation, l'agresseur affaiblit la personne ciblée. La victime en vient à perdre sa confiance en ses propres perceptions, à douter de son jugement et à éprouver des difficultés à quitter la relation. Ses réactions ne traduisent pas une absence de volonté ou de résistance mais constituent des stratégies d'adaptation visant à préserver sa sécurité dans un contexte de violence (Hirigoyen, 2005 ; Haute Autorité de Santé [HAS], 2019).

Selon Daligand (2016), l'emprise s'installe lorsque l'auteur transforme son besoin de domination en règles de vie imposées, d'abord masquées par une rhétorique amoureuse. En effet, l'auteur cherche à combler un besoin irrépressible de domination. C'est pourquoi la victime peut, dans un premier temps, confondre cette pulsion avec de l'amour fusionnel. Cette illusion s'inscrit dans la lignée des criminologues de l'époque, qui qualifiaient souvent le féminicide de « crime passionnel », masquant ainsi la volonté de domination derrière une fausse preuve d'amour (Houel et al., 2003).

Pour maintenir ce contrôle, l'agresseur amène la victime à culpabiliser ou à faire preuve d'empathie à son égard. Ce processus d'isolement progressif conduit la victime à faire passer les exigences de l'auteur avant ses propres besoins, renforçant ainsi l'asymétrie de la relation (Daligand, 2016).

Ainsi, opérer une distinction claire entre situation de conflit et dynamique de violence constitue un enjeu majeur pour les professionnels. En effet, cette différenciation permet de mieux évaluer le niveau de danger et la gravité de la menace, de comprendre les dynamiques relationnelles réelles et de prendre des décisions pour protéger la victime. Comme le rappelle la Haute Autorité de Santé (2019), le conflit survient lorsque deux personnes s'opposent tout en restant dans une relation équilibrée où chacune conserve la possibilité d'exprimer son point de vue (HAS, 2019, pp.15-17).

À l'inverse, la violence conjugale relève d'une dynamique différente car elle s'inscrit dans un rapport de domination où l'enjeu n'est plus de résoudre un désaccord, mais d'exercer un contrôle sur l'autre pour maintenir son pouvoir. Cette approche rejoint les travaux de Michael P. Johnson de 1995, s'appuyant sur l'article de Lapierre & Côté (2014), qui différencient plusieurs formes de violences conjugales parmi lesquelles la violence situationnelle de couple et le terrorisme intime (Lapierre & Côté, 2014, pp.72-74).

La violence situationnelle de couple renvoie à des tensions au sein du couple qui peuvent déraiper sans intention visible de dominer l'autre. Quant au terrorisme intime, il s'appuie sur le contrôle coercitif continu et constitue une forme de violence plus grave. Les violences physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques ne constituent qu'un moyen de maintenir cette emprise et de réduire l'autonomie de la victime (Johnson, 1995, cité dans Lapierre & Côté, 2014, pp.72-74).

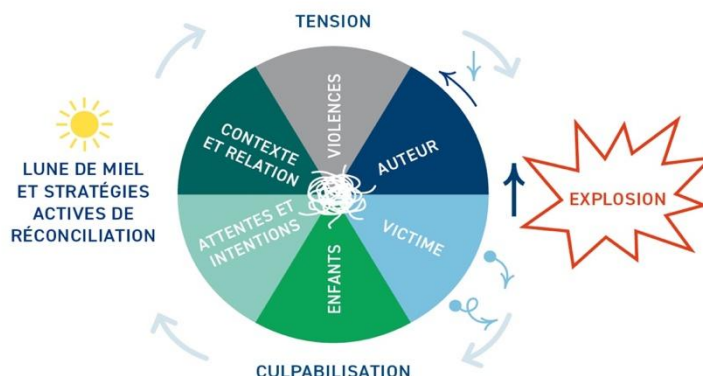
Dans les travaux de Johnson, il ressort que le terrorisme intime est majoritairement exercé par des hommes. Cette forme de violence engendre les conséquences physiques et psychologiques les plus sévères, caractérisées par un taux élevé de blessures graves, une peur chronique ainsi que des symptômes anxieux, dépressifs et de stress post-traumatique chez les victimes (Lapierre & Côté, 2014, pp.72-73).

La typologie de Johnson permet de mieux comprendre que les violences conjugales ne recouvrent pas une réalité unique. Tandis que certaines situations surviennent lors de conflits ponctuels qui dégénèrent, d'autres s'inscrivent dans une dynamique de domination et de contrôle coercitif.

Finalement, cette distinction est essentielle puisqu'elle permet aux professionnels de mieux évaluer le niveau de danger auquel la victime est exposée et de mettre en place des mesures de protection adéquates.

### 1.4.5 Le cycle de la violence selon Lenore Walker, Marianne Kédia et Liliane Daligand

11



Le cycle de la violence, théorie initialement formulée par la psychologue américaine Lenore Walker, à la fin des années 1970, dans son ouvrage « *The Battered Woman* », est un repère central pour comprendre les violences entre (ex)-partenaires. Celle-ci met en évidence que ces violences conjugales ne surviennent pas de manière isolée, mais s'inscrivent dans un processus répétitif qui tend à s'amplifier et à se reproduire au fil du temps. Walker insiste sur l'effet de spirale ou d'escalade ; le cycle ne se contente pas de se répéter à l'identique, les phases de tension et d'agression deviennent généralement plus rapprochées et plus sévères (Walker, 1979).

Walker distingue trois phases principales, mais dans plusieurs adaptations récentes, une quatrième phase est mise en avant. La première étape est liée à « une montée progressive de tensions », à travers les attitudes et paroles du conjoint violent. Par conséquent, le climat relationnel se dégrade et des critiques, des menaces, des comportements de contrôle ou des humiliations deviennent plus fréquents, pendant que la victime cherche à éviter le conflit en restant sur ses gardes (Kedia, 2020, pp. 150-152).

<sup>11</sup> Image du site DIVICo Liège. (S.d.). Le cycle de la violence.

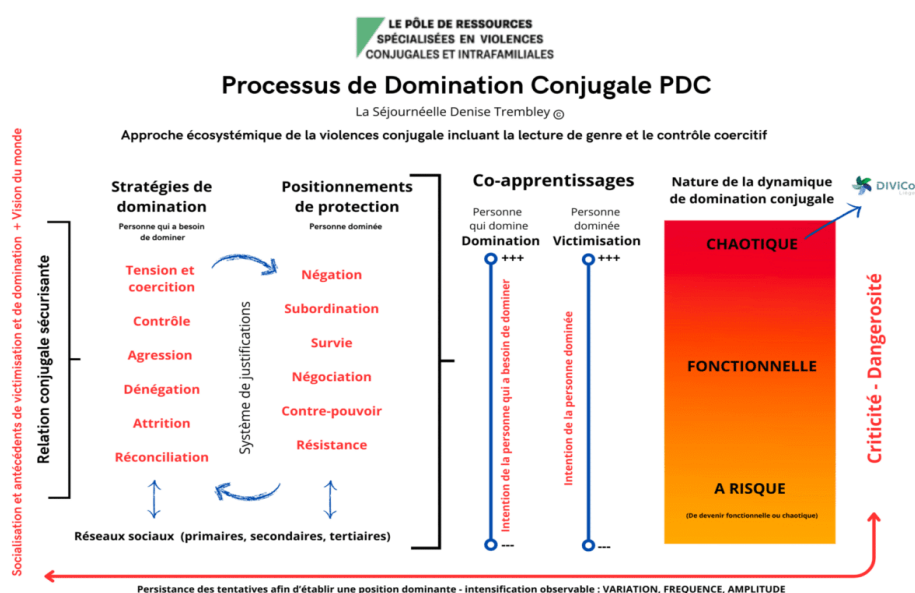
La deuxième phase correspond à « une crise », c'est-à-dire « une explosion de la violence ». Les tensions qui se sont accumulées vont conduire le conjoint à passer à l'acte, que ce soit verbalement ou physiquement. Cela peut donc prendre plusieurs formes d'agressions, telles que des atteintes physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques. Contrairement à la première étape, cette phase d'escalade est généralement la plus visible (Daligand, 2016 ; Kedia, 2020, pp. 150-152).

La troisième phase est dite de « justification », ou encore de « déresponsabilisation de l'auteur » : le conjoint violent minimise les faits et rejette la responsabilité sur la victime. Face à ce discours, la victime se sent alors impuissante et commence à culpabiliser (Kedia, 2020, pp. 150-152).

Enfin, la dernière phase, appelée « lune de miel », est surtout marquée par la manifestation des regrets. L'auteur des violences reconnaît en apparence ses erreurs, formule des promesses de changement et se montre plus affectueux, s'inscrivant ainsi dans une dynamique de manipulation. Cette étape permet de mieux comprendre le cycle et c'est la raison pour laquelle certaines victimes hésitent à s'éloigner, à prendre la fuite ou à déposer plainte contre leur conjoint, alors qu'elles se trouvent dans une situation jugée dangereuse (Kedia, 2020, pp. 150-152).

## 1.4.6 Le processus de domination conjugale (PDC)

12



<sup>12</sup> Image du site DIVICo Liège. (S.d.). ; Le dispositif, le PDC.

Le Processus de Domination Conjugale (PDC) est un outil utilisé dans certaines campagnes de sensibilisation, notamment par Amnesty International, ainsi que par des acteurs de terrain accompagnant les victimes. C'est le modèle de l'escalade de la violence.

Cet outil nous provient du Québec et plus particulièrement d'une maison d'hébergement, qui est la « Séjournelle ». Cette dernière fonctionne en collaboration avec des chercheurs scientifiques afin de contribuer à la sécurité des victimes à travers une grille d'évaluation. Ce modèle illustre une aggravation graduelle des violences au sein du couple, allant des atteintes psychologiques jusqu'aux atteintes physiques graves, voire jusqu'à l'homicide conjugal (Amnesty International, 2026).

Amnesty International présente le PDC de sorte qu'il puisse faire écho aux réalités du terrain, dont l'objectif est d'expliquer le passage à l'acte meurtrier dans une relation qui, au départ, se limitait à des agressions verbales. Plutôt que d'envisager l'escalade de la violence de manière simpliste, celle-ci s'analyse à travers le continuum de la violence de Liz Kelly (1998), mettant en évidence que les situations réelles sont plus complexes. Certaines relations peuvent dégénérer sans pour autant respecter toutes les étapes de l'escalade.

C'est pourquoi le PDC permet d'analyser avant tout la dynamique relationnelle entre les partenaires. « Le PDC offre un modèle novateur d'analyse et d'intervention d'une dynamique interactive et évolutive en contexte conjugal » (Tremblay et al., 2004).

De ce concept découlent les stratégies de contrôle du conjoint dominant et les stratégies de protection de la victime. Ces interactions s'articulent autour de quatre dynamiques principales. Tout d'abord, la dynamique dite « à risque » survient lorsque le partenaire dominant tente d'imposer sa supériorité tandis que la victime conserve encore des mécanismes de défense opérants. Ensuite, la dynamique « fonctionnelle » se caractérise par la consolidation de l'autorité du dominant face à l'échec systématique des tentatives de résistance de la victime, ce qui stabilise le rapport de force. De son côté, la dynamique « chaotique » se manifeste lors d'une crise ou d'une perte de contrôle de l'agresseur, entraînant une escalade brutale de la violence pouvant mener à un acte extrême. Enfin, la dynamique de « double domination » traduit une lutte de pouvoir réciproque où chaque partenaire cherche à réimposer son influence (Tremblay et al., 2012).

La relation devient donc une dynamique complexe qui évolue constamment. Les concepteurs du PDC soulignent que les procédures d'évaluation du risque ne peuvent remplacer l'exercice du jugement professionnel par un intervenant attentif. Ces auteurs défendent l'idée que, dans les situations de violences conjugales, les outils d'évaluation de risque ne seront jamais suffisants à eux seuls.

En effet, il est impossible de réduire une situation complexe à une simple grille, ce qui demande une analyse nuancée. En d'autres termes, les outils standardisés d'évaluation du risque ne suffisent pas à saisir toute la complexité de l'acte de l'agresseur (Wald & Woolverton, 1990 ; Sonkin et al., 1985).

En somme, l'ensemble des différents concepts théoriques abordés dans ce chapitre montre que les violences conjugales s'inscrivent dans des dynamiques de domination, de contrôle, d'emprise et d'escalade qui permettent de mieux comprendre leur évolution au sein du couple. Pour les intervenants du dispositif DIVICo, la grille de lecture du PDC offre un cadre d'analyse précieux pour identifier ces différentes phases et évaluer la criticité des situations.

Toutefois, l'articulation de ces concepts avec la pratique quotidienne soulève la question complexe de l'évaluation de la dangerosité et de la gestion du risque. Ces enjeux, ainsi que le sentiment d'insécurité et l'incertitude professionnelle qu'ils génèrent chez les intervenants du dispositif DIVICo, seront approfondis dans le chapitre suivant afin de répondre à notre question de départ :

*« Comment les professionnels du dispositif DIVICo appréhendent-ils le risque de féminicide à travers le sentiment d'insécurité qu'il suscite ? »*

### **1.4.7 L'incertitude professionnelle dans l'évaluation du risque de féminicide**

Dans le travail quotidien des professionnels du dispositif DIVICo, l'évaluation du risque de féminicide implique de prendre des décisions à partir d'informations parfois incomplètes, évolutives ou contradictoires. Il s'agit notamment d'apprécier le niveau de criticité d'une situation, d'identifier les signes d'aggravation et de déterminer les mesures de protection à envisager.

Cette part d'incertitude peut alors peser lourdement sur les professionnels, qui doivent agir sans pouvoir prévoir avec certitude l'évolution de la situation. Elle peut ainsi susciter un réel sentiment d'insécurité dans leur pratique quotidienne. Les recherches menées en Belgique par l'Institut National de Criminologie et de Criminalistique (INCC) mettent en évidence que les outils d'évaluation constituent une aide précieuse sans pour autant remplacer le jugement professionnel (Birkhoff et al., 2016). L'évaluation du risque est donc un processus dynamique qui doit être régulièrement réactualisé au regard de l'évolution des événements.

Cependant, aucun instrument ne permet de prédire avec certitude absolue le passage à l'acte. Cette incertitude permanente alimente les doutes des intervenants et renforce la complexité de leur mission d'accompagnement et de protection.

### **1.4.8 Le sentiment d'insécurité au travail chez les professionnels**

En criminologie, le sentiment d'insécurité est généralement étudié sous l'angle d'une menace, d'une peur de la criminalité, ou de la délinquance. Roberson et Saulnier (2023) le définissent comme « *un degré élevé d'inquiétude basé sur une menace perçue ou une impression d'affaiblissement des mesures de protection* ». Cette définition met clairement en avant la distinction entre le risque objectif, qui renvoie à une probabilité calculable, et le sentiment d'insécurité, qui relève d'une perception subjective (Fürstenberg, 1971 ; Roberson et Saulnier, 2023 ; Roché, 1998).

Plus précisément, si l'insécurité repose sur la survenance objective de situations de risque de victimisation, le sentiment d'insécurité s'inscrit dans une dimension subjective (Mincke, 2016, p.11).

Pour affiner cette dimension subjective, Roché (1998) distingue d'une part la « peur personnelle », associée à des situations concrètes et à un ressenti individuel, et d'autre part la préoccupation sociale, qui renvoie aux inquiétudes collectives liées aux normes, aux valeurs et à l'ordre social (Roché, 1998, p. 277).

En outre, Fürstenberg (1971) précise que ce sentiment peut être qualifié de fondé lorsqu'il s'appuie sur une augmentation réelle des menaces, ou d'injustifié lorsqu'il reflète une anxiété diffuse face aux incertitudes de l'environnement plutôt qu'un danger physique immédiat (Fürstenberg, 1971, pp. 601-602).

Ainsi, la peur personnelle peut s'étendre par projection affective vers autrui, donnant lieu à une peur altruiste, c'est-à-dire une inquiétude ressentie non pas pour soi-même, mais pour la sécurité de ses proches ou des personnes dont on a la charge (Maxfield, 1984, cité par Roché, 1998, p. 278).

De plus, pour Garoscio (2006), ce sentiment découle en grande partie des représentations sociales que les individus se font du risque et des menaces. Ces représentations se construisent à partir des expériences vécues, des croyances et des connaissances, ce qui oriente directement la manière de penser et d'agir face à une situation donnée (Garoscio, 2006).

La littérature criminologique belge mobilise principalement ces notions pour analyser le sentiment d'insécurité de la population face à la criminalité générale. En revanche, les travaux consacrés aux violences entre (ex)-partenaires s'intéressent davantage à l'évaluation du risque, aux pratiques professionnelles et aux dispositifs de prévention, plutôt qu'au ressenti des intervenants eux-mêmes (Lemonne et Mathieu, 2018).

Dès lors, l'enjeu théorique de ce mémoire consiste à lier cette notion d'insécurité au contexte professionnel. Il s'agit d'examiner comment la responsabilité d'évaluer la criticité d'une situation, dans un contexte marqué par l'incertitude décisionnelle, peut contribuer à faire émerger chez les intervenants un sentiment d'insécurité dans leur pratique professionnelle. Transposée aux professionnels, la peur personnelle devient la crainte d'échouer face à un cas spécifique, tandis que la préoccupation sociale se traduit par l'anxiété face à la responsabilité institutionnelle et aux attentes de la société (Garoscio, 2006 ; Roché, 1998).

Cette insécurité professionnelle s'explique par plusieurs facteurs liés à l'organisation et à l'environnement de travail, tels que l'urgence décisionnelle, l'isolement professionnel et la pression temporelle (Mucchielli, 2010 ; Roché, 1998). Il convient de distinguer l'insécurité situationnelle, qui correspond à une réaction cognitive et ponctuelle face à une menace précise, de l'insécurité dispositionnelle, qui relève d'une propension plus profonde à ressentir de la vulnérabilité en fonction des expériences passées et de l'environnement (Roché, 1998, pp. 292-293).

Ainsi, devoir évaluer une situation à distance ou dans l'urgence réduit les indices disponibles, ce qui alimente directement la crainte de perdre le contrôle. Lorsque le professionnel se retrouve isolé, sans espace de discussion pour valider ses choix avec des collègues, le poids de la décision devient plus lourd à porter (Maxfield, 1987, cité par Roché, 1998, p. 278).

Après avoir posé le cadre théorique de ce travail et mis en lumière les facteurs organisationnels et situationnels qui nourrissent l'insécurité professionnelle, il importe désormais de confronter ces concepts à la réalité du terrain.

Cette seconde partie est consacrée à l'exploration empirique du dispositif DIVICo. En s'appuyant sur une démarche qualitative ancrée dans l'analyse des pratiques des intervenants, elle vise à examiner concrètement la manière dont ces professionnels appréhendent le risque de féminicide à travers le sentiment d'insécurité qu'il suscite.

## **PARTIE 2 – EXPLORATION EMPIRIQUE**

# MÉTHODOLOGIE CHOISIE

## 2.1. Le choix du modèle d'analyse : méthodologie qualitative

*« Quand on doit évaluer le risque de passage à l'acte en quelques heures, la pression est constante. On se demande toujours si on a posé la bonne question, si on n'a pas raté un signal... Ce n'est pas seulement un dossier qu'on traite, c'est une responsabilité qui vous poursuit une fois rentré chez vous ».* (Extrait d'entretien réalisé avec Marc, criminologue au sein du DIVICo de Liège)

Ce témoignage illustre d'emblée le cœur de la problématique de ce travail. Il convient de clarifier l'objet central de cette recherche car l'étude ne porte pas directement sur les victimes de violences conjugales ni sur l'analyse des agressions elles-mêmes, mais s'intéresse spécifiquement aux professionnels du dispositif DIVICo. Plus précisément, la problématisation de ce travail repose sur plusieurs aspects fondamentaux : tout d'abord, elle s'articule autour de la posture et du vécu subjectif des intervenants, en se focalisant sur les formes d'insécurité ressenties lorsqu'ils sont amenés à évaluer la criticité du risque de passage à l'acte féminicide. Ensuite, elle interroge la gestion de l'incertitude décisionnelle face à des situations complexes et à haute tension émotionnelle. Enfin, elle analyse la manière dont ces professionnels mobilisent l'outil EVIVICO pour objectiver leur pratique malgré le sentiment d'insécurité que suscite leur mission.

Pour rappel, la question problématique de cette recherche est la suivante :

|                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>« Comment les professionnels du dispositif DIVICo appréhendent-ils le risque de féminicide à travers le sentiment d'insécurité qu'il suscite ? »</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre d'une méthodologie qualitative, compréhensive et interprétative (Miles et al., 2014 ; Poupart, 2012). C'est dans cette perspective que l'analyse repose sur une démarche thématique combinant des catégories initialement issues du guide d'entretien et du cadre théorique avec une attention portée aux éléments émergents dans les discours des participants.

La démarche déductive vise à vérifier des hypothèses préalablement formulées, quant à la logique inductive repose sur une démarche de découverte (Guillemette, 2006 ; Paillé & Mucchielli, 2021).

## **2.2. L'objectif de l'étude**

L'objectif de ce travail est d'analyser en profondeur le vécu des professionnels du DIVICo face aux tensions éthiques, institutionnelles et émotionnelles qui traversent leur mission.

Dans cette perspective compréhensive, il s'agit d'examiner comment les professionnels du DIVICo appréhendent l'évaluation de la criticité et, plus particulièrement, le risque de féminicide, à partir de leur expérience professionnelle et du sentiment d'insécurité que certaines situations peuvent susciter. Ce vécu se manifeste principalement dans des situations de forte incertitude décisionnelle telles que les contextes de haute criticité, l'éventualité d'un passage à l'acte féminicide, les moments de basculement caractérisés par un écart d'intention au sein du couple, ou encore les situations de surcharge institutionnelle.

C'est précisément dans ces moments d'incertitude que peut émerger un sentiment d'insécurité chez les professionnels, notamment face à la difficulté d'anticiper l'évolution d'une situation et à la responsabilité associée à l'évaluation du risque. Cette posture méthodologique ne vise donc pas à évaluer l'efficacité de l'outil EVIVICO en tant que telle, mais à comprendre la manière dont les professionnels s'en saisissent et donnent sens à leurs pratiques, à leurs choix d'orientation, à leurs inquiétudes et aux stratégies qu'ils mobilisent face à l'incertitude.

Enfin, cette recherche adopte une posture réflexive. Comme le souligne Jean-Pierre Olivier de Sardan (2008), toute démarche qualitative implique une forme de proximité et d'interaction entre le chercheur, son terrain et son objet d'étude. Cette réflexivité sert surtout à rendre explicite la manière dont les données ont été recueillies.

### 2.3. Le Choix du recueil de données

L'approche inductive apparaît particulièrement adaptée à cette méthode de recueil de données. Cela permet de mieux comprendre le vécu professionnel des participants dans le but de saisir les nuances, les ambivalences et les tensions propres à l'expérience subjective (Kohn & Christiaens, 2014). C'est dans cette perspective que le choix s'est porté sur la réalisation d'entretiens semi-directifs individuels, afin d'offrir aux participants un espace d'expression suffisamment ouvert pour développer leur expérience et leur perception des situations rencontrées.

L'entretien semi-directif permet d'articuler des axes thématiques préalablement définis à partir de la problématique et du cadre théorique, tout en conservant une souplesse dans la conduite de l'échange. Il permet ainsi au professionnel de développer ses propres idées et de construire librement son récit (Blanchet & Gotman, 2014 ; Kaufmann, 2016).

Par ailleurs, il faut accorder une attention spécifique à la construction et à la formulation des questions. Bien qu'il existe plusieurs critères, deux sont particulièrement significatifs : « *Ne pas influencer la réponse de l'enquête* » et « *Faire attention au choix des mots* » (Demony, 2026, p.35).

De plus, la durée estimée de chaque entretien a été fixée entre 60 et 90 minutes afin de permettre un échange approfondi. Le but était de laisser aux participants le temps nécessaire pour parler librement sans pour autant leur mettre de pression ou les mener à un découragement. Les entretiens ont fait l'objet d'un enregistrement audio avec le consentement éclairé des participants, suivi d'une retranscription intégrale.

### 2.4. Le terrain de recherche et l'échantillonnage

Le terrain de cette recherche est constitué par les professionnels du DIVICo situés dans les locaux des provinces de Liège et du Brabant wallon. Le DIVICo est un dispositif très pertinent pour étudier la question de l'insécurité professionnelle liée à l'évaluation de la criticité. C'est le lieu institutionnel où cette évaluation s'effectue de manière systématisée et interdisciplinaire, via l'outil EVIVICO. Il était essentiel de cibler des professionnels ayant une expérience directe de l'évaluation de la criticité dans des situations de violences entre (ex-)partenaires. Au total, quatre participants ont pris part à l'étude.

Ces derniers sont âgés de vingt-cinq à trente-neuf ans. L'échantillon se compose d'un criminologue, de deux psychologues et d'une assistante sociale. Cette diversité ne vise pas une représentativité de l'ensemble des professionnels du DIVICo, mais permet de croiser des expériences et des regards issus de formations et de parcours professionnels distincts.

## **2.5. La stratégie d'échantillonnage et recrutement des participants**

L'objectif de cette recherche n'était pas de constituer un échantillon représentatif au sens statistique, mais de sélectionner des participants disposant d'une expérience directement liée à l'objet étudié (Pirès, 1977). La technique de l'échantillonnage raisonné (ou intentionnel) a donc été privilégiée, afin de rencontrer des professionnels du DIVICo confrontés à l'évaluation de la criticité dans les situations de violences entre (ex)-partenaires.

En méthodologie qualitative, cette méthode consiste à contacter un premier groupe d'informateurs clés qui oriente ensuite le chercheur vers d'autres acteurs pertinents du réseau (Combessie, 2007).

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux populations professionnelles difficiles d'accès ou soumises à de fortes contraintes de charge de travail et de confidentialité (Mucchielli, 2009).

Lors de la prise de contact, il était difficile de joindre le dispositif DIVICo par téléphone, et un message automatique indiquait que le DIVICo n'était pas joignable en raison d'une forte surcharge institutionnelle. Une réponse automatisée a ensuite mentionné la fermeture temporaire, à savoir du 24 avril au 4 mai 2026, dans le cadre d'une réorganisation des procédures internes.

De plus, un courriel a été envoyé dès la réouverture du dispositif afin de souligner l'importance de cette recherche universitaire et les contraintes temporelles serrées de la recherche. La problématique et l'objectif de cette étude ont été exposés aux professionnels. Un message a également été transmis via le formulaire en ligne de la plateforme officielle du DIVICo. Un second mail a été envoyé en juin 2026, après validation de la trame d'entretien par le promoteur.

Le recours au numéro de garde a finalement été privilégié afin d'obtenir un contact direct avec un interlocuteur. Cette démarche a permis d'être orienté vers la ligne téléphonique d'un professionnel et de fixer un premier entretien à Wavre. Après plusieurs démarches auprès de l'antenne liégeoise et grâce à l'appui institutionnel de la coordinatrice de Liège, Madame Joëlle Tétart, l'accès à de nouveaux entretiens sur ce second site a pu être obtenu.

## **2.6. Les entretiens semi-directifs et le guide d'entretien**

Pour mener les entretiens de façon conforme aux objectifs de la recherche, un guide d'entretien semi-directif a été mis en place (cf. Annexe 1). Cette trame a été élaborée avec des questions majoritairement ouvertes permettant à chaque type de professionnel de répondre librement. Ce guide sert surtout de fil conducteur. La conception du guide s'appuie sur la problématique et le cadre théorique présenté plus haut. Le guide se structure autour de huit thèmes principaux, qui recouvrent les dimensions majeures du phénomène étudié.

Le premier thème, « Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales », vise à instaurer un climat de confiance en invitant le participant à revenir sur son cheminement. Il permet ainsi de recueillir des informations relatives à ses expériences antérieures et à ses premières représentations du domaine.

Le deuxième thème, « Représentation des violences entre partenaires », interroge la manière dont les professionnels définissent et expliquent les abus conjugaux en tenant compte des notions telles que le contrôle coercitif, l'emprise ou le continuum des violences.

Le troisième thème, « Fonctionnement du DIVICo évaluation de la criticité », s'intéresse au fonctionnement du dispositif et à l'utilisation de l'outil EVIVICO ainsi qu'à la manière dont les professionnels appréhendent la notion de criticité dans leur pratique quotidienne.

Le quatrième thème, « Sentiment d'insécurité professionnelle », invite les intervenants à décrire les différentes formes d'insécurité ressentie. Ces insécurités peuvent être physiques, liées à l'évaluation du risque ou encore institutionnelles.

Le cinquième thème, « Charge émotionnelle et travail émotionnel », repose surtout sur la dimension affective de l'activité. Il s'appuie principalement sur les concepts de travail émotionnel (Hochschild, 2012), de fatigue, de compassion et de traumatisation vicariante (Figley, 1995).

Le sixième thème, « Ressources et stratégies de protection », mobilise les appuis individuels et collectifs pour faire face aux situations d'insécurité. Cela permet d'analyser les mécanismes d'adaptation (supervision, travail en binôme, humour).

Le septième thème, « Interdisciplinarité et travail en réseau », analyse les modalités de coordination entre les institutions et les tensions qui peuvent en découler.

Le huitième thème, « Limites institutionnelles et pistes d'amélioration », permet de prendre du recul sur le dispositif et de proposer des pistes d'évolution.

Tout au long de l'entretien, des relances ont été réalisées pour enrichir ou préciser le propos. À la suite de l'entretien, les professionnels avaient la possibilité de poser des questions, d'exprimer leur ressenti ou encore de formuler des remarques concernant les réponses données. Certaines de ces parties ont été, avec l'accord du participant, ajoutées au verbatim car elles apportaient des éléments complémentaires pertinents.

## **2.7. Éthique et déontologie**

Afin de garantir la validité des données recueillies et de respecter le cadre rigoureux de la recherche qualitative sur le dispositif DIVICo, la collecte de données a été menée en respectant des principes éthiques stricts, notamment le consentement éclairé, la confidentialité des informations et le respect de l'anonymat.

Pour ce faire, un formulaire de consentement libre et éclairé a été réalisé (cf. Annexe 2). Celui-ci s'inscrit dans la perspective de ce que Martineau (2007) décrit comme étant « *l'éthique dans la recherche* », qui traite des comportements et des attitudes adoptés par le scientifique en mettant l'accent sur le respect des individus et des professionnels impliqués dans le processus de recherche, en particulier lors des étapes sensibles de la collecte des données sur le sentiment d'insécurité et l'évaluation du risque de féminicide.

Les participants ont ainsi été pleinement informés des objectifs de l'étude et de leurs droits avant de donner leur accord pour l'enregistrement de nos échanges.

## **2.8. Analyse des données**

Afin de traiter le matériau empirique récolté, cette recherche s'appuie principalement sur l'analyse thématique. Cette démarche méthodologique consiste à structurer le corpus d'entretiens en extrayant des catégories de sens fidèles au terrain et alignées sur les objectifs de l'étude (Paillé & Mucchielli, 2021). Concrètement, le traitement des données permet de faire émerger les thématiques récurrentes et d'analyser les liens transversaux qui les unissent.

Tous les entretiens ont été entièrement enregistrés, transcrits mot à mot, puis soumis à une analyse approfondie. Le traitement du matériau se concentre ainsi sur l'émergence de thèmes clés à travers les échanges. Les résultats seront présentés de manière narrative, illustrés par des citations pertinentes afin de rendre compte avec précision des expériences des intervenants interviewés. Ce type d'analyse permet de mieux comprendre et d'approfondir la réalité du terrain (Braun & Clarke, 2006).

Concrètement, l'analyse des entretiens s'est déroulée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, les enregistrements ont été retranscrits intégralement afin de conserver au maximum la richesse des propos recueillis. Une première lecture de l'ensemble du corpus a ensuite été réalisée afin de se familiariser avec le contenu des entretiens et d'identifier les éléments revenant de manière récurrente.

Dans un second temps, les verbatim ont fait l'objet d'un repérage des unités de sens, c'est-à-dire des passages apportant un élément pertinent au regard de la question de recherche. Ces extraits ont ensuite été regroupés selon les huit grands thèmes qui structuraient le guide d'entretien : le parcours professionnel ; les représentations des violences et du féminicide ; le fonctionnement du DIVICO et l'évaluation de la criticité ; le sentiment d'insécurité professionnelle ; la charge émotionnelle ; les ressources et stratégies de protection ; l'interdisciplinarité et le travail en réseau ; enfin, les limites institutionnelles et les pistes d'amélioration.

À l'intérieur de ces catégories générales, une attention particulière a également été portée aux éléments qui émergeaient directement du discours des participants, même lorsqu'ils n'avaient pas été explicitement anticipés dans le guide d'entretien. Certains sous-thèmes ont ainsi progressivement émergé, tels que la crainte de commettre une erreur dans l'évaluation du risque, l'évolution du risque dans le temps, la difficulté à se détacher mentalement des situations en dehors du travail, ainsi que le rôle protecteur du travail en binôme.

Chaque entretien a d'abord été analysé individuellement afin de préserver la logique propre du discours de chaque professionnel. Une analyse transversale a ensuite permis de comparer les quatre entretiens et de mettre en évidence les principaux points de convergence, les nuances ainsi que les divergences entre les participants. Cette double lecture, individuelle puis croisée, a permis de conserver la singularité des expériences tout en faisant ressortir les dimensions communes directement liées à la problématique de recherche.

Pour soutenir ce travail d'analyse, un tableau récapitulatif a été élaboré pour chaque entretien afin d'organiser les extraits de verbatim en fonction des thèmes et sous-thèmes identifiés. Ces tableaux d'analyse individuelle, ainsi que le tableau d'analyse croisée, sont présentés en annexe afin de rendre visible le cheminement entre les données recueillies et les résultats développés dans le corps du mémoire.

Dans cette optique d'analyse inductive des pratiques au sein du dispositif DIVICo, la notion d'interdisciplinarité occupe une place centrale. En s'appuyant sur les travaux d'Anselm Strauss (1992), cette approche théorique et méthodologique permet de comprendre comment les différents acteurs issus des secteurs psycho-médico-sociaux, policiers et judiciaires interagissent concrètement à travers un « ordre négocié ».

L'ordre social n'étant ni figé ni stable, les professionnels s'adaptent aux situations vécues et construisent continuellement des stratégies d'évaluation et de protection, ce qui justifie l'utilisation d'une démarche qualitative et inductive pour analyser la complexité de leurs pratiques de terrain (Strauss, 1992).

## **PARTIE 3 - RESULTATS**

### 3.1. Analyse individuelle des entretiens

Afin de ne pas alourdir le corps du mémoire, le tableau d'analyse individuelle des entretiens a été placé en annexe (cf. Annexe 4). Ce dernier reprend, pour chaque intervenant, les principaux thèmes et sous-thèmes identifiés dans leur discours. Chaque analyse comporte une synthèse reprenant les éléments de réponse à notre question de recherche.

Les entretiens ont été analysés à partir des huit thèmes qui structuraient le guide d'entretien : le parcours professionnel et l'entrée dans le champ des violences conjugales ; les représentations des violences et du féminicide ; le fonctionnement du DIVICo et l'évaluation de la criticité ; le sentiment d'insécurité professionnelle ; la charge émotionnelle et le travail émotionnel ; les ressources et stratégies de protection ; l'interdisciplinarité et le travail en réseau ; enfin les limites institutionnelles et les pistes d'amélioration. Cette logique permet de conserver un lien direct entre les données recueillies et la question de recherche :

**« Comment les professionnels du dispositif DIVICo appréhendent-ils le risque de féminicide à travers le sentiment d'insécurité qu'il suscite ? »**

Dans un premier temps, il s'agit donc de rendre compte de la logique propre à chaque entretien et de la manière dont chaque professionnel décrit son ressenti lié au risque de féminicide, à l'évaluation de la criticité et aux différentes formes d'insécurité rencontrées dans sa pratique.

Dans un second temps, une analyse croisée des entretiens sera présentée et placée en annexe (cf. Annexe 5), afin d'identifier les convergences, les nuances et les divergences entre les professionnels interviewés.

### 3.1.1. Entretien avec Sophie (DIVICo de Liège)

#### 1) Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales

Le parcours de Sophie se distingue par une entrée relativement atypique dans le champ des violences conjugales. Initialement diplômée en gestion, management, marketing et sciences économiques, elle s'est progressivement orientée vers le secteur associatif puis vers les questions de genre. Elle situe un tournant durant la période du Covid-19, lorsque les débats sur le travail domestique non rémunéré et les inégalités entre les femmes et les hommes l'amènent à s'intéresser aux travaux issus de l'économie féministe, puis plus spécifiquement aux violences économiques.

*« Du coup, je me suis intéressée au féminisme à ce moment-là, en 2020. Ça a été une vraie découverte et je me suis concentrée sur l'économie féministe, ce qui m'a menée aux violences économiques. »*

Cette réorientation se concrétise ensuite par une formation spécifique sur les violences faites aux femmes, puis par son intégration au DIVICo de Liège, dès son lancement en 2023. Son discours laisse apparaître un investissement professionnel particulièrement important :

*« À partir du moment où on commence à travailler dans les violences faites aux femmes, je pense qu'il n'y a pas de retour en arrière possible. Ça ne peut pas être qu'un boulot, c'est impossible ».*

#### 2) Représentation des violences et du féminicide

Sophie définit les violences entre partenaires à partir d'une logique de contrôle et de domination qui peut prendre des formes psychologiques, économiques, matérielles, sexuelles ou physiques. Un élément central de son discours est la distinction entre la violence visible ou « spectaculaire » et le risque léthal. Pour elle, l'intensité apparente des faits ne suffit pas, à elle seule, à déterminer le risque de féminicide.

*« Les situations qui font le plus de bruit ou présentent des violences spectaculaires (comme on en a beaucoup au DIVICo, avec des récits à peine imaginables) ne sont pas forcément celles où l'on va avoir des féminicides. »*

Elle accorde davantage d'importance à la dynamique relationnelle et notamment à la rupture ou à la menace de rupture. Elle distingue les dynamiques dites « fonctionnelles », dans lesquelles le système de domination continue à fonctionner, des dynamiques « chaotiques », marquées par un écart d'intention entre les partenaires. Le danger devient particulièrement important lorsque l'auteur perçoit qu'il perd le contrôle de la relation. Elle résume ce basculement comme le passage d'une volonté de contrôler à une volonté de détruire :

*« Si je ne peux pas t'avoir, personne ne t'aura ».*

### 3) **Fonctionnement du DIVICo et évaluation de la criticité**

Sophie décrit un travail marqué par l'imprévisibilité et par l'arrivée continue de dossiers susceptibles d'évoluer rapidement. L'équipe a d'ailleurs instauré un quota de situations en monitoring actif afin de limiter la surcharge. Concernant l'évaluation, elle insiste sur le refus d'une logique mécanique de liste de facteurs de risque.

*« Concernant les facteurs de risque, nous ne nous basons pas sur une simple liste à cocher ».*

La séparation, les antécédents de strangulation, la suspicion de tiers et la peur exprimée par la victime sont pris en compte, mais toujours replacés dans un contexte plus large. Une attention particulière est accordée à l'état de l'auteur, à ses pertes cumulées, à ses facteurs d'ancrage et à la présence éventuelle d'idées suicidaires ou de scénarios de suicide-homicide. L'évaluation porte également sur les stratégies de protection de la victime, sa prudence et son réseau mobilisable. L'outil apparaît donc comme un support à une analyse dynamique de la situation plutôt que comme un calcul automatique du danger.

### 4) **Sentiment d'insécurité professionnelle**

Le discours de Sophie fait apparaître plusieurs formes d'insécurité. Sur le plan personnel, elle décrit une anxiété importante et un stress vicariant qui ont des répercussions jusque dans sa vie privée.

*« Le travail au DIVICo a généré chez moi pas mal d'anxiété et de stress vicariant. Je fais beaucoup de cauchemars ».*

Elle insiste également sur une dimension genrée de ce ressenti :

***« En tant que femme, j'ai développé une peur de la nuit, d'être seule, une appréhension vis-à-vis des hommes ».***

Elle observe parallèlement une forte panique chez certains professionnels de première ligne, parfois démunis face à des situations perçues comme urgentes. Enfin, le sentiment d'insécurité de la victime constitue lui-même une donnée importante de l'évaluation : lorsqu'une victime exprime la conviction qu'elle va être tuée, cette parole est considérée comme particulièrement préoccupante. L'insécurité apparaît ainsi comme un phénomène qui peut circuler entre la victime, les intervenants de première ligne et les professionnels du DIVICo.

#### **5) Charge émotionnelle et travail émotionnel**

La charge émotionnelle est notamment liée à l'exposition répétée à des récits extrêmement violents. Sophie identifie comme particulièrement marquantes les violences envers les enfants, les violences sexuelles et les descriptions très détaillées contenues dans certains procès-verbaux ou constats médico-légaux.

***« Les récits ultra-explicites restent gravés dans la tête parce qu'on visualise la scène ».***

Elle évoque parallèlement une forme d'accoutumance professionnelle à certaines violences fréquemment rencontrées. Cette habitude ne signifie toutefois pas une disparition de l'impact émotionnel, puisque les situations inhabituelles ou particulièrement explicites continuent à produire des images mentales persistantes.

#### **6) Ressources et stratégies de protection**

Pour faire face à cette charge, Sophie mobilise des ressources professionnelles et personnelles. L'équipe, les échanges entre collègues, l'humour noir et la supervision mensuelle constituent des appuis importants. En dehors du travail, elle accorde une place centrale au sport : ***« Ça fatigue mon corps et vide ma tête. »***

Elle veille également à maintenir une séparation stricte entre sa vie professionnelle et sa vie privée, notamment en évitant les films ou séries portant sur les violences. Avec l'expérience, elle constate une diminution progressive de son niveau d'anxiété, ce qui montre que la capacité à supporter l'incertitude et la violence des situations se construit aussi dans le temps.

## **7) Interdisciplinarité et travail en réseau**

Sophie présente l'interdisciplinarité comme une ressource essentielle du dispositif. La réactivité de certains partenaires policiers, judiciaires ou psychosociaux produit un effet rassurant et permet d'agir de manière coordonnée. Le DIVICo joue également, selon elle, un rôle de soutien émotionnel auprès des professionnels de première ligne. La difficulté principale tient toutefois au décalage entre les temporalités institutionnelles.

*« Le DIVICo fonctionne dans une temporalité active d'urgence, alors que certains partenaires (parquet, aide à la jeunesse) mettent parfois deux semaines à formaliser un PV de concertation ou à réagir. »*

Ce décalage peut accroître l'inquiétude lorsqu'une période de forte criticité a été identifiée et que la mise en œuvre de certaines mesures dépend d'autres institutions.

## **8) Limites institutionnelles et pistes d'amélioration**

Sophie identifie principalement le manque de moyens humains et financiers. Elle souligne que deux équivalents à temps plein doivent couvrir l'ensemble de l'arrondissement tout en assurant les formations, les évaluations et le monitoring des situations. Cette surcharge constitue une limite importante, dans un dispositif chargé de suivre des situations potentiellement létales. Elle souligne néanmoins les apports de la loi du 13 juillet 2023, notamment la reconnaissance du contrôle coercitif et la création d'outils destinés à renforcer la prévention des féminicides.

### **Synthèse de l'entretien de Sophie**

L'entretien de Sophie fait apparaître une appréhension du risque de féminicide fondée moins sur la seule gravité visible des violences que sur l'évolution de la dynamique relationnelle et la perte de contrôle de l'auteur. La séparation, l'écart d'intention, les pertes cumulées, l'état psychologique de l'auteur et les stratégies de protection de la victime occupent une place importante dans son raisonnement. Son témoignage montre également que l'évaluation de la criticité n'est pas émotionnellement neutre : elle peut produire de l'anxiété, des cauchemars et de l'hypervigilance, tout en étant progressivement maîtrisée par l'expérience, le collectif de travail et la supervision.

### **3.1.2. Entretien avec Marc (DIVICo de Liège)**

#### **1) Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales**

Marc est diplômé d'un master en criminologie obtenu en 2024. Avant son arrivée au DIVICo, il a travaillé dans la planification d'urgence et la gestion de crise au sein d'une administration communale. Il a rejoint le dispositif en janvier 2026. Il s'agit donc de sa première expérience professionnelle directement consacrée aux violences entre partenaires. Cette entrée récente dans le champ est importante pour comprendre certains éléments de son discours, notamment la place qu'il accorde à l'incertitude et à la peur de commettre une erreur d'évaluation.

#### **2) Représentation des violences et du féminicide**

Marc distingue clairement la violence conjugale du conflit. Le conflit renvoie selon lui à un désaccord ponctuel, alors que la violence repose sur une volonté durable de domination et de contrôle de l'autre. Il souligne également la dimension genrée de ces rapports de domination. Comme Sophie, il différencie les violences spectaculaires de la criticité létale : des faits physiquement impressionnants ne conduisent pas nécessairement à un risque élevé de féminicide.

*« La notion d'écart d'intention est vraiment très importante pour définir finalement si cette situation peut amener à un passage à l'acte fatal ou non ».*

Le basculement vers une situation critique est associé à la perte de contrôle de l'auteur, particulièrement lorsque la victime souhaite mettre fin à la relation. La séparation constitue donc dans son discours un élément majeur de compréhension du risque.

### 3) **Fonctionnement du DIVICo et évaluation de la criticité**

Marc décrit une gestion collective des dossiers. La grille EVIVICO est idéalement complétée par les professionnels qui sollicitent le dispositif, mais l'équipe peut reconstruire les informations par téléphone ou par courriel lorsque cela n'a pas été possible. L'évaluation comprend une contextualisation de l'histoire du couple et ne se limite pas au fait de violence immédiatement visible. Parmi les signaux qui retiennent particulièrement son attention figurent la séparation, l'intensification ou la diversification récente des violences, les antécédents de strangulation et les violences envers les animaux. Il souligne également que l'outil évolue à partir des expériences de terrain, ce qui traduit une conception dynamique de l'évaluation.

### 4) **Sentiment d'insécurité professionnelle**

Il distingue fortement l'insécurité physique de l'insécurité psychologique. Il indique ressentir peu de menaces physiques directes, notamment en raison de la position de seconde ligne et de la sécurisation des locaux. Son insécurité se situe davantage dans la responsabilité liée à l'évaluation.

***« Mon insécurité personnelle découle de la peur de mal évaluer, d'oublier un facteur clé ou de commettre une erreur dans le suivi d'une situation critique. »***

Son discours met ainsi au premier plan l'incertitude propre à la prédiction des comportements humains. Le risque zéro lui paraît impossible à atteindre, même lorsqu'une évaluation est menée avec rigueur. Son arrivée récente dans le dispositif accentue cette dimension, puisqu'il évoque un sentiment d'imposture. Pour contenir cette inquiétude, il se rappelle que le DIVICo n'est pas un service d'urgence vital immédiate, mais un dispositif d'évaluation et de gestion de la criticité.

## **5) Charge émotionnelle et travail émotionnel**

La position de deuxième ligne constitue pour Marc une forme de protection émotionnelle, puisqu'il n'est pas directement en contact avec les victimes ou les auteurs. Ce qui l'affecte le plus est moins la proximité physique avec les situations que la possibilité qu'un drame survienne faute d'anticipation ou dans un contexte de surcharge. Certaines situations deviennent néanmoins plus marquantes lorsqu'elles entrent en résonance avec sa vie personnelle ou rappellent les caractéristiques d'un proche. Il mentionne également certains actes de violence symbolique particulièrement forts, qui peuvent rester durablement en mémoire.

## **6) Ressources et stratégies de protection**

Ce dernier mobilise plusieurs stratégies pour contenir cette charge : les échanges avec l'équipe, l'humour noir qu'il présente comme une manière de prendre de la distance face à certaines situations, la supervision mensuelle ainsi qu'un suivi psychologique personnel. Il insiste également sur la nécessité d'une frontière claire entre les sphères professionnelle et privée. Il refuse notamment de traiter les dossiers tardivement à domicile et évite d'en parler à ses proches. Le sport, la méditation et son travail à mi-temps participent également à cette mise à distance.

## **7) Interdisciplinarité et travail en réseau**

Il considère le travail interdisciplinaire comme indispensable au fonctionnement du DIVICo. Il évoque la collaboration avec les acteurs psycho-médico-sociaux, les services spécialisés, la police, le parquet et les maisons de justice. Il insiste sur la crédibilité acquise par le dispositif liégeois et sur la complémentarité des différents regards professionnels. Les protocoles, la charte commune et la construction d'un langage partagé facilitent selon lui cette collaboration.

## 8) **Limites institutionnelles et pistes d'amélioration**

Les principales limites identifiées concernent la surcharge des partenaires, en particulier du parquet, les lenteurs dans la circulation de l'information et les incertitudes entourant le secret professionnel partagé. Marc souligne aussi que les institutions travaillent à partir de mandats différents, ce qui peut compliquer la coordination. Il estime enfin que le manque de moyens budgétaires constitue la principale limite structurelle du dispositif et plaide pour une augmentation du nombre d'intervenants afin de répondre à la demande sans épuiser les équipes.

### **Synthèse de l'entretien de Marc**

Selon Marc, le risque de féminicide est appréhendé comme un phénomène qui doit être contextualisé et qui ne peut jamais être prédit avec une certitude absolue. Son sentiment d'insécurité est principalement lié à cette marge d'incertitude et à la responsabilité de l'évaluation. La peur de manquer un indice ou de sous-estimer une situation occupe une place centrale. Le collectif, la supervision et la délimitation du rôle du DIVICo apparaissent alors comme des moyens de rendre cette incertitude professionnellement supportable.

### **3.1.3. Entretien avec Marie (DIVICo du Brabant wallon)**

#### 1) **Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales**

Marie est psychologue clinicienne<sup>13</sup>, formée notamment aux questions de délinquance et de toxicomanie. Après des expériences dans l'enseignement spécialisé et en santé mentale auprès d'un public précarisé, elle participe à la création de l'outil EVIVICO puis au groupe de travail ayant accompagné la mise en place du DIVICo.

---

<sup>13</sup> Le psychologue clinicien est un professionnel formé à l'évaluation, à la compréhension et à l'accompagnement des difficultés psychologiques, émotionnelles et relationnelles. Il peut notamment intervenir auprès de personnes confrontées à des traumatismes, des violences, des addictions ou des difficultés familiales.

Son entrée dans le dispositif s'inscrit donc dans une continuité directe avec le développement de l'outil d'évaluation et lui donne une connaissance du dispositif depuis ses premières étapes.

## **2) Représentation des violences et du féminicide**

Marie décrit les violences entre partenaires comme une relation asymétrique caractérisée par l'ascendant d'une personne sur l'autre et par le contrôle coercitif. Pour comprendre le passage à une situation critique, elle s'intéresse à la manière dont la relation violente fonctionne et au moment où cet équilibre se modifie. La situation devient particulièrement préoccupante lorsqu'une personne veut quitter la relation ou lorsque des facteurs externes viennent modifier la perception que l'auteur a de son contrôle.

*« Le moment où ça devient critique, c'est aussi le moment où la relation n'est plus fonctionnelle pour aucune des deux personnes (l'une veut quitter la relation), ou qu'il y a beaucoup trop d'éléments et facteurs de risque externes qui viennent faire basculer la situation ».*

Le risque léthal est donc envisagé comme le résultat possible d'une modification de la dynamique relationnelle. Elle rappelle également que toute violence peut devenir létale sans qu'une intention homicide ait nécessairement été formulée auparavant.

## **3) Fonctionnement du DIVICo et évaluation de la criticité**

Un élément particulièrement présent dans le discours de Marie est la temporalité du risque. L'évaluation ne porte pas uniquement sur la situation telle qu'elle existe au moment du contact : elle consiste également à anticiper les événements susceptibles de produire une agitation ou une modification de la dynamique. Elle évoque ainsi les fêtes, les anniversaires, les décisions judiciaires ou les conclusions d'avocats.

*« Avoir un agenda en tête de ce qui pourrait impacter la situation, et c'est vraiment propre à chaque situation. Ça peut être des faits tels que la Saint-Valentin, des fêtes religieuses, des anniversaires... Ou voir s'il y aura des conclusions amenées par les avocats ou un jugement par le tribunal. Essayer de voir quelles sont les choses qui pourraient agiter ou impacter le contexte et leur relation, notamment la personne auteure. Avoir un planning pour pouvoir adapter les filets de sécurité et y penser au préalable. On peut imaginer qu'il y aura un peu plus d'agitation »*

Cette anticipation permet d'adapter les filets de sécurité avant les périodes identifiées comme sensibles. L'évaluation apparaît donc comme un suivi évolutif dans lequel les professionnels tentent de prévoir les moments où le risque pourrait se renforcer.

#### **4) Sentiment d'insécurité professionnelle**

Marie utilise peu le terme d'insécurité et préfère employer celui d'agitation. Par ce terme, elle désigne une forme de tension ou d'inquiétude ressentie lorsqu'elle est confrontée à une situation perçue comme urgente. Elle observe surtout cette agitation chez les professionnels de première ligne qui contactent le DIVICo. Selon elle, l'inquiétude des bénéficiaires peut se transmettre aux intervenants qui les accompagnent puis être amenée au dispositif.

*« On perçoit leur agitation. Il y a quelque chose d'assez contagieux. »*

La position de seconde ligne permet au DIVICo de prendre davantage de distance. Le travail consiste notamment à ralentir la situation, à la considérer dans sa globalité et à mettre en balance les facteurs de risque avec les ressources disponibles. Cette analyse contribue à diminuer l'agitation des professionnels. Le DIVICo apparaît ainsi comme un espace de mise à distance et de contenance de l'inquiétude.

#### **5) Charge émotionnelle et travail émotionnel**

Même si la deuxième ligne limite l'exposition directe, Marie reconnaît que certaines situations continuent à l'accompagner en dehors des heures de travail. Elle décrit des week-ends durant lesquels une situation reste présente « en fond de tête » et produit une forme d'anxiété. La difficulté à couper devient plus importante lorsque l'équipe sait qu'une période particulièrement sensible approche. La charge émotionnelle prend donc moins la forme

d'une peur physique directe que celle d'une préoccupation persistante liée à l'anticipation d'un possible passage à l'acte.

#### **6) Ressources et stratégies de protection**

Le binôme constitue pour Marie la principale ressource du dispositif. Le fait que les professionnels puissent ne pas partager exactement la même analyse permet de relativiser et d'éviter qu'une seule lecture de la situation s'impose. Elle accorde également une place importante à l'expérience professionnelle.

Pour elle, les situations de très haute criticité nécessitent une capacité à supporter la complexité qui se construit avec le temps. L'anticipation, loin d'être uniquement une source d'anxiété, devient également une stratégie de protection lorsqu'elle permet de préparer les réponses avant une période à risque.

#### **7) Interdisciplinarité et travail en réseau**

Marie considère que le travail interdisciplinaire repose avant tout sur la connaissance mutuelle et la confiance. Chaque professionnel doit pouvoir comprendre les missions et les limites des autres intervenants. La difficulté principale n'est pas décrite comme un conflit entre institutions mais comme la conséquence de leur surcharge. Les professionnels sont, selon ses termes, « *sous l'eau* », ce qui limite la transmission proactive des informations nécessaires au suivi. Elle parle davantage de frustration que de tension, parce que les intervenants n'ont pas toujours le temps de réaliser le travail aussi complètement qu'ils le souhaiteraient.

#### **8) Limites institutionnelles et pistes d'amélioration**

Cette dernière insiste particulièrement sur l'insuffisance des services destinés aux auteurs de violence. Pour elle, l'éloignement d'un auteur du domicile ne peut être pensé indépendamment de ce qu'il advient ensuite de cette personne. L'absence de logement, l'isolement, l'alcool ou la perte de repères peuvent créer de nouveaux facteurs de risque. Elle illustre ce problème par l'image d'une « bombe à retardement ». Elle souhaiterait également une coordination plus intégrée des différents dispositifs afin que les mesures prises autour de la victime, des enfants et de l'auteur puissent s'inscrire dans une logique commune.

### **Synthèse de l'entretien de Marie**

L'entretien de Marie fait ressortir une conception particulièrement dynamique et temporelle du risque de féminicide. L'attention est portée sur les événements susceptibles de modifier l'équilibre de la situation et sur la préparation de filets de sécurité avant ces moments. Le sentiment d'insécurité est principalement décrit à travers « l'agitation » des professionnels de première ligne, que le DIVICo cherche à contenir grâce à une analyse distancée et collective. Le binôme, l'expérience et l'anticipation apparaissent comme des ressources majeures.

### **3.1.4. Entretien avec Amandine (DIVICo du Brabant wallon)**

#### **1) Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales**

Amandine est psychologue clinicienne et psychopathologue. Son parcours s'est construit dans la santé mentale et le planning familial, complété par des formations en psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent, en approche systémique et en trauma. Elle explique s'être intéressée progressivement aux violences parce qu'elles étaient très présentes dans les situations rencontrées dans sa pratique. Avant de rejoindre le DIVICo, elle avait elle-même sollicité le dispositif comme professionnelle, expérience qui lui a permis d'en percevoir l'intérêt avant d'intégrer l'équipe du Brabant wallon.

#### **2) Représentation des violences et du féminicide**

Amandine définit également les violences à partir de l'asymétrie de la relation. Elle insiste sur l'absence de négociation, la restriction progressive des libertés et la difficulté de l'auteur à reconnaître l'autre comme un sujet autonome. Le contrôle peut concerner les téléphones, les déplacements, les relations sociales ou encore les activités personnelles. La peur régulière du partenaire constitue également un indicateur important dans sa lecture.

***« On n'est pas dans de la négociation ni dans de la symétrie, on est dans de l'asymétrie. »***

Dans l'appréhension du risque de féminicide, elle accorde une attention particulière aux menaces, à l'utilisation ou à l'évocation d'armes, aux menaces d'incendie et au resserrement progressif des privations de liberté.

Comme les autres éléments de son discours, ces indicateurs prennent surtout sens lorsqu'ils sont replacés dans la rupture d'intention : séparation, nouveau partenaire réel ou supposé, ou constat par l'auteur que la relation lui échappe.

### 3) **Fonctionnement du DIVICo et évaluation de la criticité**

Amandine présente EVIVICO comme un outil qui aide à poser des questions auxquelles les professionnels n'ont pas toujours pensé à poser ou dont ils n'ont pas mesuré l'importance. Elle prend notamment l'exemple des strangulations, qui peuvent finir par être banalisées lorsqu'elles sont répétées. Le rôle du DIVICo consiste alors à redonner du poids à certains faits et à aider le professionnel à les replacer dans la dynamique globale.

*« L'outil EVIVICO, c'est un amas de questions qui nous aide à prendre la mesure de la gravité. »*

Elle insiste aussi sur la nécessité de comprendre les stratégies de la victime. Le fait de rester avec un auteur ne signifie pas nécessairement que la victime refuse de « s'en sortir » : elle peut estimer qu'elle protège ainsi des enfants, des animaux ou des proches. Cette perception doit être entendue dans l'évaluation. Le travail vise ensuite à construire des moyens de sécurité adaptés et à identifier les facteurs susceptibles d'apaiser ou de canaliser l'auteur. L'approche décrite englobe donc la victime, les enfants, les proches et l'auteur lui-même.

### 4) **Sentiment d'insécurité professionnelle**

Amandine considère que sa position de seconde ligne limite fortement l'insécurité physique directe. Elle compare cette situation à des expériences antérieures en clinique où elle avait davantage craint d'être identifiée par un auteur après un signalement. Au DIVICo, elle parle surtout de « panique » chez les professionnels liée à leurs responsabilités et à la peur de ne pas avoir suffisamment alerté les autres services. Cette inquiétude peut se prolonger hors des heures de travail, notamment lorsqu'une situation critique survient avant un week-end. Elle évoque aussi les difficultés créées par les technologies de surveillance, qui peuvent permettre à un auteur de retrouver une victime malgré les mesures de protection. Enfin, les annonces de féminicide dans les médias produisent une forme d'hypervigilance car l'équipe cherche immédiatement à savoir si l'affaire concerne une situation connue ou un territoire sur lequel le dispositif aurait pu intervenir.

## 5) **Charge émotionnelle et travail émotionnel**

L'intervenante insiste sur l'importance du soutien mutuel dans le binôme. L'équipe a même anticipé la manière dont elle réagirait si un féminicide survenait pendant les vacances de l'une des professionnelles. Cette organisation traduit le poids émotionnel potentiel d'un passage à l'acte dans une situation suivie. Elle souligne également l'ambivalence de l'engagement professionnel : la passion pour le domaine nourrit les lectures, les recherches et les formations, mais peut aussi favoriser l'épuisement. Elle le formule simplement : « *Qui dit passionnée risque de se brûler.* »

Les dossiers particulièrement critiques reçus en fin de semaine sont décrits comme plus difficiles, en raison du sentiment que le temps disponible pour mobiliser les ressources se réduit.

## 6) **Ressources et stratégies de protection**

Le binôme et la confiance entre collègues constituent les principales ressources évoquées. Amandine mentionne également la mise en place d'une supervision externe mensuelle, recherchée auprès d'une personne disposant d'une expertise très spécialisée. Les promenades sur le temps de midi, l'humour noir et les lectures professionnelles participent également à la mise à distance. Elle souligne enfin le rôle de l'expérience : les premières années de pratique ont nécessité un apprentissage permettant d'accepter la confrontation à une partie particulièrement sombre de la réalité humaine sans se sentir continuellement envahie.

## 7) **Interdisciplinarité et travail en réseau**

Le secret professionnel partagé occupe une place centrale dans le discours d'Amandine. Il constitue à la fois une condition de la collaboration et une source de difficultés. Certains professionnels hésitent à communiquer des informations par crainte de rompre l'alliance avec le bénéficiaire. Amandine considère néanmoins que la sécurité doit pouvoir être placée au même niveau, voire avant la préservation absolue de la confidentialité, lorsque le danger devient important. Elle observe également les différences de pratiques entre les secteurs travaillant avec la victime et ceux centrés sur les enfants. Le DIVICo vient ainsi parfois questionner des habitudes professionnelles déjà installées.

## 8) **Limites institutionnelles et pistes d'amélioration**

La principale limite identifiée par Amandine est le cloisonnement territorial du dispositif. L'absence du DIVICo dans certains territoires limite la possibilité d'organiser des cellules ou de mobiliser certains partenaires judiciaires. Elle souhaiterait donc une extension et un décroisement du modèle afin que la gestion d'une situation ne dépende pas autant des frontières provinciales. Elle cite à ce sujet l'exemple québécois comme source d'inspiration.

### **Synthèse de l'entretien d'Amandine**

Pour cette intervenante, le risque de féminicide est appréhendé à partir d'un ensemble d'indices qui prennent sens dans la dynamique globale : asymétrie, restriction des libertés, menace, strangulation, séparation et perte de contrôle. L'insécurité est moins physique que psychologique et temporelle : elle apparaît lorsque les professionnels savent qu'une situation est très critique mais que toutes les mesures de protection ne peuvent pas être mises en place immédiatement. Le binôme, la supervision, l'expérience et le travail en réseau permettent de contenir cette inquiétude, tandis que les limites territoriales et les difficultés de partage d'informations peuvent au contraire la renforcer.

En conclusion, les entretiens réalisés auprès des professionnels du DIVICo mettent en exergue plusieurs éléments concernant l'appréhension du risque de féminicide et le sentiment d'insécurité qu'il peut susciter. Tout d'abord, le risque de féminicide n'est pas évalué uniquement à partir de la gravité ou du caractère spectaculaire des violences déjà commises. Les professionnels rencontrés cherchent davantage à comprendre la dynamique dans laquelle s'inscrivent ces violences et les changements susceptibles de faire basculer une situation. La séparation ou la menace de séparation, la perte de contrôle de l'auteur, les strangulations, les menaces, les pertes cumulées ou encore certains changements dans le contexte familial apparaissent ainsi comme des éléments auxquels une attention particulière est accordée.

L'évaluation de la criticité ne se résume donc pas à l'utilisation d'une grille ou à l'addition de facteurs de risque. Les entretiens montrent qu'elle suppose un travail constant de contextualisation et d'anticipation. Ces professionnels cherchent à comprendre ce qui pourrait déstabiliser la situation, mais également ce qui peut encore la contenir. Les facteurs de protection, les ressources disponibles autour de la victime et de l'auteur, ainsi que les stratégies déjà mises en place par la victime sont également pris en considération.

Cette évaluation reste néanmoins marquée par une part d'incertitude : malgré les informations recueillies et l'expérience acquise, les professionnels ne peuvent jamais prévoir avec certitude l'évolution d'une situation.

Cette incertitude se retrouve dans la manière dont ils vivent leur travail. Le sentiment d'insécurité ne prend pas une seule forme. Il peut se traduire par de l'anxiété, du stress, mais également par la peur de mal évaluer une situation ou de ne pas avoir anticipé un passage à l'acte. Les professionnels sont également décrits comme pouvant être fortement agités ou paniqués face à certaines situations. La position des intervenants du DIVICo permet de prendre davantage de distance, sans pour autant supprimer complètement la charge émotionnelle. Certaines situations restent présentes à l'esprit après le travail, pendant les week-ends ou les congés.

Pour faire face à cette charge, les professionnels insistent sur l'importance du collectif. Le travail en équipe ou en binôme, les échanges entre collègues, l'humour, la supervision et l'expérience permettent de prendre du recul et de ne pas porter seuls la responsabilité d'une situation. Des ressources personnelles, comme le sport, les pauses ou la séparation entre la vie professionnelle et la vie privée, participent également à cette mise à distance.

Enfin, les entretiens font apparaître plusieurs limites susceptibles de compliquer la gestion des situations critiques. Le manque de moyens humains, la surcharge de certains partenaires, les délais de transmission des informations, les difficultés entourant le secret professionnel partagé, le manque de dispositifs destinés aux auteurs ainsi que le cloisonnement territorial sont notamment évoqués. Dans des situations où l'évolution du risque peut être rapide, ces contraintes peuvent rendre plus difficile la mise en place des réponses envisagées par les professionnels.

Ainsi, les résultats individuels montrent que l'appréhension du risque de féminicide au sein du DIVICo repose sur un équilibre délicat entre évaluation, anticipation et incertitudes. Si les professionnels disposent d'outils, d'une expertise et d'un réseau leur permettant de penser et de sécuriser les situations, la possibilité d'un passage à l'acte demeure une préoccupation qui traverse leur pratique. Cela peut affecter leur propre sentiment de sécurité. Ces premiers constats serviront de point de départ à l'analyse croisée des entretiens, qui permettra d'examiner plus précisément les convergences et les différences entre les discours recueillis.

## **3.2. Analyse croisée des entretiens**

Après l'analyse individuelle des quatre entretiens, une lecture transversale a été réalisée afin de faire ressortir les principaux points de convergence et de divergence entre les professionnels rencontrés. Le tableau détaillé de cette analyse croisée est présenté en annexe (cf. Annexe 5). Afin de ne pas alourdir cette partie par la répétition d'éléments déjà développés précédemment, seuls les résultats transversaux les plus directement liés à la problématique de recherche sont repris dans ce point.

### **3.2.1. Une appréhension dynamique du risque de féminicide**

Un premier élément commun aux quatre entretiens concerne la manière d'appréhender le risque de féminicide. Les professionnels ne l'associent pas mécaniquement à la gravité visible ou au caractère spectaculaire des violences. Leur attention se porte davantage sur la dynamique de la relation et sur les changements susceptibles de modifier l'équilibre antérieur. Les notions mobilisées, qui diffèrent selon les intervenants, sont dynamiques chaotiques, écarts d'intention, relation qui cesse d'être fonctionnelle ou encore étau qui se resserre. Elles renvoient toutes à l'idée qu'une situation devient particulièrement préoccupante lorsque le contrôle exercé par l'auteur est menacé.

La séparation ou la menace de séparation occupe ainsi une place importante dans les quatre discours. Elle est mise en relation avec la perte de contrôle ressentie par l'auteur et avec d'autres éléments susceptibles d'augmenter la criticité, tels que les strangulations, les menaces, la présence réelle ou supposée d'un tiers, la diversification des violences ou certains changements dans le contexte de vie. L'évaluation menée à l'aide d'EVIVICO ne se présente cependant pas comme une simple addition de facteurs de risque. Les professionnels insistent sur la nécessité de contextualiser les informations, d'identifier des facteurs de protection et d'anticiper les événements susceptibles de faire évoluer la situation.

Cette conception dynamique du risque se retrouve chez les quatre professionnels, même si chacun l'aborde à partir d'éléments différents. Sophie et Marc insistent particulièrement sur la perte de contrôle de l'auteur et sur les changements susceptibles de déséquilibrer la relation. Marie met davantage l'accent sur la temporalité de la situation et sur la nécessité d'anticiper certains événements, tandis qu'Amandine souligne l'importance d'explorer les stratégies de protection déjà mises en place par la victime.

Ces différences montrent que l'évaluation de la criticité ne repose pas sur un indicateur unique, mais sur la mise en relation de plusieurs dimensions propres à chaque situation.

### **3.2.2. Un sentiment d'insécurité qui prend plusieurs formes**

Le deuxième résultat transversal concerne directement la problématique de ce mémoire. Le risque de féminicide suscite bien une forme d'insécurité dans la pratique professionnelle, mais celle-ci n'est ni vécue ni nommée de la même manière par tous les intervenants. Sophie emploie explicitement le terme d'insécurité et décrit notamment de l'anxiété, du stress vicariant et des manifestations débordant sur sa vie privée. Marc situe davantage cette insécurité dans la responsabilité liée à l'évaluation et dans la peur de commettre une erreur ou de ne pas repérer un élément déterminant. Marie préfère parler d'agitation, tandis qu'Amandine évoque davantage l'inquiétude, le stress, l'appréhension ou encore la panique.

Au-delà de cette différence de vocabulaire, les entretiens font apparaître une préoccupation commune autour de l'incertitude. Les professionnels doivent anticiper un éventuel passage à l'acte sans pouvoir prédire avec certitude l'évolution d'une situation. La position de seconde ligne du DIVICo limite toutefois l'exposition physique directe aux victimes et aux auteurs et permet une certaine prise de distance. Elle ne supprime pas pour autant la charge psychologique : certaines situations restent présentes à l'esprit après le travail, notamment lorsqu'un niveau de risque élevé est identifié, qu'un week-end approche ou qu'un facteur de protection ne peut pas encore être activé.

La comparaison des entretiens montre toutefois que ce sentiment d'insécurité ne se manifeste pas avec la même intensité ni sous la même forme chez tous les professionnels.

### **3.2.3. Le collectif comme ressource face à l'insécurité**

Un troisième constat commun concerne la place centrale du collectif. Malgré des parcours et des niveaux d'expérience différents, les quatre professionnels présentent le travail en équipe ou en binôme comme une ressource essentielle. Le partage des informations et la confrontation des analyses permettent de prendre du recul, de nuancer une évaluation et surtout de ne pas porter seul la responsabilité d'une situation critique.

La supervision, l'humour entre collègues et l'expérience professionnelle complètent ce soutien collectif, tandis que plusieurs stratégies personnelles, comme le sport, la marche, la méditation ou la séparation entre vie professionnelle et vie privée, contribuent également à maintenir une certaine distance.

Le travail en réseau participe lui aussi à la sécurisation des situations, mais les entretiens font apparaître plusieurs difficultés : surcharge de certains services, différence de temporalité, lenteur dans la circulation des informations, questions entourant le secret professionnel partagé, manque de moyens ou encore cloisonnement territorial. Ces limites varient selon les professionnels et les territoires, mais elles peuvent compliquer la mise en place rapide des réponses lorsqu'une situation est considérée comme particulièrement critique.

Malgré ces différences dans la manière de vivre l'insécurité, les quatre professionnels convergent fortement lorsqu'ils évoquent les ressources mobilisées pour y faire face. Le collectif apparaît comme l'un des principaux points communs des entretiens.

### **Synthèse de l'analyse croisée**

En définitive, l'analyse croisée montre que les professionnels du DIVICo appréhendent le risque de féminicide comme un risque dynamique et évolutif, dont l'évaluation repose autant sur les transformations de la relation que sur les actes de violence déjà observés. La perte de contrôle de l'auteur, notamment dans un contexte de séparation ou d'écart d'intention, constitue un point central d'attention. Le sentiment d'insécurité suscité par ce risque apparaît quant à lui sous des formes diverses. Il peut relever d'une anxiété personnelle, d'une peur de l'erreur, d'une agitation, d'un stress ou d'une appréhension face à l'impossibilité de prévoir totalement le passage à l'acte. Le dispositif de seconde ligne, le travail collectif, la supervision et le réseau contribuent à contenir cette insécurité sans toutefois la faire disparaître complètement. Ces résultats permettent ainsi de dégager les principaux constats empiriques qui seront ensuite mis en perspective dans la discussion.

## **PARTIE 4 - DISCUSSION**

## 4.1. Discussion de résultats et articulation théorique

La présente discussion met en relation les résultats issus des quatre entretiens réalisés auprès des professionnels du DIVICo de Liège et du Brabant wallon avec les concepts développés dans le cadre théorique de ce mémoire. Il ne s'agit plus de reprendre successivement les propos de chaque participant, mais d'examiner ce que ces données permettent de comprendre de la manière dont le risque de féminicide est pensé, évalué et vécu professionnellement. La discussion s'appuie donc sur les résultats individuels et transversaux, tout en revenant aux principaux cadres théoriques mobilisés dans la première partie.

L'analyse croisée a fait ressortir trois constats principaux :

Premièrement, le risque de féminicide est appréhendé comme un risque dynamique : les professionnels ne se fondent pas uniquement sur la gravité visible des violences, mais sur l'évolution de la relation, la perte de contrôle de l'auteur, la séparation ainsi que l'articulation entre facteurs de risque et facteurs de protection.

Deuxièmement, le sentiment d'insécurité existe mais ne prend pas la même forme chez tous les intervenants : anxiété, agitation, appréhension, stress, peur de l'erreur ou difficulté à déconnecter.

Troisièmement, la position de deuxième ligne, le travail collectif, la supervision et le réseau constituent des ressources importantes pour contenir cette insécurité.

Ces constats seront discutés autour de quatre axes, à savoir la compréhension du risque à travers le contrôle coercitif et la rupture de l'équilibre relationnel ; l'évaluation de la criticité dans un contexte où aucune prédiction certaine n'est possible ; le sentiment d'insécurité et le travail émotionnel des professionnels ; enfin, le rôle du collectif et de l'interdisciplinarité ainsi que les limites institutionnelles susceptibles d'augmenter ou de réduire cette insécurité.

#### **4.1.1. Comprendre le risque de féminicide : contrôle coercitif, domination et rupture de l'équilibre relationnel**

Le premier constat des entretiens concerne la manière dont les professionnels définissent les violences entre partenaires et, surtout, ce qui leur permet d'identifier un possible basculement vers une situation létale. Les quatre intervenants décrivent les violences conjugales comme une relation asymétrique organisée autour du contrôle, de la domination et de la restriction de l'autonomie de l'autre. Cette représentation rejoint directement les travaux de Hanmer (1977), de Stark (2007) et d'Hirigoyen (2005), pour lesquels la violence conjugale ne se réduit pas à une succession de disputes ou d'agressions isolées mais s'inscrit dans un rapport de pouvoir durable rendant l'objectivation du danger particulièrement complexe pour les évaluateurs.

Le concept de contrôle coercitif de Stark (2007) prend ici une importance particulière. Dans le cadre théorique, il désigne un ensemble de stratégies cumulatives, notamment la surveillance, l'isolement, le contrôle financier, l'intimidation, le dénigrement ou la restriction quotidienne, et tout cela réduit progressivement l'autonomie de la victime. Les descriptions des professionnels du DIVICo font apparaître cette même logique. Amandine insiste sur le contrôle du téléphone, les déplacements et les relations sociales tandis que Sophie et Marc parlent plus directement de domination et de contrôle. Marie évoque d'ailleurs une ascendance d'une personne sur l'autre. Malgré les formulations différentes, tous décrivent donc une violence qui excède largement l'agression physique.

Cette conception rejoint aussi la distinction entre conflit et violence développée dans le cadre théorique. Le conflit suppose une possibilité de négociation entre deux partenaires qui restent en position relativement symétrique, tandis que la violence s'inscrit dans un rapport de domination où l'enjeu devient le maintien du pouvoir sur l'autre (Haute Autorité de Santé, [HAS], 2019). Les propos de Marc s'inscrivent très clairement dans cette distinction lorsqu'il oppose le désaccord ponctuel à une volonté durable de contrôle.

À ce niveau, la typologie de Johnson (1995, 2006, 2008) apporte un éclairage utile. Elle distingue notamment la violence situationnelle de couple du terrorisme intime, ce dernier reposant sur un contrôle coercitif continu. Dans le cadre théorique, cette distinction a été reprise à partir de La Pierre & Côté (2014) pour montrer que toutes les violences conjugales ne répondent pas à la même dynamique. Les données de terrain vont dans ce sens : les professionnels ne cherchent pas uniquement à mesurer la gravité des actes, mais à déterminer si ceux-ci s'inscrivent dans une logique de domination globale.

Cette lecture est particulièrement importante pour comprendre pourquoi les professionnels ne confondent pas la violence spectaculaire et le risque léthal. Les entretiens montrent que des faits physiquement très impressionnants peuvent être présents sans que les intervenants considèrent automatiquement la situation comme la plus proche d'un passage à l'acte fatal. À l'inverse, une situation comportant moins de violence physique visible peut devenir très préoccupante lorsque l'équilibre relationnel se modifie.

*« Les violences spectaculaires (coups, scènes physiques impressionnantes) ne débouchent pas toujours sur un risque élevé de féminicide si la relation est fonctionnelle (sans écart d'intention). Le basculement vers la criticité et le risque de passage à l'acte léthal survient dans ce que nous appelons les situations « chaotiques », c'est-à-dire lorsqu'il y a un écart d'intention entre l'auteur et la victime (la victime souhaite quitter la relation et l'auteur réalise qu'il perd le contrôle) ». (Marc, entretien 2)*

Ce verbatim illustre la distance prise par les professionnels à l'égard d'une représentation linéaire de l'escalade. Le continuum des violences de Kelly (1987) est particulièrement utile pour comprendre cette position. Cette notion n'implique pas que la violence évolue nécessairement selon une progression régulière du moins grave vers le plus grave. Mais elle permet plutôt de replacer des comportements différents tels que : la surveillance, l'humiliation, la contrainte économique, la violence psychologique, sexuelle ou physique dans un même rapport de pouvoir. Le terrain prolonge cette idée car l'absence d'une escalade physique continue ne suffit pas à écarter un danger important.

Le point central devient alors la transformation de la dynamique relationnelle. Sophie et Marc parlent « d'écart d'intention », Marie d'une relation qui cesse d'être « fonctionnelle », tandis qu'Amandine insiste sur le moment où l'auteur comprend que la victime reprend sa liberté ou qu'un tiers réel ou supposé apparaît.

Ces formulations rejoignent le Processus de Domination Conjugale présenté dans le cadre théorique, notamment la distinction entre « dynamique fonctionnelle » et « dynamique chaotique ». Dans cette dernière, la perte de contrôle de l'auteur vient déstabiliser l'organisation antérieure de la relation.

La séparation occupe dès lors une place importante, mais les entretiens invitent à ne pas la traiter comme un facteur isolé. Ce qui semble surtout préoccupant est ce qu'elle représente dans une relation déjà structurée par la domination, c'est-à-dire la fin ou la menace de fin du contrôle exercé sur l'autre. Cette lecture permet de relier les résultats au contrôle coercitif : lorsque la victime tente de reprendre une autonomie qui lui était progressivement retirée, les stratégies de contrôle peuvent se renforcer, mais aussi se diversifier.

Cette interprétation permet également de rapprocher les résultats des travaux sur la conceptualisation du féminicide. Le cadre théorique refuse de réduire le féminicide à un « crime passionnel » et le replace dans des rapports de domination et dans un continuum de violences faites aux femmes (Giacinti, 2020,2023 ; Houel, 2013). Les données recueillies vont dans ce sens : le danger n'est pas compris comme l'expression soudaine d'une passion, mais comme un possible basculement dans une relation déjà marquée par le contrôle et l'asymétrie.

Les entretiens invitent enfin à nuancer l'usage du terme d'emprise. Hirigoyen (2005) rappelle que les réactions de la victime ne traduisent pas nécessairement une passivité ou une absence de volonté. Elles peuvent constituer des stratégies d'adaptation visant à préserver sa sécurité. Cette idée est particulièrement visible dans le discours d'Amandine, qui explique que rester dans la relation peut parfois servir à protéger les enfants, les animaux ou des proches. Le maintien dans la relation ne doit donc pas être lu trop rapidement comme une incapacité à partir, mais plutôt comme une stratégie dans un contexte contraint.

Au total, les résultats confirment l'intérêt d'une lecture relationnelle et dynamique du risque. Le féminicide n'est pas appréhendé par les professionnels comme la conséquence automatique d'une accumulation linéaire de violences physiques. Il est pensé à partir d'un ensemble plus large de rapports de domination, de modification du contrôle et de changement dans la relation.

Cette manière de raisonner constitue une première réponse à la problématique : le sentiment d'insécurité tient en partie dû au fait que le danger n'est pas toujours immédiatement visible et qu'il peut se transformer rapidement lorsque l'équilibre relationnel se modifie.

#### **4.1.2. Évaluer la criticité : entre structuration du risque, contextualisation et incertitude**

Le deuxième axe concerne la manière dont les professionnels tentent de rendre ce risque analysable. Le cadre théorique présente EVIVICO comme un outil destiné à apprécier la criticité globale d'une situation, sans prétendre prédire avec certitude la survenue de l'acte féminicide. Cette conception ressort très clairement des quatre entretiens : aucun professionnel ne décrit la grille comme une procédure automatique donnant une réponse certaine. Cette manière de travailler rejoint les principes de l'évaluation structurée du risque. Kropp et Hart (2000) montrent, à travers le SARA, que les outils structurés offrent des repères pour organiser le jugement professionnel, sans supprimer la nécessité d'une appréciation clinique et contextuelle. Dans le même sens, les travaux mobilisés dans le cadre théorique à partir de l'Institut National de Criminologie et de Criminalistique soulignent que les outils constituent une aide à la décision mais ne remplacent pas le jugement professionnel (Birkhoff et al., 2016). L'évaluation doit donc être réactualisée au fur et à mesure que la situation évolue.

Les entretiens illustrent précisément cette logique. Les professionnels accordent une importance particulière à certains signaux dont la séparation ou la menace de séparation, les strangulations, les idées suicidaires, les pertes personnelles ou encore la peur exprimée par la victime. Toutefois, ces éléments ne sont jamais présentés comme des critères suffisants pris séparément. Sophie insiste sur le refus d'une « simple liste à cocher », tandis qu'Amandine décrit EVIVICO comme un ensemble de questions permettant de faire apparaître ce qui n'a pas forcément été exploré.

Cette contextualisation conduit également les professionnels à s'intéresser à l'auteur. Les résultats montrent plutôt une attention à l'état actuel de l'auteur : pertes cumulées, isolement, idées suicidaires, etc. Cette lecture est plus cohérente avec les travaux de l'Éveillé (2020) et de l'Éveillé et Pham (2021), qui portent sur la compréhension des auteurs et l'évaluation du risque de passage à l'acte.

Le discours de Marie apporte un élément supplémentaire : la temporalité du risque. L'évaluation ne consiste pas seulement à dresser une photographie de la situation au moment où le DIVICo est sollicité. Elle suppose d'anticiper des événements susceptibles de modifier l'équilibre de la relation, comme une fête, un anniversaire, une audience, un jugement ou l'intervention d'un avocat.

*« Avoir un agenda en tête de ce qui pourrait impacter la situation, et c'est vraiment propre à chaque situation. Ça peut être des faits tels que la Saint-Valentin, des fêtes religieuses, des anniversaires... Ou voir s'il y aura des conclusions amenées par les avocats ou un jugement par le tribunal. Essayer de voir quelles sont les choses qui pourraient agiter ou impacter le contexte et leur relation, notamment la personne auteure. Avoir un planning pour pouvoir adapter les filets de sécurité et y penser au préalable. » (Marie, entretien 3)*

Ce propos montre que la criticité est pensée comme un phénomène temporel et évolutif. L'outil ne sert donc pas seulement à identifier ce qui est dangereux au moment de l'évaluation. Il sert surtout à construire des scénarios plausibles et à préparer des filets de sécurité avant certaines échéances. Cette démarche est cohérente avec le processus de domination conjugale, qui insiste sur la dynamique de la relation plutôt que sur l'analyse d'un acte isolé.

Les professionnels interrogés cherchent à comprendre ce qui peut contenir la situation : le réseau de la victime, les stratégies de protection déjà mises en place, l'ancrage de l'auteur, la présence d'enfants, etc. Cette mise en balance entre facteurs de risque et facteurs de protection rappelle que l'évaluation n'est pas uniquement orientée vers la recherche du pire scénario mais qu'elle vise aussi à repérer ce qui peut empêcher sa réalisation.

Cette manière de travailler ne supprime toutefois jamais l'incertitude. Dans le cadre théorique, l'incertitude professionnelle est liée au caractère incomplet ou contradictoire des informations et à l'imprévisibilité des comportements humains. Aucun instrument ne peut donc garantir une prédiction certaine (Birkhoff et al., 2016). Les propos de Marc illustrent particulièrement cette limite : son inquiétude est centrée sur la possibilité d'oublier un élément, de mal pondérer une information ou de sous-évaluer une situation.

*« Mon insécurité personnelle découle de la peur de mal évaluer, d'oublier un facteur clé ou de commettre une erreur dans le suivi d'une situation critique. En tant que nouveau venu dans le domaine, j'ai parfois ressenti le syndrome de l'imposteur. Je me rassure en me répétant constamment : Nous ne sommes pas le 112, nous ne traitons pas l'urgence vitale immédiate mais la criticité de situation. Comme aux urgences hospitalières, nous faisons le maximum avec la rigueur scientifique nécessaire, mais le risque zéro n'existe pas ». (Marc, entretien 2)*

Ce verbatim montre que l'outil remplit une fonction paradoxale mais essentielle. D'un côté, il réduit l'incertitude en structurant le questionnement et en obligeant à explorer plusieurs dimensions. De l'autre, il rend aussi visible la part d'incertitude qui demeure. Plus l'analyse est approfondie, plus le professionnel sait qu'il travaille avec des probabilités et des scénarios plutôt qu'avec des certitudes.

L'appréhension du risque de féminicide repose donc moins sur la conviction de pouvoir prédire l'avenir que sur la capacité à organiser l'incertitude. Les professionnels cherchent à identifier les scénarios les plus préoccupants, à anticiper les moments de basculement et à construire des protections proportionnées. Leurs compétences consistent autant à reconnaître les signaux qu'à accepter qu'une marge d'inconnu subsiste malgré l'expertise et les outils.

#### **4.1.3. Le sentiment d'insécurité : charge émotionnelle, responsabilité et travail émotionnel**

Le troisième axe répond directement à la question de recherche. Les résultats montrent que le sentiment d'insécurité existe bien chez les professionnels du DIVICo, mais qu'il ne correspond pas principalement à une peur d'être physiquement agressé. La position de deuxième ligne limite relativement l'exposition directe aux auteurs et aux victimes. En revanche, l'insécurité apparaît dans le doute, la responsabilité de l'évaluation, l'anticipation d'un possible passage à l'acte et la difficulté à se détacher de certaines situations. Cette observation rejoint la distinction posée dans le cadre théorique entre risque objectif et sentiment d'insécurité. Le sentiment d'insécurité relève d'une perception subjective de la menace et ne se confond pas avec l'existence d'un danger physique immédiat (Fürstenberg 1971 ; Mincke, 2016 ; Roberson & Saulnier, 2023 ; Roché, 1998).

Ainsi, transposée au contexte professionnel, cette distinction est particulièrement éclairante car un intervenant peut être peu exposé physiquement tout en ressentant une forte insécurité liée à la responsabilité qui lui incombe. Les entretiens montrent cependant que cette expérience ne porte pas un nom unique.

Sophie utilise explicitement le terme d'insécurité et décrit des effets personnels importants. Marc s'exprime davantage sur la pression, la peur de mal faire et l'incertitude. Marie préfère le mot « agitation » surtout pour désigner ce qu'elle perçoit chez les professionnels de première ligne. Amandine emploie davantage des termes comme « panique » et « inquiétude ». Cette diversité lexicale montre que l'insécurité professionnelle peut être vécue différemment selon la position occupée, l'expérience et la proximité avec les situations.

Chez Sophie, l'impact déborde particulièrement sur la vie privée. Son témoignage évoque de l'anxiété, des cauchemars, une peur de la nuit et une appréhension vis-à-vis des hommes. Ces manifestations font écho au risque de traumatisme vicariant ou secondaire, c'est-à-dire à l'impact psychologique produit par l'exposition répétée à la souffrance et au récit traumatique d'autrui (Figley 1995).

*« Le travail au DIVICo a généré chez moi pas mal d'anxiété et de stress vicariant. Je fais beaucoup de cauchemars (ex. rêver encore cette nuit de me faire étrangler de façon très réaliste, ou être emprisonnée). Nous ne publions pas notre adresse sur le site internet pour éviter que des auteurs ne nous retrouvent. Certains auteurs ont fait l'objet de mandats d'arrêt ou ont perdu la garde de leurs enfants suite à nos évaluations. En tant que femme, j'ai développé une peur de la nuit, d'être seule, une appréhension vis-à-vis des hommes. Au cours de mon premier mois au DIVICo, j'ai perdu beaucoup de poids tellement j'étais anxieuse. »*  
(Sophie, entretien 1)

Ce résultat doit néanmoins être nuancé. Tous les professionnels ne rapportent pas une telle intensité d'impact, et la position de seconde ligne semble offrir une protection partielle. Chez Marie et Amandine, la charge apparaît davantage sous la forme d'une préoccupation persistante à l'approche d'une période sensible lorsqu'un filet de sécurité ne peut pas être activé immédiatement. Chez Marc, elle se concentre surtout sur la peur de l'erreur. L'insécurité n'est donc pas homogène. La distinction proposée par Roché (1998) entre peur personnelle et préoccupation sociale permet de mieux comprendre ces différences.

Chez Sophie, une part de l'insécurité prend une forme personnelle, c'est-à-dire que les récits rencontrés dans le travail modifient sa propre perception de certains espaces ou situations.

Chez Marc, l'inquiétude est davantage centrée sur la responsabilité professionnelle et sur les conséquences possibles d'une mauvaise décision. Chez Marie et Amandine, l'insécurité apparaît souvent de manière indirecte, notamment à travers l'agitation des professionnels de première ligne ou l'inquiétude qu'un événement survienne durant un week-end. Le concept de travail émotionnel développé par Hochschild (2012) offre ici un autre éclairage. En effet, dans leur activité, les professionnels ne peuvent pas simplement exprimer ou subir leurs émotions telles qu'elles surviennent : ils doivent les réguler afin de conserver une capacité d'analyse et d'action. Cette régulation ne signifie pas l'absence d'émotion. Elle consiste plutôt à maintenir une distance suffisante pour pouvoir réfléchir à la situation sans être paralysé par l'inquiétude. Cette idée apparaît particulièrement dans le discours de Marie, qui décrit le DIVICo comme un lieu où l'agitation des professionnels de première ligne peut être reprise, nuancée et transformée par l'analyse. La position de seconde ligne agit donc comme un filtre émotionnel et cognitif : elle permet de ralentir la situation, de reprendre les informations et d'éviter que la panique ne guide seule la décision.

*« On perçoit leur agitation. Il y a quelque chose d'assez contagieux. S'ils nous contactent, c'est qu'ils ont besoin d'avoir une évaluation et qu'on évalue avec eux la situation, donc il y a sujet à s'inquiéter. On perçoit l'agitation des professionnels, qui vient de la contamination par les bénéficiaires qu'ils rencontrent. Le fait qu'on puisse prendre le temps avec le professionnel de se questionner, d'essayer de voir la situation dans sa globalité, de nuancer (voir ce qui peut être ressource à côté des facteurs de risque) pour nuancer la situation, ça permet de prendre du recul et de faire baisser l'agitation. » (Marie, entretien 3)*

L'incertitude décisionnelle renforce cette charge. La question n'est pas seulement de savoir si une situation est dangereuse, mais aussi de se demander si les bonnes questions ont été posées, si un élément essentiel n'a pas été manqué ou si les protections mises en place seront suffisantes. Le sentiment d'insécurité apparaît ainsi comme la conséquence de la combinaison entre la gravité potentielle des dommages et l'impossibilité de contrôler entièrement son occurrence. Cette charge ne doit donc pas être interprétée comme une faiblesse individuelle. Elle est étroitement liée aux caractéristiques mêmes du travail : gravité des scénarios envisagés, responsabilité envers autrui, contrainte temporelle et impossibilité de garantir le risque zéro.

Dans cette perspective, les travaux mobilisés dans le cadre théorique sur le stress, l'incertitude et la traumatisation vicariante permettent de comprendre que l'enjeu n'est pas de supprimer toute inquiétude, mais de disposer de conditions permettant de l'élaborer sans qu'elle devienne envahissante.

#### **4.1.4. Le collectif, l'interdisciplinarité et les limites institutionnelles : contenir l'insécurité sans la supprimer**

Le quatrième axe concerne les ressources qui permettent aux professionnels de continuer à travailler malgré cette incertitude. Sur ce point, les quatre entretiens convergent : l'équipe ou le binôme constitue une ressource centrale. Le partage d'informations, la confrontation des points de vue, l'humour, la supervision et les échanges informels permettent de prendre du recul et de ne pas porter seul une situation critique. Ce résultat est cohérent avec la logique institutionnelle du DIVICo, pensée pour rompre avec le travail « en silo » et favoriser une évaluation partagée entre acteurs psycho-médico-sociaux, policiers et judiciaires. L'interdisciplinarité n'apparaît donc pas uniquement comme une exigence organisationnelle ; elle possède aussi une fonction protectrice pour les professionnels eux-mêmes. Lorsque le doute ne peut être supprimé par l'outil, il peut au moins être partagé et discuté.

La confrontation de plusieurs analyses réduit notamment le poids de la décision individuelle. Marie explique que le fait de ne pas toujours partager exactement la même analyse que sa collègue permet de relativiser. Marc insiste sur la gestion commune des dossiers. Sophie décrit une équipe soudée, tandis qu'Amandine présente le binôme comme une ressource essentielle. Le collectif devient donc un mécanisme de régulation de l'incertitude.

La supervision joue un rôle similaire. Elle offre un espace où les professionnels peuvent revenir sur les situations, questionner leurs propres propositions et déposer une partie de la charge émotionnelle. Les stratégies personnelles telles que le sport, la marche, la méditation et la séparation entre vie professionnelle et vie privée complètent ces ressources mais les résultats montrent clairement que la régulation ne peut pas reposer uniquement sur l'individu.

*« Ma principale stratégie de coping est le sport : je vais 2 heures à la salle de sport après le travail, ou nous allons courir avec l'équipe à midi. Ça fatigue mon corps et vide ma tête. J'ai aussi une vie sociale active, un réseau d'amis proches, et je m'investis dans des causes militantes comme l'écologie. Je m'interdis de regarder des films ou séries sur les violences chez moi. Avec l'expérience (après les 6 premiers mois), le niveau de stress s'est apaisé grâce à une forme de normalisation et d'accoutumance professionnelle. Il faut poser des limites strictes : en congé ou chez soi, il faut déconnecter à 100 %. » (Sophie, entretien 1)*

Le travail en réseau rencontre toutefois plusieurs limites : surcharge de certains services, décalage des temporalités, lenteur dans la circulation de l'information, difficultés liées au secret professionnel partagé, manque de moyens, insuffisance de services destinés aux auteurs et cloisonnement territorial. Ces limites varient selon les deux terrains, mais elles ont un point commun : elles peuvent réduire la capacité d'agir au moment où les professionnels estiment qu'une situation pourrait évoluer rapidement.

Le décalage entre la temporalité de la criticité et celle des institutions est particulièrement significatif. Lorsque le risque est pensé comme évolutif et que certains événements peuvent modifier rapidement l'équilibre d'une situation, un délai de transmission ou l'impossibilité de mobiliser immédiatement un partenaire devient une source d'inquiétude supplémentaire. L'insécurité professionnelle n'est donc pas uniquement produite par l'incertitude propre aux comportements humains ; elle peut aussi être renforcée par des contraintes organisationnelles.

À l'inverse, lorsque le réseau fonctionne de manière réactive, les professionnels décrivent un effet sécurisant. La possibilité de contacter rapidement un partenaire, de partager des informations pertinentes ou de construire un filet de sécurité diminue le sentiment d'être seul face à un risque.

Le collectif transforme alors l'incertitude : celle-ci ne disparaît pas, mais elle est répartie entre plusieurs acteurs et soutenue par des procédures et des décisions partagées. Ces résultats conduisent à revenir à la problématique générale. Les professionnels du DIVICo appréhendent le risque de féminicide à travers un double mouvement.

D'un côté, ils cherchent à objectiver et à structurer le danger grâce aux cadres théoriques, à EVIVICO, à l'expérience et au travail interdisciplinaire.

De l'autre, ils restent confrontés à une incertitude qui ne peut être totalement supprimée et qui se traduit, selon les personnes, par de l'anxiété, de l'agitation, une peur de l'erreur ou une préoccupation persistante.

Le sentiment d'insécurité n'est donc pas extérieur au travail d'évaluation : il constitue l'un des effets de cette responsabilité face à un risque irréversible. L'un des apports du DIVICO semble précisément résider dans sa capacité à transformer une inquiétude diffuse en un problème professionnel qui peut être analysé, partagé et réévalué collectivement. L'enjeu n'est pas de faire disparaître l'incertitude, mais de permettre aux professionnels de la travailler sans qu'elle repose sur une seule personne.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Ce mémoire est parti d'une interrogation qui dépasse la seule question de l'identification des violences conjugales. À mesure que les dispositifs de prévention se développent et que les professionnels disposent d'outils pour mieux repérer les situations préoccupantes, une difficulté demeure : comment agir lorsqu'il faut évaluer le risque d'un événement particulièrement grave sans jamais pouvoir savoir avec certitude s'il se produira ? C'est autour de cette tension que s'est construite la question de recherche :

***« Comment les professionnels du dispositif DIVICo appréhendent-ils le risque de féminicide à travers le sentiment d'insécurité qu'il suscite ? »***

Pour y répondre, ce travail a d'abord permis de replacer la création du DIVICo dans l'évolution plus large de la reconnaissance des violences entre partenaires en Belgique. Longtemps appréhendées principalement à travers leurs manifestations les plus visibles, ces violences sont aujourd'hui davantage comprises dans leur dimension relationnelle, en tenant compte du contrôle, de la domination, de l'emprise et des différentes restrictions imposées à la victime. Cette évolution du regard porté sur les violences a également modifié la manière de penser leur prévention : il ne s'agit plus seulement d'intervenir après les faits, mais d'essayer de repérer les situations susceptibles de connaître une évolution particulièrement grave.

L'enquête menée auprès des professionnels du DIVICo montre toutefois que cette démarche préventive repose sur un exercice particulièrement délicat. Le risque de féminicide ne se laisse pas facilement enfermer dans une série de critères fixes. Les professionnels rencontrés ne raisonnent pas en recherchant un scénario unique. Ils cherchent davantage à comprendre la situation dans son ensemble, son évolution et les changements susceptibles d'en modifier l'équilibre. La séparation ou la menace de séparation, la perte de contrôle de l'auteur, les strangulations, les pertes cumulées, l'état de l'auteur ou encore certains événements susceptibles de modifier la dynamique relationnelle apparaissent comme des éléments importants de leur raisonnement.

Les résultats permettent ainsi de répondre plus directement à la question de recherche. Les professionnels du DIVICo appréhendent le risque de féminicide comme un risque dynamique et évolutif. Son évaluation repose autant sur l'analyse des violences déjà présentes que sur la contextualisation de la situation, l'évolution de la relation et l'anticipation de possibles moments de basculement. L'outil EVIVICO contribue à structurer cette évaluation et à organiser le questionnement, mais il ne permet pas de supprimer toute incertitude.

L'expertise professionnelle ne consiste donc pas à prédire avec certitude un passage à l'acte, mais à rendre une situation suffisamment lisible pour pouvoir agir de manière adaptée malgré une part d'inconnu. L'expérience, les outils d'évaluation, la supervision et les connaissances accumulées permettent de structurer le raisonnement et de rendre certaines situations plus compréhensibles, sans jamais transformer totalement l'incertitude en certitude. Cette limite n'est pas nécessairement le signe d'une défaillance du dispositif : elle tient aussi à la complexité des comportements humains et à l'évolution parfois rapide des situations.

C'est précisément dans cet espace d'incertitude que prend place le sentiment d'insécurité étudié dans ce mémoire. Celui-ci apparaît plus complexe que la seule peur d'une agression physique. La position de deuxième ligne du DIVICo limite en effet l'exposition directe aux victimes et aux auteurs, mais elles ne supprime pas la charge liée à l'évaluation. Selon les professionnels rencontrés, cette insécurité peut prendre différentes formes : il peut s'agir d'inquiétudes, de stress, d'agitation, d'appréhension, de la peur de commettre une erreur, la difficulté à se détacher mentalement de certaines situations ou encore l'inquiétude face à l'impossibilité de garantir le risque zéro.

Cette diversité constitue en elle-même un résultat important. Le sentiment d'insécurité n'est ni uniforme ni vécu avec la même intensité par l'ensemble des professionnels. Il varie notamment selon l'expérience, la position occupée, la proximité avec les situations et les ressources disponibles. Chez certains, la charge peut déborder davantage sur la sphère privée tandis que chez d'autres, elle reste principalement liée à la responsabilité professionnelle et à la peur de mal évaluer une situation. Être à distance ne signifie donc pas être indifférent : la responsabilité liée à l'évaluation demeure, tout comme la possibilité de se demander après coup, si une information a été suffisamment prise en compte ou si une situation aurait pu être anticipée autrement.

Dans cette perspective, le fonctionnement collectif du DIVICo apparaît essentiel. Le partage d'une situation avec un collègue, la possibilité de confronter plusieurs lectures, le travail en binôme, la supervision ou encore l'appui d'autres institutions réduisent le poids d'une responsabilité qui serait difficilement supportable si elle devait être assumée par une seule personne. L'interdisciplinarité dépasse ainsi la seule efficacité de l'action : elle constitue également une ressource pour les professionnels eux-mêmes. Le DIVICo crée un espace dans lequel le doute peut être discuté, nuancé, partagé, plutôt que supporté individuellement.

Ce fonctionnement collectif ne fait toutefois pas disparaître toutes les difficultés. Les entretiens mettent en évidence plusieurs limites institutionnelles : la surcharge des services, les difficultés de circulation de l'information, les interrogations autour du secret professionnel partagé, le manque de moyens ou les différences territoriales peuvent ralentir les réponses, alors même que les professionnels travaillent sur des situations dont l'évolution peut être rapide. Ces difficultés rappellent que la prévention d'un féminicide ne dépend pas uniquement de la qualité d'un outil ou de la compétence d'un intervenant. Elle repose également sur la capacité de plusieurs institutions à agir ensemble au moment nécessaire.

Ces résultats doivent cependant être replacés dans les limites de la recherche. Le choix d'une démarche qualitative a permis d'accéder de manière approfondie au vécu des professionnels, mais l'étude repose sur quatre entretiens réalisés au sein de deux territoires, à Liège et dans le Brabant wallon. Elle ne permet donc pas de généraliser les observations à l'ensemble des professionnels dans le domaine des violences conjugales ni à tous les DIVICo.

Les différences d'ancienneté, de formation et de contexte institutionnel constituent également des éléments susceptibles d'influencer les expériences rapportées. Ces limites ne diminuent pas l'intérêt des données recueillies, mais invitent à les considérer comme l'exploration approfondie de plusieurs expériences professionnelles plutôt que comme une représentation exhaustive du dispositif.

Il serait dès lors intéressant de poursuivre cette recherche auprès d'un nombre plus important d'intervenants et d'élargir le terrain à d'autres territoires. Une comparaison entre les professionnels du DIVICo et ceux de première ligne pourrait également permettre de mieux comprendre la manière dont l'insécurité se transforme lorsqu'une situation passe d'un intervenant directement confronté aux personnes concernées à un dispositif spécialisé de deuxième ligne.

Enfin, l'évolution récente du cadre légal et le développement progressif des DIVICo ouvrent la possibilité d'étudier, dans les prochaines années, la manière dont ces dispositifs s'inscrivent durablement dans les pratiques professionnelles.

Au terme de cette recherche, une idée apparaît donc centrale : appréhender le risque de féminicide ne signifie pas parvenir à prédire l'irréparable. Pour les professionnels rencontrés, il s'agit plutôt de rendre une situation suffisamment compréhensible pour pouvoir agir avant qu'elle ne se dégrade, tout en sachant qu'une part d'incertitude demeurera toujours.

Le sentiment d'insécurité suscité par cette responsabilité ne peut dès lors être totalement supprimé. Il peut en revanche être contenu, réfléchi et partagé. C'est sans doute là que se situe l'un des principaux apports du DIVICo : non pas promettre une maîtrise totale du risque, mais permettre que l'incertitude ne soit plus portée par un professionnel isolé.

Dans un domaine où les conséquences d'une erreur peuvent être irréversibles, pouvoir penser ensemble, confronter les regards et maintenir une vigilance collective constitue déjà une dimension essentielle de la prévention.

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

## 6.1. OUVRAGES ET ARTICLES SCIENTIFIQUES

- Anderson, K. L. (2009). Gendering coercive control. *Violence Against Women*, 15(12), 1444–1457. <https://doi.org/10.1177/1077801209346837>
- Aubert, B. (2019). II. Le féminicide et autres violences à l'égard des femmes : Droit international et droits nationaux. Dans *On tue une femme* (pp. 73–90). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.bodio.2019.01.0073>
- Becker, H. S. (1985). *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*. Éditions Métailié.
- Birkhoff, A., & Van Parijs, P. (2017). Introduction d'un outil d'évaluation des risques en matière de violence entre partenaires : Enjeux et impacts. *Champ pénal/Penal field*, 14. <https://doi.org/10.4000/champpenal.9558>
- Birkhoff, A., Van Parijs, P., & Glowacz, F. (2016). *L'évaluation des risques en matière de violence entre partenaires : Revue de la littérature et recommandation d'un outil d'évaluation pour la Belgique*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes & Institut national de criminalistique et de criminologie.
- Blais, M., & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : Description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1–18. <https://www.erudit.org/fr/revues/rechqual/2006-v26-n2-rechqual06689/1085369ar/>
- Blanchet, A., & Gotman, A. (2007). *L'enquête et ses méthodes : L'entretien* (2e éd.). Armand Colin.
- Bodiu, L., & Chauvaud, F. (2020). *La colère du patriarcat : Une histoire des violences faites aux femmes (XIXe–XXIe siècle)*. Éditions du Seuil.
- Bouchard, M., Tremblay, D., Potvin, P., & Ayotte, R. (2004). *Validation des indicateurs des quatre dynamiques de domination conjugale du modèle du processus de domination conjugale (PDC)*. La Séjournelle.

- Braun, V., & Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77–101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>
- Bruynooghe, R., Pannier, C., Thys, J., Opdebeeck, S., Eerdeken, J., & Berodes, G. (1990). *Les groupes cibles de la lutte contre la violence : Étude basée sur les conditions de vie et les expériences violentes chez les femmes*. INBEL. <https://ils.bib.uclouvain.be/global/documents/510115>
- Campbell, J. C. (2003). *Assessing dangerousness: Violence by batterers and child abusers*. Springer.
- Campbell, J. C., Webster, D. W., & Glass, N. (2009). The Danger Assessment: Validation of a lethality risk assessment instrument for intimate partner femicide. *Journal of Interpersonal Violence*, 24(4), 653–674. <https://doi.org/10.1177/0886260508317180>
- Chaumont, J.-M. (2012). Présentation. Entre paniques et croisades : Sociologues et claims-makers. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 43(1), 1–13. <https://doi.org/10.4000/ras.836>
- Combessie, J.-C. (2007). *La méthode en sociologie* (5e éd.). La Découverte.
- Daligand, L. (2016). *Les violences conjugales*. Presses Universitaires de France.
- Debauche, A., & Hamel, C. (2013). Violence des hommes contre les femmes : Quelles avancées dans la production des savoirs ? *Nouvelles Questions Féministes*, 32(1), 4–14. <https://doi.org/10.3917/nqf.321.0004>
- Debauche, A., Hamel, C., & Kac-Vergne, M. (2013). La violence comme contrôle social des femmes : Entretien avec Jalna Hanmer, sociologue britannique. *Nouvelles Questions Féministes*, 32(1), 96–111. <https://doi.org/10.3917/nqf.321.0096>
- Delage, P. (2017). *Violences conjugales : Du combat féministe à la cause publique*. Presses de Sciences Po.

- Demoncey, A. (2016). La recherche qualitative : Introduction à la méthodologie de l'entretien. *Criminologie*, 54(1), 7–17.
- Dichter, M. E., Thomas, K. A., Crits-Christoph, P., Ogden, S. N., & Rhodes, K. V. (2018). Coercive control in intimate partner violence: Relationship with women's experience of violence, use of violence, and danger. *Psychology of Violence*, 8(5), 596–604. <https://doi.org/10.1037/vio0000158>
- Dobash, R. E., & Dobash, R. P. (1979). *Violence against wives: A case against the patriarchy*. Free Press.
- Donzelot, J. (2005). *La police des familles*. Éditions de Minuit.
- Fierens, J. (2021). Marie Popelin, première femme belge docteure en droit. *Revue Quart Monde*, 257(1), 17–20. <https://doi.org/10.3917/rqm.257.0017>
- Figley, C. R. (1995). Compassion fatigue: Toward a new understanding of the costs of caring. In B. H. Stamm (Ed.), *Secondary traumatic stress: An introduction to a theoretical framework for behaviorally oriented health professionals* (pp. 3–28). Sidran.
- Foucault, M. (2004). *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France, 1977–1978*. Gallimard/Seuil.
- François, A. (2024). *Les violences intrafamiliales entre ex-partenaires : Approches théorique et pratique d'un phénomène à la croisée entre justice, police et secteur psychosociomédicosocial*. Politeia.
- Fürstenberg, F. F. (1971). Public reaction to crime in the streets. *The American Scholar*, 40(4), 601–610. <http://www.jstor.org/stable/41209894>
- Garoscio, A. (2006). Représentations sociales de l'insécurité en milieu urbain. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 69(1), 33–46.
- Gassin, R., Cimamonti, S., & Bonfils, P. (2011). *Criminologie* (7e éd.). Dalloz.

- Giacinti, M. (2020a). Le féminicide : Histoire et portée d'un concept féministe. *Res Publica*, 22, 45–62.
- Giacinti, M. (2020b). « Nous sommes le cri de celles qui n'en ont plus » : Historiciser et penser le féminicide. *Nouvelles Questions Féministes*, 39(1), 50–65. <https://doi.org/10.3917/nqf.391.0050>
- Giacinti, M. (2022). Le Tribunal international des crimes contre les femmes (mars 1976) : Un moment-clé dans la conceptualisation du féminicide ? *Cahiers du Genre*, 73(2), 85–110. <https://doi.org/10.3917/cdge.073.0085>
- Giacinti, M. (2023). *Quand il n'y a pas mort d'hommes : Socio-histoire du féminicide en France (1971–1976)*. HAL.
- Goffaux, P. (2022). *Dictionnaire de droit administratif* (3e éd.). Larcier.
- Gruev-Vintila, A. (2023). Chapitre 1. La violence conjugale est une sous-classe de la violence sociale, et non du conflit conjugal. Dans *Le contrôle coercitif au cœur de la violence conjugale* (pp. 29–72). Dunod. <https://droit.cairn.info/le-contrôle-coercitif-au-cœur-de-la-violence-conjugale--9782100853939-page-29?lang=fr>
- Guillemette, F. (2006). L'approche inductive dans la recherche qualitative. *Recherches qualitatives*, 26(2), 2–5. <https://www.recherche-qualitative.qc.ca/>
- Hamberger, L. K., Larsen, S. E., & Lehrner, A. (2017). Coercive control in intimate partner violence. *Aggression and Violent Behavior*, 37, 1–11. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.08.003>
- Hanmer, J. (1977). Violence et contrôle social des femmes. *Questions féministes*, 1, 68–88. <http://www.jstor.org/stable/40619104>
- Herman, E. (2019). *Lutter contre les violences conjugales : Féminisme, travail social, politique publique*. Presses Universitaires de Rennes.

- Hirigoyen, M.-F. (2005). *Femmes sous emprise : Les ressorts de la violence dans le couple*. Oh! Éditions.
- Hochschild, A. R. (2012). *The managed heart: Commercialization of human feeling*. University of California Press. <https://www.jstor.org/stable/10.1525/j.ctt1pn9bk>
- Houel, A. (2013). Le crime passionnel : Virilité et masculinité mascarade. *Le Journal des psychologues*, 35–39.
- Houel, A., Mercader, P., & Sobota, H. (2003). *Crime passionnel, crime ordinaire?*. Presses Universitaires de France.
- Johnson, M. P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57(2), 283–294. <https://doi.org/10.2307/353683>
- Kaufmann, J.-C. (2016). *L'entretien compréhensif*. Armand Colin.
- Kelly, L. (1987). The continuum of sexual violence. In J. Hanmer & M. Maynard (Eds.), *Women, violence and social control* (pp. 46–60). Macmillan.
- Kohn, L., & Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : Apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 53(4), 67–82.
- Kropp, P. R., & Hart, S. D. (2000). The Spousal Assault Risk Assessment (SARA) Guide: Reliability and validity in adult male offenders. *Law and Human Behavior*, 24(1), 101–118.
- Kédia, M. (2020). Violences conjugales. Dans M. Kédia et al., *Psychotraumatologie* (pp. 150–161). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.kedia.2020.01.0150>
- Lapierre, S., & Côté, I. (2014). La typologie de Johnson : Une contribution à la compréhension des violences conjugales. *Revue de psychoéducation*, 43(1), 65–88. <https://doi.org/10.7202/1025678ar>

- Le crime d'amour dans la doctrine pénaliste belge. (1976). *Revue de droit pénal et de criminologie*, 56, 470–485.
- Léveillé, S., & Lévesque, M. (2021). Facteurs de risque et de protection dans les situations de violence conjugale : Une revue de la littérature. *Revue québécoise de criminologie*, 20(1), 45–68.
- Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative : Quelques pistes de réflexion. *Recherches qualitatives, Hors-série*, 5, 70–81.
- Marwood, K. (2020). Secondary traumatic stress and vicarious trauma in domestic violence professionals. *Journal of Interpersonal Violence*, 35(15–16), 2890–2912.
- Masset, É. (2009). *Droit pénal spécial : Les infractions contre les personnes*. Larcier.
- Mincke, C. (2010). Insécurité et sentiment d'insécurité à Bruxelles : Les enseignements du Moniteur de sécurité. *Brussels Studies*, 39, 1–17. <https://doi.org/10.4000/brussels.772>
- Olivier de Sardan, J.-P. (2008). *La rigueur du qualitatif : Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Academia-Bruylant.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.
- Pieters, J., De Koster, W., & Van Acker, F. (2010). Les plans d'action nationaux contre les violences faites aux femmes en Belgique. *Revue belge de sécurité sociale*, 52(3), 456–478.
- Plavsic, N. (2024). *Les féminicides en Belgique : Analyse des données et des enjeux de mesure*. Institut de criminologie Louvain.
- Plavsic, N., & Sanderson, J. (2020). Gendered patterns of intimate partner homicide in Belgium. *European Journal of Criminology*, 17(4), 456–478.

- Radford, J., & Russell, D. E. H. (1992). *Femicide: The politics of woman killing*. Open University Press.
- Renders, D. (2022). *Les circulaires de politique criminelle : Cadre juridique et pratique*. Larcier.
- Roberson Edouard, R., & Saulnier, M.-S. (2023). *Diagnostic local de sécurité urbaine à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles : Au-delà de la criminalité*. Observatoire québécois des inégalités.
- Roché, S. (1998). Expliquer le sentiment d’insécurité : Pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité. *Revue française de science politique*, 48(2), 274–305.
- Rondeau, G., Sirois, G., Jacques, N., & Cantin, S. (2000). *La concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec : Portrait des mécanismes en place et points de vue des participantes et des participants*. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.
- Sapio, G. (2019). L’amour qui hait : La formule « crime passionnel » dans la presse française contemporaine. *Semen*, 45. <https://doi.org/10.4000/semen.12324>
- Sapio, R. (2019). Du « crime passionnel » au féminicide : La construction médiatique de la violence de genre. *Champ Pénal/Penal Field*, 16, 1–18. <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.12339>
- Sonkin, D. J., Martin, D., & Walker, L. E. A. (1985). *The male batterer: A treatment approach*. Springer.
- Stark, E. (2007). *Coercive control: How men entrap women in personal life*. Oxford University Press.
- Strauss, A. L. (1992). *La trame de la négociation : Sociologie qualitative et interactionnisme*. L’Harmattan.

- Stöckl, H., March, L., Pallitto, C., & Garcia-Moreno, C. (2013). Intimate partner violence and its association with women's mental health: A systematic review and meta-analysis. *The Lancet*, 382(9908), 1280–1289. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(08\)60522-X](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(08)60522-X)
- Van Cleemput, K., & Plavsic, N. (2020). *Les homicides de femmes en Belgique : Analyse rétrospective des données de mortalité*. Institut de criminologie Louvain.
- Vanneste, C. (2017). *Violences conjugales et réponse institutionnelle en Belgique : État des lieux et perspectives*. Presses universitaires de Louvain.
- Vanneste, C., Van Cleemput, K., & Plavsic, N. (2022). Measuring femicide in Belgium: Methodological challenges and data sources. *International Review of Victimology*, 28(3), 345–362.
- Wald, M. S., & Woolverton, M. (1990). Risk assessment: The emperor's new clothes? *Child Welfare*, 69(6), 483–511.
- Walker, L. E. (1979). *The battered woman*. Harper & Row.

## MEDIAS ET SOURCES INTERNET

- A.F. (2020). *Faire entrer le féminicide dans le Code pénal, pas évident pour tout le monde*. RTBF. <https://www.rtbf.be/article/faire-entrer-le-feminicide-dans-le-code-penal-pas-evident-pour-tout-le-monde-10430091>
- Amnesty International Belgique. (2021, 8 mars). *Il est urgent d'agir contre le viol*. <https://www.amnesty.be/infos/actualites/viol-belgique-bilan>
- BeSafe. (2025). *Dispositif liégeois interdisciplinaire de soutien et de protection des victimes de violences conjugales (DIVICo)*. <https://www.besafe.be/fr/contenuprojets-de-prevention/dispositif-liegeois-interdisciplinaire-de-soutien-et-de-protection-des>

- Bodiou, L., & Chauvaud, F. (2025, 17 juin). *Les crimes passionnels n'existent pas : Des violences faites aux femmes au féminicide* [Vidéo]. Institut de l'Engagement. <https://www.youtube.com/watch?v=xh4PFexQ9WU>
- Dispositif DIVICo. (2023). *Charte du dispositif DIVICo*. <https://www.divico.org/uploads/images/documents/Dispositif%20interdisciplinaire%20-%20Charte.pdf>
- Dispositif DIVICo. (s. d.). *Notre outil d'évaluation*. <https://www.divico.org/liege/appropos/notre-outil-devaluation>
- Haute Autorité de Santé. (2019). *Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple*. <https://www.has-sante.fr>
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. (2015). *Plan d'action national de lutte contre les formes de violence basée sur le genre 2015–2019 : Dossier de presse*. <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/plan-daction-national-de-lutte-contre-toutes-les-formes-de-violence-basee-sur-le>
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. (2021). *Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021–2025*. <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/plan-daction-national-de-lutte-contre-les-violences-basees-sur-le-genre-2021-2025>
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. (2023). *Lois et réglementations – La loi féminicide*. <https://igvm-iefh.belgium.be>
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. (s. d.). *Plate-forme d'action de Beijing*. <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/themes/international/nations-unies/plate-forme-daction-de-beijing>
- ONU Femmes. (2020). *Violences faites aux femmes et COVID-19 : Note d'orientation*. <https://www.unwomen.org>

Organisation mondiale de la Santé. (2012). *Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes*. <https://www.who.int>

Parlement de Wallonie. (s. d.). *Plans d'action nationaux contre les violences faites aux femmes*. <https://developpementdurable.wallonie.be/>

Praxis. (s. d.). *Responsabilisation des auteurs de violences conjugales*. <http://www.asblpraxis.be/>

Province du Brabant wallon. (2024). *DIVICo Brabant wallon*. <https://www.divico.org/brabant-wallon/accueil>

Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales. (s. d.). *Présentation du Pôle et de ses outils*. <https://polederessources.be>

Stop Féminicide. (2026). *Recensement des féminicides en Belgique (2017–2025)*. <http://stopfeminicide.blogspot.com/2026/03/update-2026-au-moins-1-feminicide.html>

## TEXTES DE LOIS

Belgique. (1867). *Code pénal du 8 juin 1867*.

Belgique. (1997, 24 novembre). *Loi visant à combattre la violence au sein du couple*. Moniteur belge. [https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-24-novembre-1997\\_n1998009048.html](https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-24-novembre-1997_n1998009048.html)

Belgique. (2003, 28 janvier). *Loi relative au logement familial*. Moniteur belge. <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/themes/violences/violences-entre-ex-partenaires/lois-et-reglementations>

Belgique. (2007, 10 mai). *Loi tendant à combattre la discrimination fondée sur le sexe et visant à mettre en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes*. Moniteur belge. [https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-10-mai-2007\\_n2007002098.html](https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-10-mai-2007_n2007002098.html)

- Belgique. (2023, 13 juillet). *Loi relative à la prévention et à la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences qui y sont liées*. Moniteur belge, 193, 85012–85038. <https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2023/07/13/2023044133/moniteur>
- Chambre des représentants de Belgique. (2025, 1er décembre). *Rapport fait au nom de la Commission de la Justice concernant la proposition de loi visant à inscrire le féminicide dans le Code pénal* (Doc. parl. 56 0355/002). <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/56/0355/56K0355002.pdf>
- Collège des procureurs généraux. (2006a). *Circulaire COL 3/2006 relative à la politique criminelle en matière de violences intrafamiliales*. <https://www.om-mp.be/fr/circulaires>
- Collège des procureurs généraux. (2006b). *Circulaire COL 4/2006 relative à la politique criminelle en matière de violences dans le couple*. <https://www.om-mp.be/fr/circulaires>
- Collège des procureurs généraux. (2015). *Circulaire COL 4/2006 mise à jour relative à la politique criminelle en matière de violences dans le couple*. <https://www.om-mp.be/fr/circulaires>
- Collège des procureurs généraux. (2020). *Circulaire COL 15/2020 relative à l'évaluation du risque en matière de violences dans le couple*. <https://www.om-mp.be/fr/circulaires>
- Conseil de l'Europe. (2011). *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)*. <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention>
- GREVIO. (2020). *Rapport d'évaluation de référence sur les mesures d'ordre législatif et autres donnant effet aux dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) : Belgique*. Conseil de l'Europe. <https://www.coe.int/en/web/istanbul-convention/belgium>

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. (2001). *Plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes 2001–2003*. <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/101123-PAN%20FR.pdf>

Nations Unies. (1995). *Déclaration et programme d'action de Beijing : Quatrième Conférence mondiale sur les femmes*. <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/themes/international/nations-unies/plate-forme-daction-de-beijing>

Parlement européen. (2023, 25 mai). *Rapport sur le harcèlement sexuel dans l'Union européenne et l'évaluation de MeToo*(A9-0178/2023). [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2023-0178\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2023-0178_FR.html)

État belge. (2024). *Rapport soumis par la Belgique au Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) en application de l'article 68, paragraphe 1, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*.

Dans le cadre de la rédaction de ce mémoire, certains outils d'intelligence artificielle ont été utilisés. Claude et Copilot ont été utilisé pour certaines reformulations, tandis que Perplexity a été utilisé pour identifier des auteurs et des références. Les informations obtenues ont été vérifiées à partir des sources originales.

## ANNEXES

## **Table des matières annexes**

- 1) Guide d'entretien questionnaire (pages 109 à 110)**
- 2) Formulaire de consentement et confidentialité pour l'entretien (Pages 111)**
- 3) Réponses des participants au guide d'entretien (pages 112 à 133)**
- 4) Analyse individuelle des entretiens (tableau, pages 133 à 147)**
- 5) Analyse croisée des entretiens (tableau, page 148 à 152)**
- 6) Évaluation de criticité du DIVICo (outil EVIVICO, page 153)**
- 7) Brochure de degré de dangerosité (Page 154)**

## **Annexe 1 :**

# **GUIDE D'ENTRETIEN**

Mémoire de Master en criminologie — Année académique 2025-2026

### **Thématique de recherche :**

**« Comment les professionnels du dispositif DIVICO appréhendent-ils le risque de féminicide à travers le sentiment d'insécurité qu'il suscite ? »**

Destiné aux : Professionnelles du DIVICO (Liège et Brabant wallon) Durée estimée : 60 à 90 minutes

Bonjour, je m'appelle Neslihan Arikan et je réalise actuellement un mémoire de master en criminologie portant sur la manière dont les professionnels du dispositif DIVICO appréhendent le risque de féminicide à travers le sentiment d'insécurité suscité par l'évaluation de la criticité.

Cet entretien vise à mieux comprendre votre vécu professionnel, vos représentations des violences conjugales, votre rapport à la gestion du risque et les difficultés que vous rencontrez dans votre pratique quotidienne. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses : ce qui m'intéresse avant tout, c'est votre expérience et votre point de vue.

Avec votre accord, l'entretien sera enregistré ou transcrit afin de faciliter la retranscription dans son intégralité. Toutes les données seront anonymisées : votre nom, votre institution et évoquées ne seront pas identifiables dans le mémoire. Vous pouvez à tout moment choisir de ne pas répondre à une question ou mettre fin à l'entretien.

### **Thème 1 : Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales**

*« Comment pourriez-vous me synthétiser votre parcours, entre la fin de votre scolarité et votre entrée dans la prise en charge des violences conjugales au sein du DIVICo ? »*

### **Thème 2 : Représentations des violences et du féminicide**

*« Comment définiriez-vous les violences entre partenaires, et à partir de quel moment considérez-vous qu'une situation devienne une situation de violence extrême ou de féminicide potentiel ? »*

### **Thème 3 : Fonctionnement du DIVICo et de l'évaluation de la criticité**

*« Comment adaptez-vous l'évaluation de la criticité « EVIVICO » à une situation à risque de féminicide ? Quels sont les éléments ou les signaux qui vous alertent cette situation ? »*

### **Thème 4 : Sentiment d'insécurité professionnelle**

*« Comment percevez-vous le sentiment d'insécurité réelle et l'insécurité ? Est-ce le vôtre, celui que vous percevez chez le professionnel de première ligne ou celui de la victime, ou encore celui de la situation familiale dans son ensemble ? »*

### **Thème 5 : Charge émotionnelle et travail émotionnel**

*« Comment vivez-vous émotionnellement ce travail, et comment trouvez-vous l'équilibre entre implication et distance ? »*

### **Thème 6 : Ressources et stratégies de protection**

*« Qu'est-ce qui vous aide au quotidien à faire face à cette charge et à ces formes d'insécurité ? »*

### **Thème 7 : Interdisciplinarité et travail en réseau**

*« Comment décririez-vous le travail interdisciplinaire au sein du DIVICo : qu'est-ce qui le rend possible et qu'est-ce qui le complique ? »*

### **Thème 8 : Limites institutionnelles et pistes d'amélioration**

*« Quelles sont selon vous les principales limites du DIVICo aujourd'hui, et que changeriez-vous ? »*

## **Formulaire de consentement et confidentialité**

**Dans le cadre de la réalisation de ce mémoire portant sur l'expérience des professionnels confrontés au sentiment d'insécurité lié à l'évaluation du risque, au sein du dispositif DIVICo, je soussignée \_\_\_\_\_ donne mon accord pour participer à un entretien semi-directif conduit par Neslihan ARIKAN, étudiante en master de criminologie à l'UCLouvain.**

**Je suis informée que :**

- Ma participation est volontaire et je peux me retirer à tout moment sans devoir me justifier ;**
- L'entretien sera enregistré avec mon accord et la retranscription sera anonymisée ;**
- Les données récoltées seront utilisées uniquement aux fins de cette recherche et seront conservées de manière sécurisée ;**
- Mon identité ne sera en aucun cas révélée dans le mémoire ou dans toute autre publication qui en découlerait.**

**Date : \_\_\_\_\_**

**Signature : \_\_\_\_\_**

## Réponses des participants au guide d'entretien (Retranscription intégrale)

|                                                              |
|--------------------------------------------------------------|
| <b>INTERVENANTE 1 du Dispositif DIVICo de Liège : SOPHIE</b> |
|--------------------------------------------------------------|

### 1. Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales (Thème 1)

**Neslihan :** « Bonjour, normalement la durée estimée c'est vraiment 60 à 90 minutes, mais ça peut se prolonger comme ça peut être court. C'est vraiment en fonction de ce que vous allez dire et je vous laisse la parole libre, donc je n'interviens pas trop. Je vous laisse le temps de bien réfléchir, etc. Je réalise actuellement un mémoire de master en criminologie portant sur la manière dont les professionnels du dispositif DIVICo appréhendent le féminicide en Belgique et vivent les formes d'insécurité liées à l'évaluation de la criticité. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Ce qui m'intéresse, c'est votre expérience et votre point de vue. Avec votre accord, l'entretien sera enregistré et anonymisé afin de faciliter la retranscription dans son intégralité. Le formulaire de consentement se trouve en annexe a bien été signé et nous voici donc aux questions. Le premier thème concerne votre parcours professionnel et votre entrée dans le champ des violences conjugales. Comment pourriez-vous me synthétiser votre parcours entre la fin de votre scolarité et votre entrée dans la prise en charge des violences conjugales au sein du DIVICo ? Ce sont vraiment des questions générales ».

**Intervenante 1 :** « Bonjour, alors moi j'ai été diplômée à la base en 2018. J'avais fait un parcours licence et Master en gestion, management, marketing, sciences économiques, donc un parcours plutôt orienté HEC. Mais j'ai toujours voulu travailler dans le social en fait, je n'ai jamais voulu travailler dans une entreprise privée par exemple. J'ai donc commencé à travailler dans l'associatif, dans l'éducation permanente sur les matières de l'économie et de la finance. Et puis il y a eu le Covid. Pendant le Covid, tout le monde a beaucoup parlé de genre et économie, de gestion du temps. On voyait avec nos collègues que se retrouver à la maison tout le temps voulait dire exécuter des heures de travail domestique gratuit non

rémunéré. Il y avait aussi toute cette question des masques : dire qu'il faut coudre des masques gratuitement, et ce sont les femmes qui s'en sont chargées. Ça posait la question du travail invisible et gratuit dans notre société. Du coup, je me suis intéressée au féminisme à ce moment-là, en 2020. Ça a été une vraie découverte et je me suis concentrée sur l'économie féministe, ce qui m'a menée aux violences économiques. du moment où j'ai mis le pied dans le champ des violences, je me suis dit : 'Waouh, c'est vraiment intéressant et interpellant, j'ai envie d'en savoir plus. En parallèle, j'ai changé de boulot, et je suis devenue chargée des questions égalité femmes-hommes chez Crédal (une coopérative financière). Puis j'ai fait un certificat sur les violences faites aux femmes entre l'ULB et la Haute École à Bruxelles. C'est là que j'ai été formée aux violences entre partenaires, violences sexuelles, mutilations génitales féminines, violences liées à l'honneur, etc. Ça a été une vraie révélation pour moi. Je voulais travailler dans les violences, mais j'étais embêtée parce que je n'avais pas de diplôme de criminologue. C'est à ce moment-là qu'ils ont sorti l'offre d'emploi au DIVICo. Je me suis dit : C'est parfait ! C'est vraiment de la gestion de situation, sur le fond je suis formée et j'ai le côté gestion de projet. J'ai postulé, j'ai été prise, et voilà ».

**Neslihan :** « Et ça vous plaît bien du coup ? ».

**Intervenante 1 :** « Oui, travailler au DIVICo, c'est incroyable ! C'est le travail le plus passionnant que j'ai eu de ma vie. Clairement, ça. À partir du moment où on commence à travailler dans les violences faites aux femmes, je pense qu'il n'y a pas de retour en arrière possible. Ça ne peut pas être qu'un boulot, c'est impossible ».

**Neslihan :** « Et l'existence de ce dispositif, c'est vraiment par coïncidence que vous êtes tombée sur cette offre d'emploi ? »

**Intervenante 1 :** « Oui, je n'en avais pas entendu parler avant. J'avais été formée au processus de domination conjugale, donc je connaissais le Pôle de ressources, les associations partenaires comme Praxis, etc. Mais je n'étais pas de Liège, j'habitais à Namur, j'ai déménagé pour le DIVICo. Quand j'ai vu cette offre d'emploi, je ne connaissais pas le dispositif, mais j'ai cherché sur Internet, j'ai fait pas mal de recherches et me suis dit que ça faisait vraiment sens. Ça va faire trois ans en août que j'y suis (j'ai fait les deux premières années du DIVICo) ».

**Neslihan :** « Et ce dispositif existe depuis quand exactement ? ».

**Intervenante 1 :** « Il a été lancé en même temps que je suis arrivée. J'ai été engagée en août, et en septembre le DIVICo était lancé (le 19 septembre 2023) ».

## 2. Représentation des violences et du féminicide (Thème 2)

**Neslihan :** « Comment définiriez-vous les violences entre partenaires et à partir de quel moment considérez-vous qu'une situation devient une situation de violence extrême ou de féminicide potentiel ? ».

**Intervenante 1 :** « Les violences entre partenaires, la définition ce serait clairement toute forme de violence de contrôle, de domination, qu'elle soit psychique, économique, matérielle, sexuelle, psychologique ou physique. Ça intègre aussi les violences liées à l'honneur, qui sont une forme de justification très violente. Ces violences sont exercées sur la personne avec laquelle on entretient une relation amoureuse et/ou sexuelle, qu'elle soit durable ou non, qu'on cohabite ou pas, qu'on soit marié ou pas. C'est vraiment dans la sphère de l'intime : le fait d'exercer une pression, une domination, un contrôle sur l'autre partenaire. J'ai un peu de mal à répondre à la seconde partie de la question parce que pour moi, ce sont deux sous-questions. On peut avoir des situations de violence extrême sans qu'il y ait pour autant un féminicide. C'est très intéressant : les situations qui font le plus de bruit ou présentent des violences spectaculaires (comme on en a beaucoup au DIVICo, avec des récits à peine imaginables) ne sont pas forcément celles où l'on va avoir des féminicides. Il faut savoir que dans un tiers des féminicides, il n'y avait jamais eu de violence physique auparavant. Donc violence extrême n'est pas forcément égal à féminicide, même si le féminicide est en soi une forme de violence extrême. L'évaluation du risque d'une situation n'est pas liée uniquement aux formes de violence passées, mais à tout un environnement contextuel et dynamique. Quand on reçoit une nouvelle situation, souvent les professionnels nous décrivent d'abord les formes de violence : Il y a eu des strangulations, monsieur la harcèle tout le temps, il la privait de telles choses, il y a eu de la séquestration. Et nous on dit : Oui d'accord, mais ce n'est pas pour autant qu'il va y avoir un féminicide. Ce qui fait basculer une situation dans la criticité avec un potentiel de passage à l'acte irréversible, c'est vraiment le contexte et la dynamique relationnelle. La première question clé est : Y a-t-il rupture ou menace de rupture ? Il n'y a pas de féminicide sans menace de séparation. Tous les féminicides ont pour seul dénominateur commun un contexte de séparation ou de menace de séparation. Au DIVICo, en référence au processus de domination conjugale, nous distinguons deux dynamiques relationnelles : Les dynamiques fonctionnelles : la relation

fonctionne dans le cycle de la domination. Même s'il y a des violences spectaculaires, tant que la victime ne veut pas se séparer et souhaite maintenir la relation (et l'auteur aussi), le cycle peut tourner pendant des années. Nous avons eu des situations d'extrême violence (ex. une victime ayant perdu l'audition à une oreille sous les coups), mais l'auteur n'allait pas la tuer car elle restait dans la conjugalité. Ensuite, il y a les dynamiques chaotiques : nous basculons dans le chaotique lorsqu'il y a un écart d'intention entre la victime et l'auteur (lorsque la victime souhaite quitter la relation, menace de le faire, ou que l'auteur suspecte une séparation ou une relation avec un autre homme). L'intensification des violences a une fonction : ramener la victime dans le contrôle (soit par la peur, soit par la lune de miel). Le risque de féminicide survient véritablement lorsque l'auteur passe de la volonté de contrôler la personne à la volonté de la détruire : Si je ne peux pas t'avoir, personne ne t'aura ».

**Neslihan :** « Ça rejoint l'escalade de la violence qu'on voit avec la pyramide ».

**Intervenante 1 :** « C'est intéressant parce qu'on a fait un post LinkedIn au DIVICo à ce sujet : l'escalade de la violence n'est ni systématique, ni linéaire. Cette escalade dépend véritablement de sa fonction au sein de la dynamique relationnelle ».

### **3. Fonctionnement du DIVICo et de l'évaluation de la criticité (Thème 3)**

**Neslihan :** « Comment fonctionne concrètement le DIVICo au quotidien ? Pouvez-vous me décrire une journée type et vos premiers réflexes lorsqu'on vous contacte pour une situation très inquiétante ? »

**Intervenante 1 :** « Il n'y a pas vraiment de journée type parce que le travail du DIVICo consiste à recevoir des situations d'urgence ou de criticité qu'on ne peut jamais prévoir. Certains jours, on reçoit 3 ou 4 nouvelles situations, en plus des passages à l'acte dans les situations sous monitoring. Je peux faire 30 appels sur une journée, alors que d'autres jours c'est plus calme. C'est un peu comme une ligne d'écoute. Nous nous sommes rendu compte entre octobre et mars que nous avions un pic continu. Comme nous n'avions pas instauré de quota, nous ne cessions d'engager de nouvelles situations sans que les anciennes ne se clôturent. Nous étions complètement rincés. À la différence d'un service ambulatoire ou d'un médecin qui ferme son agenda quand il est plein, nous continuions d'absorber. Nous avons donc fixé un quota de 12 situations en monitoring actif simultanément. En 3 ans de fonctionnement, nous avons reçu plus de 200 situations. Concernant les facteurs de risque,

nous ne nous basons pas sur une simple liste à cocher. Certains facteurs de risque scientifiquement prouvés dans le féminicide sont très fréquents : la séparation, l'historique de strangulation, la suspicion de tiers, la peur de la victime pour sa vie. Si l'on s'arrêtait à cela, toutes les situations seraient en alerte maximale. Nous allons donc beaucoup plus loin et analysons l'état et le positionnement de l'auteur : Qu'est-ce qui l'active ? Qu'est-ce qui le calme ? A-t-il des facteurs de protection ou d'ancrage positif ? Que risque-t-il de perdre s'il passe à l'acte (son travail, son réseau proche, ses enfants) ? Quels sont ses facteurs de perte (perte d'emploi, de logement, surendettement, perte d'amis) ? Les auteurs qui sont passés à l'acte de féminicide étaient dans des périodes de pertes cumulées hyper intenses. Dans les cours d'assises pour féminicide, on voit des auteurs qui étaient dans un autre espace-temps, avec parfois des tentatives d'hospitalisation préalable. Nous questionnons systématiquement les idées suicidaires et les scénarios de suicide-homicide (où l'auteur prévoit de se suicider mais décide de tuer la victime au préalable). C'est l'état psychologique de l'auteur qui constitue le premier indicateur de passage à l'acte létal. Du côté de la victime, nous analysons ses comportements de protection : est-elle prudente ? A-t-elle un réseau mobilisable ? Certaines victimes en phase de séparation souhaitent affronter l'auteur pour s'expliquer ou reprendre le pouvoir, ce qui est extrêmement dangereux (par exemple retourner au domicile chercher des affaires après la rupture, ou informer l'auteur qu'elle refait sa vie) ».

#### **4. Le sentiment d'insécurité professionnelle (Thème 4)**

**Neslihan :** « Comment percevez-vous le sentiment d'insécurité professionnelle ? Que ce soit le vôtre, celui des professionnels de première ligne ou celui de la victime ? ».

**Intervenante 1 :** « Mon propre sentiment d'insécurité est fort impacté. Je suis actuellement la seule femme de l'équipe et mon sentiment d'insécurité est différent de celui de mes collègues masculins. Le travail au DIVICo a généré chez moi pas mal d'anxiété et de stress vicariant. Je fais beaucoup de cauchemars (ex. rêver encore cette nuit de me faire étrangler de façon très réaliste, ou être emprisonnée). Nous ne publions pas notre adresse sur le site internet pour éviter que des auteurs ne nous retrouvent. Certains auteurs ont fait l'objet de mandats d'arrêt ou ont perdu la garde de leurs enfants suite à nos évaluations. En tant que femme, j'ai développé une peur de la nuit, d'être seule, une appréhension vis-à-vis des hommes. Au cours de mon premier mois au DIVICo, j'ai perdu beaucoup de poids tellement j'étais anxieuse. Pour surmonter cela, nous avons une équipe très soudée, nous utilisons beaucoup l'humour noir et nous bénéficions d'une supervision mensuelle avec une

psychologue spécialisée en trauma. Concernant les professionnels de première ligne, ils sont souvent en grande panique. Le stress les contamine, en particulier les intervenants non spécialisés (comme certains CPAS) qui ont une posture de sauveur. Ils se retrouvent démunis face à des situations d'urgence. Certains services ont également subi des menaces directes ou des scènes d'explosion d'auteurs dans leurs locaux (une professionnelle du réseau a déjà été séquestrée par un auteur). Quant au sentiment d'insécurité de la victime, c'est un indicateur de risque majeur pour nous. La littérature scientifique confirme que lorsqu'une victime verbalise « Je sais qu'il va me tuer », le passage à l'acte survient très souvent. Nous avons actuellement une situation en monitoring depuis avril où la victime dit très calmement : Il va le faire, je suis prête à mourir avec mes enfants. C'est extrêmement préoccupant ».

## **5. Charge émotionnelle et travail émotionnel (Thème 5)**

**Neslihan :** « Comment vivez-vous émotionnellement ce travail au quotidien ? Qu'est-ce qui vous touche le plus et comment trouvez-vous l'équilibre entre implication et distance ? ».

**Intervenante 1 :** « Ce qui me touche le plus, ce sont les violences sur les enfants, les récits très explicites ou imagés (comme les constats de légiste, les procès-verbaux décrivant des scènes de torture ou de tentative de meurtre étalées sur plusieurs heures), et les nouvelles formes de violence (ex. nous avons eu récemment notre premier cas de viol collectif). On s'habitue malheureusement aux violences classiques (strangulations, violences physiques), mais les récits ultra-explicites restent gravés dans la tête parce qu'on visualise la scène.

## **6. Ressources et stratégies de protection (Thème 6)**

**Neslihan :** « Et quelles sont les ressources et les stratégies de protection qui vous aident à y faire face à cette charge et à ces formes d'insécurité au quotidien ? ».

**Intervenante 1 :** « Pour déconnecter, ma principale stratégie de coping est le sport : je vais 2 heures à la salle de sport après le travail, ou nous allons courir avec l'équipe à midi. Ça fatigue mon corps et vide ma tête.

J'ai aussi une vie sociale active, un réseau d'amis proches, et je m'investis dans des causes militantes comme l'écologie. Je m'interdis de regarder des films ou séries sur les violences chez moi. Avec l'expérience (après les 6 premiers mois), le niveau de stress s'est apaisé grâce à une forme de normalisation et d'accoutumance professionnelle. Il faut poser des limites

strictes : en congé ou chez soi, il faut déconnecter à 100 %. Nous ne sommes pas dans une posture de sauvetage direct comme une maison d'accueil ; nous travaillons à sécuriser la situation dans son ensemble à distance ».

## **7. Interdisciplinarité et travail en réseau (Thème 7)**

**Neslihan : « Comment se déroule la collaboration interdisciplinaire avec le réseau (police, parquet, justice) et quelles sont les limites actuelles du dispositif ? ».**

**Intervenante 1 :** « L'interdisciplinarité apporte un soutien opérationnel et logistique précieux. Travailler avec des services très réactifs (ex. la zone de police SécoVa avec le projet Stop VIF, les logements d'urgence, ou les magistrats engagés) est extrêmement rassurant. Lors de l'étude menée par l'Université de Liège, il est ressorti que le DIVICo jouait lui-même un rôle de soutien émotionnel majeur pour les professionnels de première ligne. La principale difficulté réside dans le décalage de temporalité : le DIVICo fonctionne dans une temporalité active d'urgence, alors que certains partenaires (parquet, aide à la jeunesse) mettent parfois deux semaines à formaliser un PV de concertation ou à réagir. Il n'y a pas de tensions directes entre services car le DIVICo a fait l'objet de deux ans de préparation et de concertation préalable à Liège, instaurant un langage commun ».

## **8. Limites institutionnelles et pistes d'amélioration (Thème 8)**

**Neslihan : « Quelles sont les limites actuelles du dispositif et vos recommandations pour l'avenir ? ».**

**Intervenante 1 :** « La principale difficulté réside dans le décalage de temporalité : le DIVICo fonctionne dans une temporalité active d'urgence, alors que certains partenaires (parquet, aide à la jeunesse) mettent parfois deux semaines à formaliser un PV de concertation ou à réagir. Les limites principales restent le manque de moyens financiers et humains : nous ne sommes que 2 équivalents temps plein (ETP) pour couvrir tout l'arrondissement, donner les formations, évaluer et monitorer les situations. C'est dérisoire par rapport à des modèles inspirants comme le Carrefour Sécurité au Québec. Enfin, la Loi du 13 juillet 2023 sur la prévention des féminicides est un outil formidable : elle offre une base légale solide, définit le contrôle coercitif (utilisé dans nos formations et de plus en plus

par les juges de la famille pour la garde des enfants) et lance le Comité d'analyse des féminicides ».

## INTERVENANT 2 du dispositif DIVICo de Liège : MARC

### 1. Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales (Thème 1)

**Neslihan :** « Comment pourriez-vous me synthétiser votre parcours entre la fin de votre scolarité et votre entrée au sein du dispositif DIVICo ? ».

**Intervenant 2 :** « Moi je suis sorti en 2024 de Criminologie. Mon premier travail n'était pas du tout dans ce domaine : j'ai travaillé en tant que coordinateur en planification d'urgence et gestion de crise pour l'administration communale de Seraing. Ici au DIVICo, c'est mon deuxième job et mon premier poste dans le domaine direct de mes études. J'ai commencé cette année, cela fait maintenant six mois et demi (en janvier) ».

### 2. Représentation des violences et du féminicide (Thème 2)

**Neslihan :** « Comment définiriez-vous les violences entre partenaires et à partir de quel moment considérez-vous qu'une situation devient extrême ou présente un risque de féminicide ? ».

**Intervenant 2 :** « Pour définir les violences entre partenaires, je me base sur la théorie en distinguant la violence du simple conflit. Dans la violence conjugale, il y a une volonté délibérée de domination et d'emprise sur l'autre personne. Statistiquement, ce sont très souvent les hommes qui exercent cette domination, ancrée dans des normes sociétales et patriarcales de genre. Le conflit porte sur un sujet ou un désaccord précis, tandis que la violence cherche le contrôle et la domination globale de la personne. Au DIVICo, nous utilisons l'outil EVICO pour évaluer le niveau de criticité en croisant les facteurs de risque, les facteurs de protection, le contrôle coercitif et le processus de domination conjugale. Il faut bien faire la distinction entre violences spectaculaires et criticité létale. Les violences spectaculaires (coups, scènes physiques impressionnantes) ne débouchent pas toujours sur un risque élevé de féminicide si la relation est fonctionnelle (sans écart d'intention). Le basculement vers la criticité et le risque de passage à l'acte légal survient dans ce que nous

appelons les situations 'chaotiques', c'est-à-dire lorsqu'il y a un écart d'intention entre l'auteur et la victime (la victime souhaite quitter la relation et l'auteur réalise qu'il perd le contrôle) ».

### **3. Fonctionnement du DIVICo et de l'évaluation de la criticité (Thème 3)**

**Neslihan : « Comment gérez-vous l'évaluation au quotidien avec la grille EVIVICO et quels sont les signaux d'alerte principaux ? »**

**Intervenant 2 :** « Nous travaillons en gestion commune des dossiers au sein de l'équipe. Nous demandons idéalement aux professionnels que la grille EVIVICO soit complétée avant de nous soumettre la situation, mais ce n'est pas toujours possible par manque de temps de leur part. Nous procédons alors par entretien téléphonique ou par échange de mails en posant des questions de contextualisation (ex. le mythe fondateur du couple, les circonstances de rencontre, le contexte socio-démographique). Parmi les signaux d'alerte majeurs qui font clignoter les voyants : La séparation ou menace de rupture : c'est le facteur central. L'intensification et la diversification récentes des violences : cela traduit la réaction de l'auteur face à la perte de contrôle. Les historiques de strangulation : ce sont des actes démontrés par la littérature scientifique comme signifiant je suis capable de te tuer. Les violences envers les animaux : nous les questionnons désormais de manière systématique dans toutes nos nouvelles évaluations. Nous adaptons en permanence notre grille d'évaluation en fonction du contexte et des retours d'expérience du terrain ».

### **4. Le sentiment d'insécurité professionnelle (Thème 4)**

**Neslihan : « Comment percevez-vous le sentiment d'insécurité professionnelle dans votre travail ? ».**

**Intervenant 2 :** « D'un point de vue physique, je ne ressens pas d'insécurité particulière (les locaux sont désormais fermés à clé suite à des visites d'auteurs par le passé). En revanche, le sentiment d'insécurité est très fort au niveau de la santé mentale et de la responsabilité psychologique. Chaque dossier comporte une part d'inconnu. Même si le féminicide est présenté comme le crime le plus prévisible, l'humain reste d'une grande complexité et nous sommes dans des sciences humaines : on ne pourra jamais tout anticiper à 100 %. Mon insécurité personnelle découle de la peur de mal évaluer, d'oublier un facteur clé ou de commettre une erreur dans le suivi d'une situation critique. En tant que nouveau venu dans le domaine, j'ai parfois ressenti le syndrome de l'imposteur. Je me rassure en me répétant

constamment : Nous ne sommes pas le 112, nous ne traitons pas l'urgence vitale immédiate mais la criticité de situation. Comme aux urgences hospitalières, nous faisons le maximum avec la rigueur scientifique nécessaire, mais le risque zéro n'existe pas ».

## **5. Charge émotionnelle et travail émotionnel (Thème 5)**

**Neslihan : « Comment vivez-vous émotionnellement ce travail au quotidien et qu'est-ce qui vous aide à garder la distance nécessaire ? ».**

**Intervenant 2 :** « Le fait de ne pas être en contact direct avec la victime ou l'auteur offre une distance salubre et un confort émotionnel. Ce qui m'impacte le plus émotionnellement, c'est la peur d'un drame par manque d'anticipation ou par surcharge de travail. Quand on doit évaluer le risque de passage à l'acte en quelques heures, la pression est constante. On se demande toujours si on a posé la bonne question, si on n'a pas raté un signal... Ce n'est pas seulement un dossier qu'on traite, c'est une responsabilité qui vous poursuit une fois rentré chez vous. Les récits qui me marquent le plus sont ceux qui créent un phénomène de résonance avec ma vie personnelle (par exemple, une situation anonyme dont les caractéristiques d'âge ou de pathologie ressemblaient trait pour trait à un membre de ma famille proche). Certains actes de violence symbolique très forts (comme un auteur ayant rasé les cheveux de sa partenaire) marquent également fortement les esprits ».

## **6. Ressources et stratégies de protection (Thème 6)**

**Neslihan : « Et quelles sont les ressources et les stratégies de protection qui vous aident à y faire face à cette charge et à ces formes d'insécurité au quotidien ? ».**

**Intervenant 2 :** « Pour faire face à l'insécurité, mes mécanismes de protection reposent sur : L'échange en équipe et l'humour noir entre collègues, la supervision mensuelle avec la psychologue et un suivi psychologique personnel ; La frontière étanche entre vie privée et vie professionnelle : je ne parle pas des dossiers à mes proches pour ne pas les impacter, et je m'interdis de traiter des dossiers tard le soir à la maison ; La pratique régulière du sport, la méditation et la gestion du stress ; Mon statut à mi-temps : c'est un véritable luxe qui me permet de couper totalement avec un autre travail dans un domaine complètement différent ».

## **7. Interdisciplinarité et travail en réseau (Thème 7)**

**Neslihan : « Comment se passe le travail interdisciplinaire avec le réseau et quelles sont les difficultés rencontrées ? ».**

**Intervenant 2 :** « Le travail interdisciplinaire est passionnant et indispensable : nous collaborons avec le pôle psycho-médico-social (maisons médicales, plannings familiaux, centres spécialisés comme le CVFE ou Praxis), le pôle judiciaire (parquet, maisons de justice, SAD/SPS) et les zones de police. Le DIVICo jouit d'une excellente crédibilité à Liège ».

## **8. Limites institutionnelles et pistes d'amélioration (Thème 8)**

**Neslihan : « Quelles sont selon vous les limites actuelles du dispositif et vos pistes d'amélioration pour l'avenir ? ».**

**Intervenant 2 :** « Les obstacles majeurs rencontrés sur le terrain sont : La surcharge structurelle des services partenaires (notamment le parquet), entraînant des lenteurs dans la transmission des procès-verbaux de concertation. Puis, les questions liées au secret professionnel partagé et au levé de la confidentialité : ce cadre juridique et déontologique n'est pas suffisamment explicite dans la loi, ce qui suscite des craintes ou réticences chez certains intervenants (notamment dans le secteur de la jeunesse/SAJ). Les mandats différents selon les institutions (police, assistants de justice, travailleurs sociaux). Et donc, pour surmonter ces obstacles, le DIVICo a mis en place des protocoles de collaboration, une charte commune et un langage partagé. Enfin, la limite institutionnelle numéro 1 reste le manque de moyens budgétaires pour pérenniser l'équipe face à la demande croissante. Ainsi, il faudrait augmenter le nombre d'intervenants pour assurer une couverture optimale sans épuisement des équipes ».

### 1. Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales (Thème 1)

**Neslihan :** « Voilà, donc on va commencer par vous. Vous savez juste me dire votre nom, prénom, votre âge également si vous le souhaitez ? »

**Intervenante 3 :** « J'ai 30 ans. Au niveau de mon parcours, j'ai fait un Master en psychologie clinique à Liège, avec l'option délinquance et toxicomanie. Ensuite, j'ai travaillé un petit peu dans une école spécialisée et en service de santé mentale à Namur, plus pour un public précarisé. Ensuite, j'ai été embauchée pour travailler sur la création de l'outil EVIVICO, qui vise à évaluer des situations de violence par partenaire et ex-partenaire. De là, je me suis retrouvée à accompagner la création du DIVICo à Liège et à Namur. »

**Neslihan :** « D'accord. Et comment vous avez connu le dispositif ? Vous vous y êtes intéressée directement ou vous le connaissiez déjà d'avant ? »

**Intervenante 3 :** « En fait, moi j'ai travaillé sur l'outil d'évaluation de base, pas liée spécialement au DIVICo. Et en même temps, je participais au groupe de travail pour la création des DIVICo. »

**Neslihan :** « Ah oui, d'accord. Donc vous êtes vraiment dedans depuis le début. »

*(Précision sur le temps de travail)*

**Intervenante 3 :** « Alors, on est toutes les deux à 4/5<sup>e</sup> en fait. On a toutes les deux un 1/5<sup>e</sup> de clinique complémentaire. Mais on est engagées à 4/5<sup>e</sup> et donc on couvre l'ensemble des jours de la semaine à deux. »

### 2. Représentation des violences et du féminicide (Thème 2)

**Neslihan :** « Comment définiriez-vous les violences entre partenaires et à partir de quel moment considérez-vous qu'une situation devienne une situation de violence extrême ou de féminicide potentiel ? »

**Intervenante 3 :** « Comment je définirais les violences entre partenaires ou ex-partenaires ? C'est une asymétrie au niveau de la relation et il y a vraiment tout ce qui va être des

violences de l'ordre du contrôle, du contrôle coercitif, qui sont mises en place. Il y a vraiment une ascendance et une dominance d'une personne sur l'autre.

Quand est-ce qu'une situation devient critique ? J'utilise l'outil pour évaluer la situation, et je dirais notamment que c'est plutôt au niveau des différentes théories explicatives du fonctionnement des relations de violence, qui peuvent être parfois "fonctionnelles". Le moment où ça devient critique, c'est aussi le moment où la relation n'est plus fonctionnelle pour aucune des deux personnes (l'une veut quitter la relation), ou qu'il y a beaucoup trop d'éléments et facteurs de risque externes qui viennent faire basculer la situation et remettre en question — faire bouger en tout cas — la perception que fait l'auteur de la domination et du contrôle qu'il peut avoir sur sa relation. Ce qui va influencer ses comportements, lesquels peuvent amener à des comportements létaux, mais pas seulement.

J'essaie d'être concise, mais je trouve que les différentes théories explicatives qui expliquent le fonctionnement des relations de violence et des comportements violents permettent de voir à quel moment il va y avoir du mouvement et de l'agitation. Après, ce sera aussi différents éléments propres aux personnes, propres aux violences, propres au contexte, qui vont influencer si le futur passage à l'acte sera plutôt létal. Bien que toute violence puisse devenir létale, sans qu'il y ait spécialement une intention volontaire derrière. »

*(Précision sur la cible des violences/contrôle)*

**Intervenante 3 :** « Ouais, donc ni les amitiés, ni un boulot, ni des enfants... Puisqu'en fait on veut des enfants, mais après on se rend compte que non, ils prennent trop de place, trop d'attention. Ni des animaux parfois aussi. »

### 3. Fonctionnement du DIVICo et de l'évaluation de la criticité (Thème 3)

**Neslihan :** « Et vous, vous souhaitez ajouter quelque chose en plus ou m'expliquer votre version sur l'adaptation de l'évaluation ? »

**Intervenante 3 :** « Avoir un agenda en tête de ce qui pourrait impacter la situation, et c'est vraiment propre à chaque situation. Ça peut être des faits tels que la Saint-Valentin, des fêtes religieuses, des anniversaires... Ou voir s'il y aura des conclusions amenées par les avocats ou un jugement par le tribunal. Essayer de voir quelles sont les choses qui pourraient agiter ou impacter le contexte et leur relation, notamment la personne auteure. Avoir un planning

pour pouvoir adapter les filets de sécurité et y penser au préalable. On peut imaginer qu'il y aura un peu plus d'agitation »

#### **4. Le sentiment d'insécurité professionnelle (Thème 4)**

**Neslihan : « Comment percevez-vous le sentiment d'insécurité ? Est-ce le vôtre, celui que vous percevez chez le professionnel de première ligne, celui de la victime, ou encore celui de la situation familiale ? »**

**Intervenante 3 :** « Nous, on n'utilise pas beaucoup ce mot-là. On est appelées par les professionnels, on perçoit leur agitation. Il y a quelque chose d'assez contagieux. S'ils nous contactent, c'est qu'ils ont besoin d'avoir une évaluation et qu'on évalue avec eux la situation, donc il y a sujet à s'inquiéter. On perçoit l'agitation des professionnels, qui vient de la contamination par les bénéficiaires qu'ils rencontrent. Le fait qu'on puisse prendre le temps avec le professionnel de se questionner, d'essayer de voir la situation dans sa globalité, de nuancer (voir ce qui peut être ressource à côté des facteurs de risque) pour nuancer la situation, ça permet de prendre du recul et de faire baisser l'agitation. Nous, comme on est vraiment en deuxième ligne, je dirais qu'on est moins sujettes à ressentir de l'agitation. C'est inquiétant, je ne minimise pas l'impact que ça a sur nous, mais c'est assez différent d'être en deuxième ligne que d'être en contact direct avec le bénéficiaire. Au niveau des feedbacks qu'on a par rapport au DIVICO, ça permet aux professionnels de descendre au niveau de leur agitation, par le partage, la réflexion et la distance. »

#### **5. Charge émotionnelle et travail émotionnel (Thème 5)**

**Neslihan : « Au niveau de la charge émotionnelle, du travail émotionnel, comment vivez-vous cela ? »**

**Intervenante 3 :** « Il y a clairement des jours où mes proches ont été plus marqués que moi. Par exemple, lors d'un week-end qui était censé être hyper agréable, j'étais plus anxieuse parce que j'avais une situation en fond de tête. On a une forme d'anxiété. Il y a des périodes où on sait qu'il y a plus de risques et c'est compliqué de se dire qu'on coupe tout. »

#### **6. Ressources et stratégies de protection (Thème 6)**

**Neslihan : « Qu'est-ce qui vous aide au quotidien à faire face à cette charge émotionnelle et à cette inquiétude ? »**

**Intervenante 3 :** « Comme l'a dit ma collègue, l'équipe est très importante, on en parle pas mal. On n'a pas toujours la même analyse et c'est bien, tout se fait dans le respect. Parfois, il y en a une qui peut plus relativiser que l'autre. On est fort dans un boulot d'anticipation, presque comme *Le Mentaliste* ! On anticipe le comportement de violence qui pourrait arriver, le passage à l'acte. On peut se tromper, mais on ne s'est pas encore beaucoup trompées, et ça nous aide à ne pas toujours voir que le côté le plus inquiétant. Le fait d'avoir de l'expérience, ça aide aussi. Ce n'est pas un boulot à faire en sortant des études, ni même un ou deux ans après. On ne va pas tout de suite dans la complexité et les cas critiques. »

## 7. Interdisciplinarité et travail en réseau (Thème 7)

**Neslihan :** « Comment décririez-vous le travail interdisciplinaire au sein du DIVICo ? Qu'est-ce qui le rend possible et qu'est-ce qui le complique ? »

**Intervenante 3 :** « Pour moi, la base du travail interdisciplinaire, c'est la connaissance mutuelle et la confiance, pour respecter le cadre et les missions de l'autre tout en ayant confiance en sa manière de les mener à bien.

Ce qui le complique, c'est la surcharge de travail de tous les intervenants. Tout le monde est "sous l'eau". Ce n'est pas spécialement compliqué de trouver un temps pour une cellule, mais nous avons besoin de beaucoup d'informations pour un suivi fluide, et c'est parfois dur d'avoir des informations proactives de chaque professionnel à cause de cette surcharge. »

**Neslihan :** « Vous ressentez une forme de tension ? »

**Intervenante 3 :** « Pas une tension, plutôt une frustration par rapport à la réalité du terrain qui fait que tout le monde n'a pas le temps de faire tout ce qu'il voudrait faire parfaitement. »

## 8. Limites institutionnelles et pistes d'amélioration (Thème 8)

**Neslihan :** « Quelles sont les principales limites du DIVICo aujourd'hui et que changeriez-vous ? »

**Intervenante 3 :** « Ce qui nous met dans l'embarras, c'est qu'il y a très peu de services de prise en charge des auteurs. Ça mériterait d'être plus développé. Et aussi le fait que ce soient les auteurs qui devraient quitter le domicile, pas les femmes et les enfants. Un centre a ouvert pour ça (avec 10 places dans le Luxembourg), mais si l'auteur a un boulot à l'autre bout, c'est compliqué. Si on prend une interdiction de résidence mais qu'on ne réfléchit pas à où va aller

l'auteur, il se retrouve dans sa voiture à boire tous les soirs : c'est une bombe à retardement. J'aimerais que quelqu'un au niveau "méta" puisse coordonner tout cela pour que tout fasse sens. On va tous dans la même direction, mais la réalité des subsides fait qu'on fait ce qu'on peut petit à petit. »

#### **INTERVENANTE 4 du dispositif DIVICo du Brabant wallon : AMANDINE**

### **1. Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales (Thème 1)**

**Neslihan : « On peut reprendre avec vous. »**

**Intervenante 4 :** « J'ai 39 ans. J'ai fait un Master en psychologie clinique et psychopathologie à Bruxelles, à l'ULB. J'ai travaillé à plusieurs endroits, je vais essayer de synthétiser : dans le secteur de la santé mentale, en planning familial... Je suis avant tout formée, j'ai commencé mes formations par la psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent. Puis très vite, j'ai eu envie de travailler avec les familles, les couples, les parents qui avaient tendance à mettre leurs maux sur les enfants, à croire que s'il y avait un truc qui n'allait pas, cela venait d'eux. Voilà, et puis j'ai fait plein d'autres types de formations : tout ce qui est trauma, plutôt systémique, etc. Je me suis beaucoup intéressée, je dis toujours « un peu par défaut », aux violences, parce que mes patients en vivaient plein ou en avaient vécu plein. Tout est bon dans les mots que j'ai dits parce que tout est juste. J'ai rencontré ma collègue à une réunion où elle est venue expliquer le DIVICo, à laquelle je participais via la commission de maltraitance. J'étais déjà dans les participantes puisque ça m'intéressait de réfléchir à toutes ces questions-là. Ça m'a intéressée et j'ai fait appel au DIVICo en tant que travailleuse. Ça m'a aidée, j'ai trouvé ça très chouette et je me suis formée à l'outil. Et puis voilà, j'ai rejoint le DIVICo quand j'ai vu qu'elle cherchait une collègue, je me suis dit que ça me plaisait beaucoup. »

### **2. Représentation des violences et du féminicide (Thème 2)**

**Neslihan : « Comment définiriez-vous les violences entre partenaires et à partir de quel moment considérez-vous qu'une situation devient une situation de violence extrême ou de féminicide potentiel ? »**

**Intervenante 4 :** « Oui voilà, je vais reprendre. Je ne vais pas redire la même chose que ma collègue, je vais plutôt compléter. Elle parlait d'emblée d'une asymétrie. On n'est pas à la même place, et c'est vraiment l'idée qu'il y en a un (ou une) qui cherche à s'imposer, et l'autre en face ne peut pas tout à fait avoir voix au chapitre ni décider. Il y a plein de moyens d'imposer son avis, ses envies, ses besoins : ce sont tous les types de violences qui existent. Mais l'idée c'est ça : on n'est pas dans de la négociation ni dans de la symétrie, on est dans de l'asymétrie.

Est-ce que l'un a peur de l'autre ? Pas peur une fois, mais peur souvent. Est-ce qu'on sent qu'on a vraiment sa liberté d'être soi dans le couple ou plutôt pas ? Ce sont d'autres mots pour compléter ce que ma collègue a dit, mais en fait c'est le respect de l'autre en tant que sujet. C'est pour ça que nous, en tant que psy, on parle parfois de relation à l'autre comme s'il était un objet.

Il y a des mots-clés comme ça : privation de liberté, peur, domination... Des petites règles, ce ne sont pas toujours des grandes règles : "Tu ne peux plus lire parce que je dois savoir quelles sont les histoires dans les livres, il ne peut pas y avoir tel ou tel sujet..." Beaucoup ce côté "Tu es à moi, tu ne peux pas aller voir ailleurs, personne ne peut te désirer", ça tourne quand même beaucoup autour de ça. Vraiment une attention qui doit être fixée sur la personne auteur, tu ne peux pas fixer ton attention sur quelque chose d'autre, ce n'est pas permis de mettre de l'énergie dans autre chose. »

**Neslihan :** « Et ce sont toutes des situations que vous considérez qui peuvent tout de même mener à un féminicide avec tout le contexte ? »

**Intervenante 4 :** « Une fois que les violences peuvent passer par des menaces, quel type de menaces ? Jusqu'où on se permet d'aller ? Est-ce qu'on utilise des armes ou pas pour menacer ? Et même s'il n'y a pas d'armes, c'est juste "Je vais cramer ta maison". Ils n'utilisent pas une arme à proprement parler, mais une allumette, donc jusqu'où ça va ? Souvent, toutes ces menaces sont assorties de privations de liberté de plus en plus serrées. Vraiment un étau qui se resserre. Au début c'est plutôt large, mais très vite il y a du contrôle : ça commence par les téléphones, les sacs à main, les déplacements, les relations... Il y a de moins en moins de possibilités d'être libre. En effet, tout ça ensemble est très indicateur. Attention si la personne veut sortir de cette relation, si elle ne croit plus au mythe du couple : l'autre va se sentir lâché. Qu'est-ce qui peut être fait par cette personne s'il n'accepte pas la séparation ? Ce sont toutes des choses problématiques. Si la personne se sépare mais qu'après elle rencontre quelqu'un

d'autre, ou que l'auteur croit qu'elle est avec quelqu'un d'autre (même si c'est faux), ce sont toujours des choses qui viennent accentuer le fait que c'est fini et qu'il y a un écart d'intention entre les deux. Et ça, c'est dangereux. C'est là qu'on intervient, qu'on nous appelle. »

### **3. Fonctionnement du DIVICo et de l'évaluation de la criticité (Thème 3)**

**Neslihan : « Comment adaptez-vous l'évaluation de la criticité à une situation à risque ? »**

**Intervenante 4 :** « En fait, l'outil EVIVICO, c'est plein de questions. Ce sont des questions que, parfois, en tant que travailleur social ou de la santé, on a déjà posées, mais d'autres auxquelles on n'a pas pensé ou qu'on n'a pas su évaluer alors que c'était important. Typiquement : les strangulations, les étranglements. On sait que c'est grave, dès la maternelle les enfants savent que c'est grave quand il y en a un qui fait ça à l'autre. Mais c'est quand le professionnel dans la situation doit vraiment s'inquiéter... Parce que parfois c'est banalisé, c'est arrivé plein de fois, donc entre la 99<sup>e</sup> et la 100<sup>e</sup> fois, est-ce que ça change finalement ?

Ce sont toutes des choses comme ça où nous on est là pour redire "attention", ou en tout cas les aider à penser. Parce qu'au moment de la séparation, il y a quand même beaucoup de professionnels qui ne sont pas très outillés pour arriver à soutenir les personnes qui veulent se séparer. On a déjà eu des professionnels qui nous disaient : "Oui, elle dit qu'elle veut partir mais en fait elle ne le fait pas, ou elle y retourne". On essaie de les orienter avec des questions comme : "Qu'est-ce qu'elle protège ? Qu'est-ce qui fait qu'elle ne part pas ?" Ce n'est pas juste "l'emprise" (comme on le disait beaucoup avant, comme si la personne n'avait aucune réflexion). Ce n'est pas tout à fait ça : si elle reste, c'est qu'elle sait que comme ça, elle protège mieux. Elle protège qui, et quoi ? Souvent les autres qu'elle-même : s'il y a des animaux, des enfants, un membre de la famille qui peut être menacé (ses parents...). En restant, elle sait que la situation est sous tension, explosive, grave, mais moins grave que si elle part. Et parfois, elle a raison la victime là-dedans ! Cela doit être écouté par les professionnels, entendu, pris en compte (et pas se dire "Elle ne veut pas s'en sortir"). Comment, cependant, on peut aider cette victime à mettre en place un "filet de sécurité", c'est-à-dire l'aider à réfléchir à ce qui peut être fait s'il se passe ceci ou cela ? Ce ne sont pas des recettes, on part vraiment de la situation et de ce qui s'est déjà passé. Dans la criticité, on essaie de voir ce qui peut être dangereux (les facteurs de risque), mais aussi ce qui peut venir protéger, aider et soutenir. C'est notre boulot, et ce que j'adore au DIVICo : on est souvent appelées par des professionnels de victimes qui sont inquiets, mais on n'est pas là que pour aider les victimes

(sinon ça ne marche pas), on est là pour aider tout le monde, même l'auteur de violences. En tout cas on essaie à notre niveau, même si quand une personne ne veut pas être aidée, c'est difficile. On va penser à ce qui peut être mis en place, et là c'est souvent la victime qui a les réponses (et les enfants maintenant) : qu'est-ce qui peut être mis en place pour aider, soutenir, apaiser, canaliser cette personne qui ne veut pas être quittée ? L'outil EVIVICO, c'est un amas de questions qui nous aide à prendre la mesure de la gravité. S'il y a beaucoup de facteurs de risque et peu de facteurs de protection, on est inquiètes, on va continuer à travailler sur la situation et à la chapeauter. »

#### **4. Le sentiment d'insécurité professionnelle (Thème 4)**

**Neslihan : « Est-ce que vous n'avez pas une crainte qu'un auteur se présente, force la porte ? Vous n'avez pas un ressenti d'insécurité dans ce sens-là ? »**

**Intervenante 4 :** « En fait, on est vraiment trop en deuxième ligne. Moi j'ai déjà pu ressentir ça en tant que psy... Par exemple, je signale une situation de maltraitance. À l'époque, j'étais enceinte et je me disais "Mince, le père sait que c'est la psy enceinte", parce que j'avais dû signaler juste avant mon congé maternité. Dans ce bâtiment, il suffit qu'il demande après une femme avec un gros bidou... Je l'ai eu à l'époque quand j'étais enceinte sur une grosse situation. Mais pas ici, parce que ce n'est pas nous qui nous en occupons directement. Ce n'est pas un auteur qui peut suivre une victime et se dire "Elle va chez le DIVICo". Pour ce que vous essayez de nommer chez les professionnels, moi je parle plus de panique que d'agitation (on a chacune nos mots). Ils sont interpellés dans leur responsabilité professionnelle : ils se disent que s'il se passe un truc et qu'on n'a pas assez manifesté notre inquiétude auprès des services tiers (comme le substitut du Procureur du Roi pour un signalement, ce qui n'est pas très fréquent chez les psys), on peut leur taper sur les doigts. La peur de mal évaluer, ce sont plus les professionnels de première ligne qui ont ça. Nous, on a au téléphone des professionnels qui peuvent être vraiment paniqués. Dans les situations les plus hautes en termes de risque de féminicide ou de suicide, ce que ça peut nous créer, c'est du stress et de l'appréhension. On est déjà rentrées chez nous dans les situations les plus hautes en se disant : "On espère que ça ne se passera pas ce soir, on espère que ce ne sera pas ce week-end". Parce qu'il faut parfois du temps pour qu'un facteur de protection se mette en place. Même avec un filet de sécurité bien mis, avec les technologies aujourd'hui, il y a beaucoup de surveillance, on ne sait pas toujours ce que l'auteur sait. Parfois il a une longueur d'avance parce qu'il sait tout via le téléphone, des mails de l'avocate ou de l'assistante sociale... Une personne qui ne vit pas du tout dans la province du Luxembourg et qui est

hébergée dans un centre là-bas : bim, elle a été retrouvée par le partenaire violent, c'est ce qu'on a appris ce matin ! Donc je parlerai plus d'inquiétude, de stress et d'appréhension. Et puis quand il y a un féminicide dans les médias, on monte le son de la radio en se disant : "C'était où ? C'était quand ? Est-ce que c'est une de nos situations ?" Si c'est tout près, pourquoi le professionnel ne nous a pas contactées ? Pas pour lui taper sur les doigts, mais pour se dire que nous ne nous sommes peut-être pas encore assez fait connaître. »

## **5. Charge émotionnelle et travail émotionnel (Thème 5)**

**Neslihan : « Au niveau de la charge émotionnelle, du travail émotionnel, comment vivez-vous cela ? »**

**Intervenante 4 :** « Heureusement, on n'a pas que des situations comme ça tout le temps ! Et puis on se soutient beaucoup l'une l'autre, on a une grande confiance, l'équipe c'est le terrain fertile numéro un. On a défini ensemble il n'y a pas longtemps que s'il y avait un féminicide dans une de nos situations pendant les vacances de l'une (puisque c'est l'été), on s'appelle pour le dire, pour que la personne qui le vit ait du soutien. Sinon, on essaie vraiment très fort de s'épargner pendant nos congés. C'est important quand on travaille dans ce secteur, surtout qu'on aime se renseigner, lire, regarder des articles, aller sur LinkedIn... Ça dépasse un peu notre temps de travail parce qu'on est passionnées, mais attention : qui dit passionnée risque de se brûler. On en est conscientes. »

**Neslihan : « Est-ce que vous avez gardé des formes de traumatisation sur certaines situations ? »**

**Intervenante 4 :** « Moi j'en ai déjà eu professionnellement avant, mais pas encore ici. Les deux toutes grosses situations très inquiétantes qu'on a eues (où on a dû faire appel à la police et au Parquet), on les a reçues en fin de semaine, un jeudi ou un mercredi fin de journée. Ça ne laisse pas beaucoup de temps, on sait que le week-end il n'y a personne et qu'il faut réfléchir à quoi, quand, comment. Ce n'est pas facile. Appelez-nous le lundi, s'il vous plaît ! »

## **6. Ressources et stratégies de protection (Thème 6)**

**Neslihan : « Qu'est-ce qui vous aide au quotidien à faire face à cette charge émotionnelle et à cette inquiétude ? »**

**Intervenante 4 :** « On a demandé une supervision ! Il fallait avoir un budget, puis trouver la bonne personne. Comme c'est très spécifique et qu'on est censées être expertes dans notre domaine, pour trouver quelqu'un d'encore plus expert, on est allé chercher en France. On fera des supervisions en Visio une fois par mois dès septembre. Ce qu'on aime bien aussi, c'est sortir le midi. Même si on a à manger, c'est important d'aller faire une petite promenade, c'est très rare qu'on ne sorte pas. On le sent dans l'énergie de la journée si on n'est pas sortie. »

**Neslihan :** « Je ressens votre binôme très bien soudé, c'est super intéressant. »

**Intervenante 4 :** « Oui ! C'est difficile quand dans une équipe il n'y a pas ça. Nous, on aide les professionnels, ils se sentent soutenus par nous parce qu'ils ne travaillent pas toujours seuls, mais parfois leur équipe ne sait pas comment les aider ou n'a pas le temps de penser les choses ensemble. Et puis on aime bien rire ! Sans se moquer des gens, mais avec de l'humour noir. On arrive à amener des choses plus légères et leur laisser de la place. »

**Neslihan :** « Comment faites-vous pour vous décharger de ces dossiers ? »

**Intervenante 4 :** « On lit des trucs sur le sujet, ça peut paraître bizarre, mais lire les mots d'autres personnes qui ont pensé les choses avant nous ailleurs, ça inspire. On peut plus élaborer à propos de tout ça. Et avec l'âge et l'expérience... Quand je suis sortie des études, je me disais que tout allait bien se passer, mais on voit une partie assez noire de l'humanité. Il y a beaucoup de désillusions qui partent, une insouciance qui s'en va. Mes premières années de travail ont servi à accepter cette désillusion pour ne pas me sentir envahie tout le temps. C'est un apprentissage. »

## 7. Interdisciplinarité et travail en réseau (Thème 7)

**Neslihan :** « Qu'est-ce qui rend possible et qu'est-ce qui complique le travail interdisciplinaire ? »

**Intervenante 4 :** « C'est la même réponse pour ce qui le rend possible et ce qui le complique : heureusement que le secret professionnel partagé existe. C'est ça qui permet qu'on nous confie des choses. Mais parfois, des professionnels sont "plus catholiques que le Pape" avec le secret professionnel : "Je ne peux rien dire". Je comprends qu'ils cherchent à préserver l'alliance avec le bénéficiaire, mais la sécurité doit être au même niveau que le lien, voire avant. Protéger le secret professionnel d'une personne morte ne servira à rien. En Belgique

francophone, on devrait plus réfléchir à ce qu'on peut définir avec le bénéficiaire qu'on peut dire ou ne pas dire, tout en gardant sa confiance. En France ou en Flandre, c'est différent. Quand on mélange les professionnels autour de la victime et ceux autour des enfants, ceux des enfants disent souvent "Ne nous dites rien, on ne veut rien savoir". On amène quelques nouveautés avec le DIVICo qui peut déranger ou questionner. »

#### **8. Limites institutionnelles et pistes d'amélioration (Thème 8)**

**Neslihan :** « Quelles sont les principales limites du DIVICo aujourd'hui et que changeriez-vous ? »

**Intervenante 4 :** « Pour le moment, une limite est le cloisonnement territorial. Pourquoi on est cloisonnés par province/région ? Pourquoi il n'y a toujours pas de DIVICo au Luxembourg ? On les aide de manière limitée, mais on ne peut pas faire de cellules avec eux ni demander l'intervention du Parquet de leur zone. Au Québec, ils ont décroisonné. Ce serait bien que ça s'étende partout sans ces frontières strictes. »

## Analyse individuelle des entretiens

### INTERVENANTE 1 du Dispositif DIVICo de Liège

#### A. Présentation du professionnel interviewé

Sophie est diplômée d'un Master en gestion, management et sciences économiques. Après plusieurs expériences dans le secteur associatif et dans le domaine de l'économie, elle s'est progressivement intéressée aux questions de genre, notamment à travers l'économie féministe et les violences économiques. Elle a ensuite suivi un certificat universitaire consacré aux violences faites aux femmes. Elle a intégré le dispositif DIVICo de Liège dès son lancement, en 2023. Son parcours témoigne ainsi d'une reconversion progressive vers le champ des violences entre partenaires et de la prévention des violences de genre.

#### B. Analyse thématique

| Rubriques / Thèmes du guide                                                              | Thèmes issus de l'entretien                         | Sous-thèmes / éléments de codage                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Thème 1 – Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales</b> | Parcours initial hors secteur psychosocial          | Formation en gestion, management et sciences économiques                                                   |
|                                                                                          | Réorientation professionnelle                       | Travail dans le secteur associatif                                                                         |
|                                                                                          | Sensibilisation aux questions de genre              | Découverte de l'économie féministe pendant la période du Covid                                             |
|                                                                                          | Spécialisation dans les violences faites aux femmes | Certificat universitaire ; violences entre partenaires ; violences sexuelles ; violences liées à l'honneur |

|                                                                         |                                              |                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                         | Entrée au DIVICo                             | Intégration du dispositif dès son lancement en 2023                            |
| <b>Thème 2 – Représentations des violences et du féminicide</b>         | Violence comme rapport asymétrique           | Domination ; contrôle ; emprise                                                |
|                                                                         | Multiplicité des formes de violence          | Violences psychologiques, physiques, sexuelles, économiques et matérielles     |
|                                                                         | Distinction violence extrême / risque léthal | Violence spectaculaire ne signifie pas nécessairement risque de féminicide     |
|                                                                         | Dynamique relationnelle                      | Distinction entre dynamique fonctionnelle et dynamique chaotique               |
|                                                                         | Rupture d'intention                          | Séparation ; menace de séparation ; suspicion de tiers                         |
|                                                                         | Perte de contrôle de l'auteur                | Passage du contrôle à une logique de destruction                               |
|                                                                         | Critique de l'escalade linéaire              | Escalade des violences non systématique et non linéaire                        |
| <b>Thème 3 – Fonctionnement du DIVICo et évaluation de la criticité</b> | Fonctionnement dans l'urgence                | Imprévisibilité des journées ; arrivée continue de nouvelles situations        |
|                                                                         | Charge de travail                            | Quota de situations en monitoring actif                                        |
|                                                                         | Évaluation contextualisée                    | Refus d'une logique de simple liste de facteurs de risque                      |
|                                                                         | Facteurs de risque majeurs                   | Séparation ; strangulation ; suspicion de tiers ; peur exprimée par la victime |
|                                                                         | Évaluation de l'auteur                       | État psychologique ; pertes cumulées ; idées suicidaires ; facteurs d'ancrage  |
|                                                                         | Évaluation de la victime                     | Stratégies de protection ; prudence ; réseau mobilisable                       |
|                                                                         | Prévention du passage à l'acte               | Analyse des scénarios de suicide-homicide                                      |

|                                                            |                                                 |                                                                              |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Thème 4 – Sentiment d’insécurité professionnelle</b>    | Insécurité personnelle                          | Anxiété ; peur ; stress vicariant                                            |
|                                                            | Dimension genrée de l’insécurité                | Peur de la nuit ; peur de l’isolement ; appréhension vis-à-vis des hommes    |
|                                                            | Manifestations du stress                        | Cauchemars ; perte de poids ; hypervigilance                                 |
|                                                            | Insécurité des professionnels de première ligne | Panique ; sentiment d’impuissance ; posture de sauveur                       |
|                                                            | Menaces envers les professionnels               | Risque d’agression ; auteurs se présentant dans certains services            |
|                                                            | Insécurité ressentie par la victime             | Peur de mourir considérée comme un indicateur de criticité                   |
| <b>Thème 5 – Charge émotionnelle et travail émotionnel</b> | Exposition aux récits traumatiques              | Procès-verbaux ; constats médico-légaux ; récits de torture                  |
|                                                            | Situations particulièrement marquantes          | Violences faites aux enfants ; violences sexuelles ; violences inhabituelles |
|                                                            | Images mentales persistantes                    | Visualisation des scènes décrites                                            |
|                                                            | Accoutumance professionnelle                    | Habitude progressive à certaines formes de violence                          |
| <b>Thème 6 – Ressources et stratégies de protection</b>    | Soutien collectif                               | Équipe soudée ; échanges entre collègues                                     |
|                                                            | Humour comme stratégie défensive                | Humour noir                                                                  |
|                                                            | Supervision professionnelle                     | Supervision mensuelle par une psychologue spécialisée                        |
|                                                            | Ressources personnelles                         | Sport ; course ; vie sociale                                                 |
|                                                            | Séparation vie privée / vie professionnelle     | Déconnexion totale en dehors du travail                                      |
|                                                            | Évitement de la surexposition                   | Refus de regarder des films ou séries portant sur les violences              |

|                                                                     |                                              |                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>Thème 7 – Interdisciplinarité et travail en réseau</b>           | Importance du réseau                         | Police ; parquet ; aide à la jeunesse ; services spécialisés       |
|                                                                     | Ressources institutionnelles                 | Réactivité de certains partenaires                                 |
|                                                                     | Soutien aux professionnels de première ligne | DIVICo comme ressource émotionnelle et opérationnelle              |
|                                                                     | Construction d'un langage commun             | Travail préparatoire et concertation interinstitutionnelle         |
| <b>Thème 8 – Limites institutionnelles et pistes d'amélioration</b> | Temporalités professionnelles différentes    | Urgence du DIVICo versus lenteur de certains partenaires           |
|                                                                     | Manque de moyens                             | Effectifs insuffisants ; deux ETP                                  |
|                                                                     | Surcharge du dispositif                      | Nombre élevé de situations et missions multiples                   |
|                                                                     | Lenteurs institutionnelles                   | Délais du parquet et de l'aide à la jeunesse                       |
|                                                                     | Pérennisation du dispositif                  | Besoin de moyens financiers et humains supplémentaires             |
|                                                                     | Cadre légal                                  | Apports de la loi du 13 juillet 2023                               |
|                                                                     | Perspectives d'amélioration                  | Développement d'un modèle plus intégré inspiré notamment du Québec |

## INTERVENANT 2 du dispositif DIVICo de Liège

### A. Présentation du professionnel interviewé

Marc est diplômé d'un Master en criminologie obtenu en 2024. Sa première expérience professionnelle s'est déroulée dans le domaine de la planification d'urgence et de la gestion de crise au sein d'une administration communale. Il a intégré le DIVICo de Liège en janvier 2026. Il s'agit de sa première expérience professionnelle directement liée à sa formation en criminologie et aux violences entre partenaires.

### B. Analyse thématique

| Rubriques / Thèmes du guide                                                              | Thèmes issus de l'entretien           | Sous-thèmes                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>Thème 1 – Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales</b> | Formation criminologique              | Master en criminologie                                        |
|                                                                                          | Expérience professionnelle antérieure | Planification d'urgence ; gestion de crise                    |
|                                                                                          | Entrée récente au DIVICo              | Première expérience directement liée aux violences conjugales |
| <b>Thème 2 – Représentations des violences et du féminicide</b>                          | Distinction conflit / violence        | Désaccord ponctuel versus domination durable                  |
|                                                                                          | Violence comme volonté de contrôle    | Emprise ; domination ; contrôle global de l'autre             |
|                                                                                          | Dimension genrée                      | Domination masculine ; normes patriarcales                    |
|                                                                                          | Violence spectaculaire / criticité    | Gravité visible non nécessairement synonyme de létalité       |
|                                                                                          | Dynamique fonctionnelle / chaotique   | Écart d'intention ; séparation                                |
|                                                                                          | Risque de féminicide                  | Perte de contrôle de l'auteur                                 |

|                                                                                     |                                   |                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Thème 3 –<br/>Fonctionnement du<br/>DIVICo et évaluation de la<br/>criticité</b> | Évaluation collective             | Gestion commune des dossiers                                            |
|                                                                                     | Utilisation d'EVIVICO             | Grille complétée par les professionnels ou reconstruction par entretien |
|                                                                                     | Contextualisation                 | Histoire du couple ; mythe fondateur ; contexte sociodémographique      |
|                                                                                     | Signaux d'alerte                  | Séparation ; diversification des violences ; strangulations             |
|                                                                                     | Extension de l'évaluation         | Violences envers les animaux                                            |
|                                                                                     | Évaluation dynamique              | Adaptation continue de l'outil aux situations rencontrées               |
| <b>Thème 4 – Sentiment<br/>d'insécurité<br/>professionnelle</b>                     | Faible insécurité physique        | Locaux sécurisés ; absence de contact direct avec les auteurs           |
|                                                                                     | Insécurité psychologique          | Responsabilité liée à l'évaluation                                      |
|                                                                                     | Incertitude                       | Impossibilité de prédire totalement les comportements humains           |
|                                                                                     | Peur de l'erreur                  | Oublier un élément ; sous-évaluer une situation                         |
|                                                                                     | Début de carrière                 | Syndrome de l'imposteur                                                 |
|                                                                                     | Gestion de l'incertitude          | Acceptation de l'absence de risque zéro                                 |
| <b>Thème 5 – Charge<br/>émotionnelle et travail<br/>émotionnel</b>                  | Distance liée à la deuxième ligne | Absence de contact direct avec victime et auteur                        |
|                                                                                     | Résonance personnelle             | Situations rappelant des proches ou des expériences personnelles        |
|                                                                                     | Peur d'un drame                   | Crainte d'un défaut d'anticipation                                      |
|                                                                                     | Violence symbolique               | Certains actes particulièrement marquants                               |
| <b>Thème 6 – Ressources et<br/>stratégies de protection</b>                         | Soutien d'équipe                  | Échanges entre collègues                                                |

|                                                                     |                                 |                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------|
|                                                                     | Humour                          | Humour noir                                                      |
|                                                                     | Supervision                     | Supervision mensuelle                                            |
|                                                                     | Soutien psychologique personnel | Suivi individuel                                                 |
|                                                                     | Frontière privé/professionnel   | Refus de traiter les dossiers à domicile                         |
|                                                                     | Ressources personnelles         | Sport ; méditation ; gestion du stress                           |
|                                                                     | Temps partiel                   | Mise à distance facilitée par une autre activité professionnelle |
| <b>Thème 7 – Interdisciplinarité et travail en réseau</b>           | Diversité des partenaires       | Psychosocial ; police ; parquet ; justice                        |
|                                                                     | Complémentarité professionnelle | Croisement des regards                                           |
|                                                                     | Reconnaissance du dispositif    | Crédibilité du DIVICo dans le réseau liégeois                    |
|                                                                     | Protocoles communs              | Charte ; langage partagé                                         |
| <b>Thème 8 – Limites institutionnelles et pistes d'amélioration</b> | Surcharge des partenaires       | Parquet et services de terrain surchargés                        |
|                                                                     | Circulation de l'information    | Lenteur des PV de concertation                                   |
|                                                                     | Secret professionnel            | Incertitudes quant au partage d'informations                     |
|                                                                     | Hétérogénéité des mandats       | Police ; justice ; travailleurs psychosociaux                    |
|                                                                     | Limites budgétaires             | Manque de moyens                                                 |
|                                                                     | Pérennisation du dispositif     | Augmentation souhaitée du nombre d'intervenants                  |

### INTERVENANTE 3 du dispositif DIVICo du Brabant wallon

#### A. Présentation du professionnel interviewé

Marie, âgée de 30 ans, est titulaire d'un Master en psychologie clinique de l'Université de Liège, avec une spécialisation en délinquance et toxicomanie. Elle a travaillé dans l'enseignement spécialisé puis dans un service de santé mentale auprès d'un public précarisé. Elle a ensuite participé à la création d'un outil destiné à l'évaluation des situations de violences entre partenaires et ex-partenaires, ainsi qu'à l'élaboration des dispositifs DIVICo. Elle travaille actuellement au DIVICo du Brabant wallon à quatre cinquièmes.

#### B. Analyse thématique

| Rubriques / Thèmes du guide                                                              | Thèmes issus de l'entretien            | Sous-thèmes                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Thème 1 – Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales</b> | Formation en psychologie clinique      | Délinquance ; toxicomanie                             |
|                                                                                          | Expériences antérieures                | École spécialisée ; santé mentale ; précarité         |
|                                                                                          | Construction des outils                | Participation à la création de EVIVICO                |
|                                                                                          | Développement du DIVICo                | Participation aux groupes de travail dès la création  |
| <b>Thème 2 – Représentations des violences et du féminicide</b>                          | Asymétrie relationnelle                | Ascendance d'une personne sur l'autre                 |
|                                                                                          | Contrôle coercitif                     | Domination ; restriction de l'autonomie               |
|                                                                                          | Fonctionnalité de la relation violente | Violence organisée autour du maintien du contrôle     |
|                                                                                          | Rupture de l'équilibre                 | Relation qui cesse d'être fonctionnelle               |
|                                                                                          | Facteurs contextuels                   | Éléments externes modifiant la perception du contrôle |

|                                                                         |                                    |                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
|                                                                         | Risque léthal                      | Comportements susceptibles d'évoluer vers des actes létaux                 |
| <b>Thème 3 – Fonctionnement du DIVICo et évaluation de la criticité</b> | Évaluation dynamique               | Analyse propre à chaque situation                                          |
|                                                                         | Temporalité du risque              | Anticipation des moments sensibles                                         |
|                                                                         | Échéances critiques                | Fêtes ; anniversaires ; décisions judiciaires ; interventions d'avocats    |
|                                                                         | Anticipation                       | Construction d'un agenda des événements susceptibles d'agiter la situation |
|                                                                         | Filets de sécurité                 | Adaptation préventive des mesures de protection                            |
| <b>Thème 4 – Sentiment d'insécurité professionnelle</b>                 | Agitation plutôt qu'insécurité     | Terme privilégié par la professionnelle                                    |
|                                                                         | Contagion émotionnelle             | Agitation transmise par les professionnels de première ligne               |
|                                                                         | Effet de la deuxième ligne         | Distance par rapport à l'urgence directe                                   |
|                                                                         | Fonction contenante du DIVICo      | Faire diminuer l'agitation des professionnels                              |
|                                                                         | Mise à distance                    | Analyse globale ; contextualisation ; nuance                               |
| <b>Thème 5 – Charge émotionnelle et travail émotionnel</b>              | Anxiété résiduelle                 | Situations restant présentes en dehors du temps de travail                 |
|                                                                         | Difficulté à déconnecter           | Pensées concernant les dossiers durant les week-ends                       |
|                                                                         | Anticipation des périodes à risque | Préoccupation lorsque certaines échéances approchent                       |
|                                                                         | Impact sur la vie personnelle      | Proches pouvant percevoir le stress professionnel                          |
| <b>Thème 6 – Ressources et stratégies de protection</b>                 | Binôme comme ressource centrale    | Soutien ; échange ; complémentarité                                        |

|                                                                     |                                            |                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                                                                     | Pluralité des analyses                     | Désaccords constructifs entre collègues                                 |
|                                                                     | Relativisation                             | Une collègue permet de tempérer l'analyse de l'autre                    |
|                                                                     | Anticipation professionnelle               | Tentative de prévoir les comportements futurs                           |
|                                                                     | Expérience professionnelle                 | Ressource essentielle pour gérer les situations complexes               |
|                                                                     | Expertise                                  | Nécessité d'une expérience préalable avant d'exercer dans le dispositif |
| <b>Thème 7 – Interdisciplinarité et travail en réseau</b>           | Connaissance mutuelle                      | Compréhension des missions de chacun                                    |
|                                                                     | Confiance                                  | Base du travail interdisciplinaire                                      |
|                                                                     | Respect des cadres professionnels          | Reconnaissance des limites et missions institutionnelles                |
|                                                                     | Surcharge du réseau                        | Professionnels « sous l'eau »                                           |
|                                                                     | Difficulté de circulation de l'information | Manque de transmissions proactives                                      |
|                                                                     | Frustration                                | Impossibilité de réaliser le travail idéalement                         |
| <b>Thème 8 – Limites institutionnelles et pistes d'amélioration</b> | Prise en charge insuffisante des auteurs   | Peu de services spécialisés                                             |
|                                                                     | Éloignement de l'auteur                    | Difficultés après une interdiction de résidence                         |
|                                                                     | Hébergement                                | Manque de solutions adaptées pour les auteurs évincés                   |
|                                                                     | Risque lié à la désinsertion               | Isolement ; alcool ; logement précaire                                  |
|                                                                     | Coordination générale                      | Besoin d'un pilotage plus intégré                                       |
|                                                                     | Logique de financement                     | Fragmentation liée aux subsides                                         |

## INTERVENANTE 4 du dispositif DIVICo du Brabant wallon

### A. Présentation du professionnel interviewé

Amandine, âgée de 39 ans, est titulaire d'un Master en psychologie clinique et psychopathologie de l'Université libre de Bruxelles. Elle s'est ensuite formée à la psychothérapie de l'enfant, de l'adolescent et de la famille, ainsi qu'aux approches systémiques et au trauma. Son parcours s'est principalement construit dans les secteurs de la santé mentale et du planning familial. La confrontation répétée à des situations de maltraitance et de violences l'a progressivement conduite à se spécialiser dans ce champ. Après avoir elle-même sollicité le DIVICo dans le cadre de sa pratique professionnelle, elle a rejoint le dispositif du Brabant wallon.

### C. Analyse thématique

| Rubriques / Thèmes du guide                                                              | Thèmes issus de l'entretien             | Sous-thèmes                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>Thème 1 – Parcours professionnel et entrée dans le champ des violences conjugales</b> | Formation clinique                      | Psychologie clinique ; psychopathologie                   |
|                                                                                          | Spécialisations                         | Psychothérapie ; systémique ; trauma                      |
|                                                                                          | Expériences professionnelles            | Santé mentale ; planning familial                         |
|                                                                                          | Confrontation progressive aux violences | Violences rencontrées dans les situations cliniques       |
|                                                                                          | Découverte du DIVICo                    | Commission maltraitance ; recours antérieur au dispositif |
| <b>Thème 2 – Représentations des violences et du féminicide</b>                          | Asymétrie relationnelle                 | Absence de négociation et de réciprocité                  |
|                                                                                          | Objectification du partenaire           | Difficulté à reconnaître l'autre comme sujet              |

|                                                                         |                                              |                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
|                                                                         | Restriction des libertés                     | Contrôle des communications ; déplacements ; relations                      |
|                                                                         | Peur comme indicateur                        | Peur fréquente du partenaire                                                |
|                                                                         | Possessivité                                 | Concentration de l'attention sur l'auteur                                   |
|                                                                         | Menaces                                      | Menaces de mort ; incendie ; armes                                          |
|                                                                         | Rupture d'intention                          | Séparation ; nouveau partenaire réel ou supposé                             |
|                                                                         | Risque de féminicide                         | Renforcement du contrôle lorsque la relation prend fin                      |
| <b>Thème 3 – Fonctionnement du DIVICo et évaluation de la criticité</b> | EVIVICO comme soutien au questionnement      | Exploration structurée des dimensions de la situation                       |
|                                                                         | Signaux d'alerte                             | Strangulation ; menaces ; séparation                                        |
|                                                                         | Débanalisation des violences                 | Repenser des violences répétées devenues ordinaires pour les professionnels |
|                                                                         | Compréhension des stratégies de la victime   | Rester peut constituer une stratégie de protection                          |
|                                                                         | Protection de tiers                          | Enfants ; animaux ; parents                                                 |
|                                                                         | Filets de sécurité                           | Préparation de scénarios adaptés aux risques                                |
|                                                                         | Facteurs de risque / protection              | Mise en balance dynamique                                                   |
|                                                                         | Approche systémique                          | Prise en compte de la victime, des enfants et de l'auteur                   |
| <b>Thème 4 – Sentiment d'insécurité professionnelle</b>                 | Insécurité limitée en deuxième ligne         | Faible exposition physique directe                                          |
|                                                                         | Expériences antérieures d'insécurité         | Peur lors de signalements de maltraitance                                   |
|                                                                         | Panique des professionnels de première ligne | Sentiment de responsabilité ; peur de ne pas avoir suffisamment signalé     |

|                                                            |                                           |                                                                  |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
|                                                            | Stress et appréhension au DIVICo          | Situations très critiques                                        |
|                                                            | Inquiétude hors horaires                  | Week-ends ; périodes sans professionnels disponibles             |
|                                                            | Technologies de surveillance              | Difficulté à sécuriser complètement une victime                  |
|                                                            | Hypervigilance médiatique                 | Crainte qu'un féminicide médiatisé concerne une situation connue |
| <b>Thème 5 – Charge émotionnelle et travail émotionnel</b> | Soutien du binôme                         | Confiance réciproque                                             |
|                                                            | Anticipation des situations graves        | Organisation d'un soutien même durant les congés                 |
|                                                            | Passion professionnelle                   | Engagement important dans le champ                               |
|                                                            | Risque d'épuisement                       | Risque de se « brûler » professionnellement                      |
|                                                            | Situations particulièrement préoccupantes | Dossiers reçus avant le week-end                                 |
|                                                            | Expérience et désillusion                 | Confrontation progressive à la violence humaine                  |
| <b>Thème 6 – Ressources et stratégies de protection</b>    | Supervision externe                       | Recherche d'experts spécialisés                                  |
|                                                            | Supervision mensuelle                     | Accompagnement en visioconférence                                |
|                                                            | Soutien du binôme                         | Confiance ; échanges                                             |
|                                                            | Humour noir                               | Mise à distance émotionnelle                                     |
|                                                            | Pauses et sorties                         | Marche durant le temps de midi                                   |
|                                                            | Ressources théoriques                     | Lectures et recherches professionnelles                          |
|                                                            | Expérience                                | Construction progressive d'une distance professionnelle          |
| <b>Thème 7 – Interdisciplinarité et travail en réseau</b>  | Secret professionnel partagé              | Condition du partage d'informations                              |

|                                                                     |                                               |                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                     | Tensions autour de la confidentialité         | Réticence de certains professionnels à communiquer                               |
|                                                                     | Sécurité versus alliance                      | Arbitrage entre protection et confidentialité                                    |
|                                                                     | Secteurs professionnels différents            | Différences entre professionnels travaillant avec la victime et avec les enfants |
|                                                                     | Changement de pratiques                       | DIVICo venant questionner les habitudes institutionnelles                        |
| <b>Thème 8 – Limites institutionnelles et pistes d'amélioration</b> | Cloisonnement territorial                     | Limites provinciales du dispositif                                               |
|                                                                     | Inégalités territoriales                      | Absence de DIVICo dans certains territoires                                      |
|                                                                     | Difficulté de collaboration extraterritoriale | Impossibilité d'organiser certaines cellules ou de mobiliser certains parquets   |
|                                                                     | Décloisonnement souhaité                      | Extension territoriale du dispositif                                             |
|                                                                     | Modèles étrangers                             | Référence au fonctionnement québécois                                            |

## Analyse croisée des entretiens

| Critères d'analyse / Thématiques                                               | Intervenante 1 (Sophie) Liège                                                                                                                                                                                                                                                                            | Intervenant 2 (Marc) Liège                                                                                                                                                                                                                                                | Intervenante 3 (Marie) Brabant wallon                                                                                                                                                                                                                                               | Intervenante 4 (Amandine) Brabant wallon                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Parcours et posture professionnelle</b>                                  | Formation initiale en gestion, management et sciences économiques. Réorientation progressive vers l'économie féministe puis les violences faites aux femmes. Certificat spécialisé. Présente au DIVICo depuis son lancement en 2023. Fort investissement personnel dans le champ des violences de genre. | Master en criminologie obtenu en 2024. Première expérience en planification d'urgence et gestion de crise communale. Intègre DIVICo en janvier 2026. Position de professionnel récemment entré dans le champ, avec une culture préalable de la gestion de crise.          | Master en psychologie clinique, option délinquance et toxicomanie. Expérience en enseignement spécialisé et santé mentale. Participation à la création de l'outil EVIVICO et aux groupes de travail ayant accompagné la création des DIVICo. Expérience importante de l'évaluation. | Master en psychologie clinique et psychopathologie. Formations en psychothérapie de l'enfant, de l'adolescent et de la famille, systémique et trauma. Expérience en santé mentale et planning familial. Découvre d'abord DIVICo comme professionnelle utilisatrice avant de rejoindre le dispositif. |
| <b>2. Représentation des violences et appréhension du risque de féminicide</b> | Définit la violence par le contrôle, la domination et l'emprise sous différentes formes. Insiste fortement sur la distinction entre violence spectaculaire et criticité létale. La                                                                                                                       | Distingue nettement conflit et violence : le conflit porte sur un désaccord tandis que la violence vise la domination globale de l'autre. Insiste sur le caractère genré de cette domination. Le risque létal apparaît surtout avec l'écart d'intention, la séparation et | Définit les violences à partir de l'asymétrie et du contrôle coercitif. Le moment critique apparaît lorsque la relation cesse d'être « fonctionnelle », notamment lorsqu'un partenaire                                                                                              | Met l'accent sur l'asymétrie, la privation de liberté et l'objectification du partenaire. Décrit un « étouffement » : contrôle du téléphone, déplacements, relations, etc. Les                                                                                                                       |

|                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                | <p>rupture ou menace de séparation constitue le point de basculement majeur. Distingue dynamiques « fonctionnelles » et « chaotiques ». Le danger augmente lorsque l'auteur passe d'une volonté de contrôle à une volonté de destruction.</p>                                                                           | <p>la perte de contrôle de l'auteur.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>veut partir, ou lorsque des facteurs externes modifient la perception qu'a l'auteur de son contrôle sur la relation.</p>                                                                                                                                                              | <p>menaces, la séparation et la présence réelle ou supposée d'un tiers renforcent le danger.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p><b>3. Évaluation de la criticité et usage d'EVIVICO</b></p> | <p>Refuse une simple logique de liste de facteurs. Croise séparation, strangulation, suspicion de tiers, peur exprimée par la victime, état psychologique de l'auteur, pertes cumulées, idées suicidaires, facteurs de protection et stratégies de la victime.</p> <p>L'évaluation est dynamique et contextualisée.</p> | <p>EVIVICO sert de support à une évaluation collective. Lorsque la grille n'est pas complétée, l'équipe contextualise par téléphone ou mails. Signaux majeurs : séparation, intensification/diversification des violences, strangulation, violences envers les animaux. L'outil est adapté au contexte et aux retours du terrain.</p> | <p>Insiste surtout sur la temporalité du risque. Construction mentale d'un agenda des événements susceptibles d'agiter la situation : fêtes, anniversaires, décisions judiciaires, conclusions des avocats, etc. Les filets de sécurité sont adaptés en anticipation de ces moments.</p> | <p>Présente EVIVICO comme un ensemble de questions permettant de faire apparaître ce que le professionnel n'a pas forcément interrogé.</p> <p>Importance des strangulations et de la séparation.</p> <p>L'évaluation porte conjointement sur les facteurs de risque et les facteurs de protection. Forte attention aux stratégies de protection de la victime et à l'ensemble du système, auteur compris.</p> |

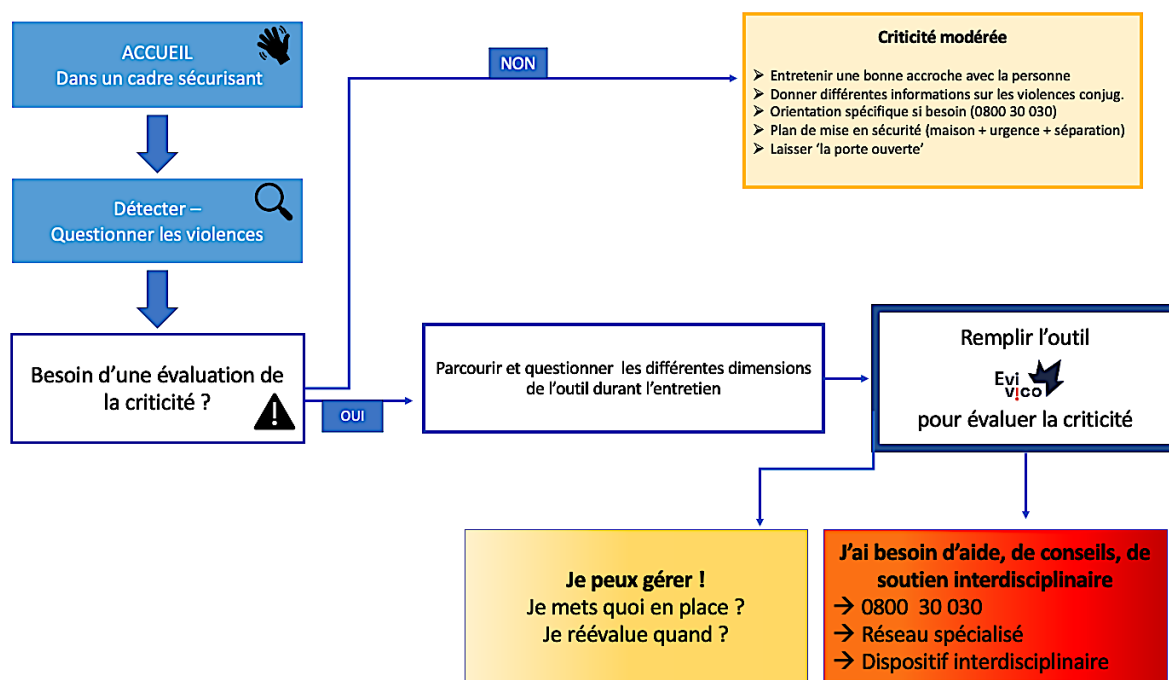
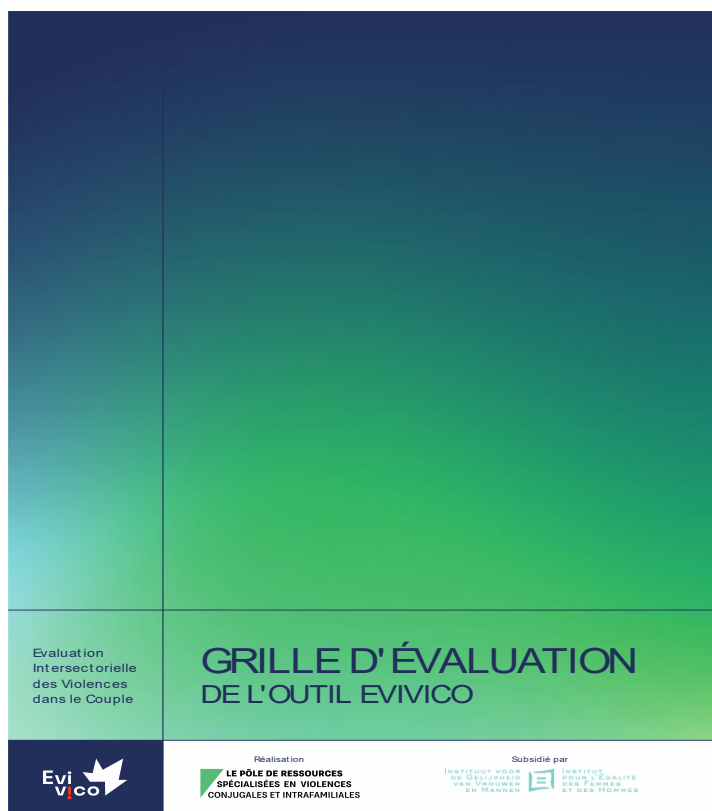
|                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4. Sentiment d'insécurité professionnelle</b>  | <p>C'est chez elle que le terme d'insécurité est le plus explicitement assumé. Anxiété importante, stress vicariant, cauchemars, peur de la nuit et d'être seule, appréhension des hommes et perte de poids au début de son activité. Dimension genrée du sentiment d'insécurité. Observe également une forte panique chez certains professionnels de première ligne.</p> | <p>Distingue fortement insécurité physique et psychologique. Peu d'insécurité physique, notamment grâce à la deuxième ligne et aux locaux sécurisés. En revanche, peur de mal évaluer, d'oublier un facteur ou de commettre une erreur. Insécurité liée à l'incertitude et au poids de la responsabilité. Syndrome de l'imposteur en début de carrière.</p> | <p>Utilise peu le terme « insécurité » et préfère parler d'« agitation ». Celle-ci est surtout observée chez les professionnels de première ligne et peut être contagieuse. La deuxième ligne protège partiellement de cette agitation et permet de la faire redescendre par la réflexion et la prise de distance.</p> | <p>Préfère les termes de « panique », « inquiétude », « stress » et « appréhension ». La peur de mal évaluer est surtout attribuée aux professionnels de première ligne. En deuxième ligne, l'inquiétude apparaît surtout dans les situations à très haut risque et lorsque les facteurs de protection ne peuvent être activés immédiatement.</p> |
| <b>5. Charge émotionnelle et impact personnel</b> | <p>Les violences sur les enfants, les récits médico-légaux très détaillés, les scènes de torture ou de tentative de meurtre et certaines violences nouvelles restent particulièrement marquants. Les descriptions explicites produisent des images mentales</p>                                                                                                           | <p>La distance de deuxième ligne offre une protection émotionnelle. La charge apparaît surtout à travers la peur qu'un drame survienne par manque d'anticipation ou surcharge. Les situations entrant en résonance avec sa vie familiale sont les plus marquantes.</p>                                                                                      | <p>Certaines situations restent présentes en dehors du travail et peuvent générer une anxiété durant les week-ends. Difficulté à « couper » complètement lorsque l'équipe sait qu'une période présente davantage de risques.</p>                                                                                       | <p>Importance du soutien mutuel face aux situations graves. Inquiétude particulière lorsque les dossiers critiques arrivent en fin de semaine, avant une période sans relais. Conscience du risque d'épuisement lié à un fort investissement dans le sujet.</p>                                                                                   |

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                           | persistantes malgré une certaine habitude professionnelle.                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>6. Ressources et stratégies de protection / coping</b> | Équipe très soudée, humour noir, supervision mensuelle spécialisée, sport intensif, course avec les collègues, vie sociale et engagement extérieur. Refus de consommer des contenus liés aux violences dans la vie privée. Recherche d'une séparation stricte entre travail et vie personnelle. | Échanges en équipe, humour noir, supervision mensuelle et suivi psychologique personnel. Sport, méditation et gestion du stress. Refus d'emporter les dossiers dans sa vie personnelle. Le travail à mi-temps facilite également la prise de distance.                                                         | Le binôme constitue la principale ressource. Les différences d'analyse permettent de relativiser et d'éviter qu'une seule lecture domine. L'expérience professionnelle est également décrite comme essentielle pour intervenir dans des situations très complexes. | Grande confiance dans le binôme, humour noir, supervision externe spécialisée prévue mensuellement, promenades à midi, lectures professionnelles et théoriques. L'expérience et l'âge permettent progressivement d'accepter la confrontation à une partie sombre de la réalité sans se laisser envahir. |
| <b>7. Interdisciplinarité et travail en réseau</b>        | L'interdisciplinarité constitue une ressource rassurante lorsqu'elle s'appuie sur des partenaires réactifs. DIVICo joue également un rôle de soutien émotionnel auprès des professionnels de première ligne. Difficulté principale : différence de temporalité entre                            | Considère l'interdisciplinarité comme indispensable. Collaboration avec les pôles psycho-médico-social, judiciaire et policier. Souligne la bonne crédibilité de DIVICo à Liège. Les difficultés apparaissent davantage dans le secret professionnel partagé et dans la diversité des mandats institutionnels. | La connaissance mutuelle et la confiance constituent les conditions essentielles de l'interdisciplinarité. La principale difficulté tient à la surcharge généralisée du réseau, qui complique la transmission proactive des informations. Elle                     | Le secret professionnel partagé est présenté à la fois comme ce qui permet et ce qui complique le travail interdisciplinaire. Certains professionnels restent extrêmement prudents dans le partage d'informations. Elle oppose parfois la nécessité de préserver l'alliance                             |

|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                              | l'urgence ressentie par DIVICo et les délais du parquet ou de l'aide à la jeunesse. Le travail préparatoire à Liège a permis de construire un langage commun.                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | parle davantage de frustration que de tension interprofessionnelle.                                                                                                                                                                                                                                        | thérapeutique à celle d'assurer la sécurité.                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>8. Limites institutionnelles et pistes d'amélioration</b> | Manque de moyens humains et financiers : seulement deux en temps pleins pour les différentes missions. Décalage de temporalité avec certains partenaires. Souligne positivement les apports de la loi du 13 juillet 2023 et évoque comme modèle inspirant le Carrefour Sécurité au Québec. | Surcharge structurelle des partenaires, lenteur dans la transmission des PV, incertitudes autour du secret professionnel partagé et différences de mandats. Les protocoles, la charte et le langage commun permettent de réduire certaines difficultés. Souhaite davantage de moyens et d'intervenants. | Souligne surtout le manque de dispositifs destinés aux auteurs de violences, notamment après une interdiction de résidence. Le défaut de solution d'hébergement peut lui-même produire des facteurs de risque. Souhaite une meilleure coordination « méta » entre les dispositifs et politiques existants. | Identifie avant tout le cloisonnement territorial comme limite. L'absence de DIVICo dans certains territoires réduit les possibilités de créer des cellules et de collaborer avec les autorités judiciaires locales. Souhaite un dispositif davantage décloisonné et étendu. |

## Grille d'évaluation de l'outil EVIVICO

14



<sup>14</sup> Image du site DIVICo Liège. (S.d.). L'outil d'évaluation de criticité.

## Brochure de degré de dangerosité : le violentomètre

|                                                                      |                                                                 |    |  |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----|--|
| <b>PROFITE</b><br>Ta relation est saine quand il...                  |                                                                 | 1  |  |
|                                                                      | Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts                 | 2  |  |
|                                                                      | Accepte tes amies, amis et ta famille                           | 3  |  |
|                                                                      | A confiance en toi                                              | 4  |  |
|                                                                      | Est content quand tu te sens épanoui                            | 5  |  |
|                                                                      | S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble         | 6  |  |
| <b>VIGILANCE, DIS STOP !</b><br>Il y a de la violence quand il...    | Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose        | 7  |  |
|                                                                      | Rabaisse tes opinions et tes projets                            | 8  |  |
|                                                                      | Se moque de toi en public                                       | 9  |  |
|                                                                      | Est jaloux et possessif en permanence                           | 10 |  |
|                                                                      | Te manipule                                                     | 11 |  |
|                                                                      | Contrôle tes sorties, habits, maquillage                        | 12 |  |
|                                                                      | Fouille tes textos, mails, applis                               | 13 |  |
|                                                                      | Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes              | 14 |  |
|                                                                      | T'isole de ta famille et de tes proches                         | 15 |  |
|                                                                      | T'oblige à regarder des films pornos                            | 16 |  |
| <b>PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE</b><br>Tu es en danger quand il... | T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches | 17 |  |
|                                                                      | "Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît             | 18 |  |
|                                                                      | Menace de se suicider à cause de toi                            | 19 |  |
|                                                                      | Menace de diffuser des photos intimes de toi                    | 20 |  |
|                                                                      | Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe              | 21 |  |
|                                                                      | Te touche les parties intimes sans ton consentement             | 22 |  |
|                                                                      | T'oblige à avoir des relations sexuelles                        | 23 |  |
|                                                                      | Te menace avec une arme                                         | 24 |  |

15

### ZONE VERTE

La relation est saine, du point de vue des deux partenaires.

La relation affective est harmonieuse et les proches ressentent un bien-être relationnel.

Il/Elle est capable d'empathie, d'identifier et d'exprimer ses émotions, a suffisamment confiance en lui/elle et en l'autre pour accepter le désaccord voire le conflit et respecter l'avis des personnes qui l'entourent, même s'il est différent.

Il/Elle est capable de compromis, de frustrations et même de colère, sans ressentir le besoin de prendre le contrôle sur l'autre, sur la relation.

### ZONE ORANGE

La présence de facteurs de risque dans la relation ne signifie pas forcément qu'elle va basculer dans la violence mais est un indicateur qu'une attention est nécessaire de la part des protagonistes (le couple, la famille, les intervenants).

C'est une bonne chose de les détecter, de les nommer, si possible ensemble, pour pouvoir en prendre conscience et tenter d'y remédier, dans le dialogue et la compréhension des difficultés de l'autre.

Un sentiment d'insécurité dans les relations affectives, des difficultés à gérer ses émotions, sont le signe d'un besoin d'aide, par un professionnel, une personne extérieure et bienveillante, afin de développer des stratégies de gestion des conflits et de prendre soin des insécurités de chacun.

### ZONE ROUGE

Dès qu'une des personnes a peur, qu'elle n'ose pas ou ne peut pas exprimer ce qu'elle pense, la relation est déséquilibrée, violente.

Une aide est possible pour chaque personne qui évolue dans une telle relation, dès qu'elle est d'accord d'y travailler.

Les vulnérabilités de l'auteur entraînent chez lui un sentiment d'insécurité dans la relation affective : il se sent immédiatement menacé par toute remise en question, invalidé dès que l'autre n'est pas d'accord avec lui. Les paroles, les avis de l'autre sont alors trop douloureux à supporter. La violence qui en découle est une tentative de reprendre le contrôle sur la relation.

Ces mécanismes de domination ont un impact très négatif sur les proches et sur les relations sociales en général, ils nuisent à l'épanouissement de chacun, de différentes manières. Les victimes notamment, vont développer une capacité d'hyper adaptabilité afin de correspondre à ce que l'autre attend et ainsi tenter d'éviter les passages à l'acte violent, quels qu'ils soient. Cette tension omniprésente peut mener jusqu'à la mise en danger d'un ou plusieurs membres de la famille.

Il s'agit alors de demander l'aide d'un service spécialisé pour permettre à la personne qui exerce de la violence de faire le choix d'autres modalités relationnelles. Car c'est possible.



<sup>15</sup> Image de l'ASBL PRAXIS.

Arikan Neslihan

Août 2026

***« Comment les professionnels du dispositif DIVICo appréhendent-ils le risque de féminicide à travers le sentiment d’insécurité qu’il suscite ? »***

Promoteur : Professeur Xavier De Weirt

Les violences entre partenaires ou ex-partenaires constituent aujourd’hui un enjeu majeur de santé publique, de sécurité et de justice. Face au risque que certaines situations évoluent vers un féminicide, un homicide ou un suicide, les professionnels sont amenés à évaluer leur criticité afin d’adapter les mesures de protection les plus adéquates. C’est dans cette perspective que s’inscrit le DIVICo, un dispositif visant à soutenir les professionnels et à renforcer la coordination autour des situations les plus préoccupantes.

Ce mémoire s’intéresse à la manière dont les professionnels du DIVICo appréhendent le risque de féminicide à travers le sentiment d’insécurité suscité par l’évaluation de la criticité. La recherche repose sur une méthodologie qualitative et quatre entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de professionnels du dispositif à Liège et du Brabant wallon. Cette étude présente les principaux concepts mobilisés dans la littérature scientifique tels que le contrôle coercitif, le continuum des violences et le cycle de la violence. En outre, ce travail analyse le fonctionnement du DIVICo, son outil EVIVICO ainsi que l’expérience des professionnels confrontés à l’évaluation de la criticité.

